



STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI

2018-2022



Septembre 2018

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Burundi accompagne les efforts nationaux depuis une quarantaine d'années, pour concevoir et mettre en oeuvre des politiques et des programmes de développement durable.

Ce document de **Stratégie de mise en oeuvre de la Politique nationale de l'emploi 2018-2022** a été élaboré par le ministère de la Fonction publique, du Travail et de l'Emploi (MFPE), avec l'appui du PNUD.

Crédit photo couverture : © PNUD Burundi / Aaron Nsavyimana.

Mise en page et Impression : Phoenix Design Aid A/S, Danemark. ISO 14001/ISO 9000 certifié.

Copyright © 2018 – Ministère de la Fonction publique, du Travail et de l'Emploi. Tous droits réservés.

Aucun extrait de cet ouvrage ne peut être reproduit, ni saisi dans une banque de données, ni communiqué au public, sous quelque forme que ce soit, électroniquement, mécaniquement, par photocopie, film ou autre, sans le consentement écrit et préalable du gouvernement du Burundi.



STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI

2018-2022

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES	5
PRÉFACE	8
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	10
INTRODUCTION	13
CHAPITRE 1 : CONTEXTE DE L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI	15
1.1. Contexte général	15
1.1.1. Contexte socio-politique	15
1.1.2. Contexte social	15
1.1.3. Contexte économique	16
1.1.4. Contexte technologique	17
1.1.5. Contexte culturel	17
1.1.6. Contexte environnemental	18
1.1.7. Contexte démographique	18
1.1.8. Contexte du secteur financier	19
1.2. La situation de l'emploi	19
1.2.1. Les différents secteurs d'emplois	19
1.2.2. Analyse de la situation de l'emploi	19
1.2.3. Situation de l'emploi décent au Burundi	21
1.2.3.1. La protection sociale	21
1.2.3.2. Les normes du travail	22
1.2.3.3. L'emploi	22
1.2.3.4. Le dialogue social	23
1.3. Forces et faiblesses dans le domaine de l'emploi	23
1.3.1. Les forces	23
1.3.2. Les faiblesses	24
1.3.3. Opportunités	24
1.3.4. Menaces	24

1.4. Principaux intervenants dans le domaine de l'emploi	25
1.4.1. Ministères sectoriels	25
1.4.2. Secteur privé	27
1.4.3. Partenaires techniques et financiers	27
1.4.4. Organisations associatives et confessionnelles	31
1.4.5. Organisations non gouvernementales (ONG)	31
1.5. Les principaux défis de la mise en œuvre de la Politique nationale de l'emploi	32
CHAPITRE 2 : PRÉSENTATION DES AXES STRATÉGIQUES DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI	33
2.1. Vision stratégique de la Politique nationale de l'emploi	33
2.2. Les objectifs de la Politique nationale de l'emploi	33
2.3. Récapitulatif analytique des axes et objectifs stratégiques de la Politique nationale de l'emploi	34
CHAPITRE 3 : STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI	39
Axe 1. Placer l'emploi au cœur des politiques macro-économiques et sectorielles pour influencer sur la demande de l'emploi.	39
3.1.1. Les orientations stratégiques	39
3.1.2. Les actions prioritaires	40
Axe 2. Développer les compétences et l'employabilité	41
3.2.1. Les orientations stratégiques	41
3.2.2. Les actions prioritaires	41
Axe 3. Promouvoir le secteur privé, la protection sociale et développer les entreprises pour la création d'emplois décents	43
3.3.1. Les orientations stratégiques	43
3.3.2. Les actions prioritaires	43
Axe 4. Instituer une politique de dialogue et de gouvernance du marché du travail	44
4.1. Les orientations stratégiques	44
4.2. Les actions prioritaires	45

Axe 5. Promouvoir l'emploi des jeunes, des femmes, des personnes vivant avec un handicap et leur inclusion sur le marché du travail.	45
5.1. Les orientations stratégiques	46
5.2. Les actions prioritaires.....	46
Matrice des axes stratégiques et leurs actions prioritaires	48
Matrice des indicateurs de Suivi-évaluation	62
Planification financière	66
CHAPITRE 4 : CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI	83
4.1. Les comités de pilotage et de suivi de la mise en œuvre de la PNE	83
4.1.1. Le Comité national de coordination emploi (CNCE)	83
4.1.2. Le Comité national technique multisectoriel opérationnel	84
4.2. Renforcement des capacités des acteurs clés.....	87
4.3. Mécanisme de suivi-évaluation	87
CHAPITRE 5 : MOBILISATION DES RESSOURCES.....	89
5.1. Ressources intérieures.....	89
5.1.1. Budget national	89
5.1.2. L'apport du secteur privé	89
5.2. L'appui des Partenaires techniques et financiers (PTF).....	90
ANNEXE I : CADRE LOGIQUE.....	91
ANNEXE II : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES.....	113
ANNEXE III : RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	117

SIGLES ET ACRONYMES

ABEJ	Agence burundaise pour l'emploi des jeunes
ABUTIP	Agenceb pour la réalisation des travaux d'intérêt public
ACFPT	Appui complémentaire à la formation professionnelle et technique
AEB	Association des employeurs du Burundi
AFAB	Association des femmes entrepreneures du Burundi
AFE	Adéquation formation-emploi
AGR	Activités génératrices de revenus
APC	Approche par compétence
API	Agence de promotion des investissements
BAD	Banque africaine de développement
BIT	Bureau international du travail
BM	Banque mondiale
BMD	Baccalauréat-Master-Doctorat
BRB	Banque de la République du Burundi
CAE	Communauté des États d'Afrique de l'Est
CAM	Carte d'assistance médicale
CCC/PNE	Comité communal de coordination de la mise en œuvre de la PNE
CCOL/PNE	Comité collinaire de coordination de la mise en œuvre de la PNE
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CEM	Centre d'enseignement des métiers
CFCIB	Chambre fédérale de commerce et d'industrie du Burundi
CFP	Centre de formation professionnelle
CFPP	Centre de formation et de perfectionnement professionnel
CITI	Classification internationale type par industrie
CNC/PNE	Comité national de coordination de la mise en œuvre de la PNE
CNDS	Comité national de dialogue social
CNLS	Conseil national de lutte contre le SIDA
CNPS	Commission nationale de protection sociale
CNT	Conseil national du travail
CNTO	Comité national technique opérationnel
COSE-PNE	Conseil de suivi et d'évaluation de la PNE
COSYBU	Confédération des syndicats du Burundi
CPC/PNE	Comités provinciaux de coordination de la mise en œuvre de la PNE
CSLP	Cadre stratégique de la lutte contre la pauvreté
CTB	Coopération technique belge
CTP	Comité technique de pilotage
DG	Direction générale
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnels
EJR	Emploi pour les jeunes ruraux
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Fbu	Franc burundais
FIDA	Fonds international de développement agricole

FONIC	Fonds national d'investissement communal
GAR	Gestion axée sur les résultats
GD / SIMT)	Gouvernance et dialogue sur le système d'information sur le marché du travail
GPEC	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
GRH	Gestion des ressources humaines
HIMO	Haute intensité de main-d'œuvre
IDE	Investissements directs étrangers
IMF	Institutions de micro finance
INSS	Institut national de sécurité sociale
IPCE	Investissement public et création d'emplois.
ISTEEBU	Institut de statistiques et d'études économiques du Burundi
MFBP	Ministère des finances, du budget et de la privatisation.
MFPTÉ	Ministère de la Fonction publique, du travail et de l'emploi
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
MSPLS	Ministère de la Santé publique et de la lutte contre le Sida
MUNASA	Mutuelle nationale de santé
OBEM	Office burundais de l'emploi et de la main-d'œuvre
OBR	Office burundais des recettes
ODD	Objectifs de développement durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONPR	Office national des pensions et des risques
OP	Organisation des producteurs
OPA	Organisation des producteurs agricoles
OSC	Organisation de la société civile
PAIOSA	Programme d'appui institutionnel et Opérationnel du Secteur Agricole
PAM	Programme alimentaire mondial
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
PND-Bdi	Plan national de développement du Burundi
PND-PTF/ LCP	Programme national de développement des plateformes multifonctionnelles pour la lutte contre la pauvreté
PNE	Politique nationale de l'emploi
PNG	Politique nationale genre
PNIA	Plan national d'investissement agricole
PNUD	Programme des Nations- Unies pour le développement
PPP	Partenariat public-privé
PPTE	Pays pauvres très endettés
PRODEFI	Programme de développement des filières
PSIMT	Protection sociale et inclusion sur le marché du travail
PTAB	Plan de travail annuel budgétisé
PTF	Partenaire technique et financier
REJA	Réseaux des organisations des jeunes en actions
RET	Relief & Resilience through Education in Transition
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
RNODD	Rapport national sur les Objectifs de développement durable
SIDA	Syndrôme de l'immunodéficience acquise

SMEO	Stratégie de mise en œuvre
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
SNU	Système des Nations Unies
STEB	Syndicat des travailleurs de l'enseignement du Burundi
TDEL	Travail décent et environnement légal
TDR	Termes de référence
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TPA	Taxe patronale et d'apprentissage
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UPHB	Union des personnes handicapées du Burundi
UPS	Unité des politiques et stratégies
USD	Dollar des États-Unis d'Amérique
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

PRÉFACE

Aujourd'hui, le problème de chômage des jeunes se pose comme un défi majeur du fait qu'il est perçu comme indicateur de pauvreté et source d'instabilité dans le monde. Tous les États et les Gouvernements font tout pour trouver des solutions durables face à ce problème.

Toutefois, force est de constater que nonobstant leurs différentes ambitions, beaucoup de pays demeurent sans structures ni cadres institutionnels spécifiques et adéquats pouvant leur permettre d'affronter efficacement ce défi.

Telle aura donc été la grande motivation pour le gouvernement burundais et ses différents partenaires, d'organiser en 2013, le Forum des États généraux de l'emploi en vue d'analyser ensemble le secteur et formuler des résolutions fortes pouvant aider notre pays à passer à des actions concrètes et efficaces.

La grande résolution issue de ce Forum des États généraux de l'emploi de 2013, aura été l'engagement de mettre en place dans l'immédiat, une politique nationale de l'emploi pour mieux orienter le secteur et permettre à tous les acteurs de contribuer dans la lutte contre le chômage et la pauvreté de la population en général et des jeunes en particulier.

Ce faisant, le gouvernement du Burundi a été très proactif et a manifesté une volonté politique très engagée puisqu'en date du 12 novembre 2014, il a adopté pour la première fois, sa Politique nationale de l'emploi que les partenaires ont beaucoup salué surtout que cette dernière ait été le produit d'une large concertation avec tous les acteurs nationaux.

Par ailleurs, la création de l'Office burundais de l'emploi et de la main d'œuvre en 2015 est le couronnement d'un long périple de recherche d'un service public d'emploi dont la mission principale est de se focaliser sur la mise à jour des indicateurs du marché du travail burundais et permettre ainsi l'évaluation et le suivi systématiques



par le Gouvernement de l'état de mise en œuvre de sa Politique nationale de l'emploi.

Dans la même logique du respect de l'approche participative et inclusive, les acteurs nationaux viennent de valider, le 13 avril 2018, la stratégie de mise en œuvre de la Politique nationale de l'emploi. L'heure aujourd'hui est à tous les partenaires de se l'approprier, chacun par rapport à son secteur d'intervention, afin de contribuer et d'entrer activement dans la chaîne de promotion et de création d'emplois décents pour tous au Burundi.

La promotion de l'emploi est possible quand elle est en adéquation avec les réformes en cours dans les domaines de l'éducation, de la formation technique et professionnelle ainsi que dans le domaine de la protection sociale.

Or, le Burundi dispose d'une Politique nationale de protection sociale (2011) et d'un Répertoire des métiers (2018) pouvant nous aider à créer des emplois décents et durables parce qu'ils seront en adéquation avec les métiers innovants.

Ainsi, nous pouvons nous réjouir, sans risque de se tromper, qu'aujourd'hui tout le dispositif institutionnel

est là pour aborder frontalement la question du chômage dans notre pays.

Par devant le Gouvernement, tous les partenaires sociaux devront donc rallier toutes leurs forces et leurs ressources pour élaborer de grands programmes pouvant nous aider à créer des emplois nécessitant une haute intensité de main d'œuvre, en vue d'absorber le maximum possible de jeunes en attente d'être insérés.

Nous nous réjouissons du niveau d'implication de nos Partenaires techniques et financiers dans toutes les étapes de mise en place de tout le dispositif institutionnel en rapport avec l'emploi. Nous n'avons pas le moindre doute, que les mêmes acteurs vont rester à nos côtés avec le même engouement dans l'opérationnalisation de cette stratégie de mise en œuvre de la Politique nationale de l'emploi.

La mise en place de la stratégie de mise en œuvre de la Politique nationale de l'emploi coïncide avec l'adoption par le Gouvernement, de son Plan national de développement (PND) pour la période de 2018-2027, et la cohérence de ces deux documents est de mise parce que l'emploi décent et la jeunesse trouvent leur place et cela en conformité avec l'Objectif n° 8 pour le travail décent pour tous, contenu dans les Objectifs du développement durable (ODD) des Nations-Unies.

Les programmes et projets qui y sont proposés couvrent tous les secteurs et sont essentiellement concentrés sur la création de grands travaux d'infrastructures publiques générateurs d'emplois de masse à haute intensité de main d'œuvre (HIMO), comme le traçage ou la réfection de routes ; la construction de barrages ; la protection environnementale des bassins versants, comme le traçage de courbes de niveau, la reforestation, les travaux relatifs à l'hygiène et à l'assainissement, etc.

Tout comme la Politique nationale de l'emploi, la Stratégie de mise en œuvre a été élaborée de manière participative et inclusive. Je profite de cette occasion pour saluer, au nom du Gouvernement, tous les efforts tous les efforts investis et présente mes sincères remerciements à toutes celles et à tous ceux qui ont apporté leur concours à son élaboration.

Une mention spéciale est réservée au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour ses appuis technique et financier décisifs. Que tous les Partenaires techniques et financiers (PTF), y compris les agences du Système des Nations Unies (SNU), les sectoriels et les experts du ministère de la Fonction publique, du Travail et de l'Emploi, trouvent ici l'expression de nos sentiments de remerciements pour leurs implications multiples, commentaires et suggestions pertinentes.

La mise en œuvre effective des activités programmées dans cette stratégie nécessite la mobilisation de tous (Gouvernement, partenaires sociaux, secteur privé, société civile, Partenaires techniques et financiers) pour, non seulement combler le gap de financement dégagé, mais aussi et surtout les inscrire sur l'agenda de leurs priorités programmatiques. Ce, d'autant que, l'emploi est une question nationale qui nécessite l'apport et l'implication de tout un chacun pour stimuler la croissance économique et la consolidation de la paix sociale au Burundi.

Mr Félix MPOZERINIGA
Ministre de la Fonction Publique,
du Travail et de l'Emploi



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Pour une superficie de 27 834 km², dont près de 25 650 km² de terres émergées et 2700 km² de lacs, et selon les projections issues des résultats du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2008 publiés par l'ISTEEBU, la population totale du Burundi est estimée, fin 2017, à 11,495 millions d'habitants. Le Burundi est l'un des pays les plus densément peuplés, avec une densité générale de l'ordre de 440 habitants/km² en 2017. La population est essentiellement jeune et rurale. Les jeunes représentent en effet plus de 60 % de la population.

Le taux de chômage au Burundi est de 1,6 % au sens strict et 2,4 % au sens élargi. Le chômage est plus présent en milieu urbain où il atteint 14,7 % au sens large. Il touche davantage les personnes instruites de niveau secondaire (6,9 %) et supérieur (17,9 %). Selon l'âge, le phénomène est plus prononcé chez les jeunes de 15-24 ans où le taux se situe à 4,6 %.

Quant au sous-emploi, il s'agit d'un phénomène qui concerne plus les actifs occupés du milieu rural (42,3 %) que ceux du milieu urbain (30,1 %). Il concerne plus les femmes (42,7 %) que les hommes (39,6 %). L'analyse de la situation de l'emploi au regard des normes du travail décent montre que dans l'ensemble les emplois décents sont une portion infime de l'ensemble des emplois du pays et qu'il est nécessaire de tout mettre en œuvre pour accroître les emplois du secteur formel.

Parmi les principales mesures d'ordre institutionnel et réglementaire touchant l'emploi et le travail qui ont été prises ces dix dernières années et qui constituent les forces dans le domaine, il faut mentionner : l'existence de la Politique nationale de l'emploi (adoptée le 12 novembre 2014) ; la création d'un ministère de la Fonction publique, du Travail et de l'Emploi (MFPTE) pour gérer les questions de politiques et stratégies d'emploi et de lutte contre la pauvreté ; la création de l'Office burundais de l'emploi et de la main d'œuvre (OBEM) et de l'Agence burundaise pour l'emploi des jeunes (ABEJ) ; la mise en place d'un Comité national de dialogue

social (CNDS), l'élaboration d'un Plan stratégique de développement de l'enseignement et de la formation professionnelle (PSDEPF) etc.

Les principaux défis que doit relever la Stratégie de mise en œuvre de la PNE sont : **(i)** la promotion d'une croissance économique soutenue et créatrice d'emplois ; **(ii)** la résolution du problème de l'inadéquation formation/emploi ; **(iii)** la maîtrise de la pression démographique sur les terres ; **(iv)** la diversification des emplois en milieu rural ; **(v)** le développement d'un Système d'information du marché du travail (SIMT) ; **(vi)** la prise en compte de la dimension genre ; **(vii)** l'institution et la promotion du dialogue social et de la bonne gouvernance du marché du travail ; **(viii)** l'extension de la protection sociale à toutes les couches de la population ; **(ix)** le développement de politiques macro-économiques incitatives pour la création de PMI/PME ; **(x)** l'harmonisation de la législation du travail du Burundi avec les autres textes et le contexte régional ; **(xi)** la mobilisation des ressources nécessaires et suffisantes pour mettre en œuvre la PNE.

C'est au regard du premier type de défis que **L'axe 1** de la PNE a été défini. Cet axe : « *Placer l'emploi au cœur des politiques macroéconomiques et sectorielles pour influencer sur la demande de l'emploi* », préconise en effet, la stimulation d'une croissance économique créatrice d'emplois décents en vue d'augmenter les revenus de la population active, la réduction de la pauvreté et le sous-emploi, surtout en milieu rural. Les résultats attendus suite à la mise en œuvre de cet axe sont : une offre d'énergie qui satisfait 90 % des besoins des foyers et 100 % de ceux des entreprises ; l'introduction d'une approche HIMO dans la mise en œuvre de tous les investissements publics ; la mise en œuvre de mesures fiscales fortement incitatives au bénéfice du secteur privé productif et au moins 10 % des ressources budgétaires de l'État allouées annuellement au développement de l'agriculture. Les autres défis à relever dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie sont de type opérationnel. Ils sont couverts par les 4 autres axes (axes 2 à 5).

Dans le cadre de **l'Axe 2** : « *Développer les compétences et l'employabilité* », les principaux résultats escomptés sont : réduire le chômage notamment celui des diplômés, accroître l'employabilité des jeunes sortant du système scolaire et permettre la mise à jour des compétences acquises par la formation continue. Pour ce faire, il s'agira de : **(i)** développer les compétences des jeunes à travers l'instauration et la généralisation à tous les niveaux d'un système de formation par compétences et par alternance ; **(ii)** actualiser et rendre opérationnel le Comité paritaire tripartite élargi de l'EFTP ; **(iii)** mettre en place des cellules d'insertion et d'orientation professionnelles et des passerelles entre les diverses formations, ainsi que des programmes de renforcement des capacités des enseignants-formateurs de l'EFTP ; **(iv)** étendre l'enseignement des métiers et la formation professionnelle aux populations du monde rural et de l'économie informelle ; **(v)** valider et certifier les compétences acquises.

L'axe 3 : « *promouvoir le secteur privé, la protection sociale et de développer les entreprises pour la création d'emplois décents* » a pour orientations stratégiques : d'améliorer l'environnement des affaires, de soutenir le développement du secteur privé par la promotion des infrastructures d'appui à la production, l'accès au crédit pour les investissements productifs et d'étendre la protection sociale à l'ensemble de la population.

Les résultats attendus sont les suivants : **(i)** la révision du cadre légal (Code du travail, Code de la protection sociale, Code des investissements, Code des impôts, Code des marchés publics, etc.) ; de favoriser les investissements intensifs en emplois décents et d'améliorer l'environnement des affaires ; **(ii)** de doter les services de l'Administration du travail en ressources humaines, matérielles et logistiques suffisantes ; **(iii)** d'améliorer le réseau routier et les transports lacustre et aérien ; **(iv)** de refinancer substantiellement les institutions de micro-finance ; **(v)** d'élaborer et d'adopter une politique de crédit favorable à la création d'emplois ; **(vi)** de généraliser le système de protection sociale.

L'axe 4 vise à : « *Instituer une politique de dialogue et de la gouvernance du marché du travail* ». Les modalités pratiques de mise en œuvre de cet axe s'articuleront autour des éléments suivants : **(i)** la création des comités de pilotage et de suivi de la mise en œuvre de la PNE :

le Comité national de coordination (CNC/PNE), le Comité national technique opérationnel (CNTO/PNE), les Comités provinciaux de coordination (CPC/PNE), les Comités communaux de coordination (CCC/PNE) et les Comités collinaires de coordination (CCOL/PNE) ; **(ii)** le renforcement des capacités du Conseil national du travail (CNT) et du Comité national de dialogue social (CNDS) ; **(iii)** le renforcement des capacités de l'OBEM et des services de l'Administration du travail ; **(iv)** la diffusion des offres d'emploi (publics et privés) ; **(v)** l'élaboration et l'adoption d'une politique de santé et sécurité au travail ; **(vi)** l'organisation de campagnes de sensibilisation et d'information des employeurs et des travailleurs sur le dialogue et la gouvernance du marché du travail.

L'axe 5 vise : « *la promotion de l'emploi des jeunes, des femmes, des personnes vivant avec un handicap et l'inclusion sur le marché du travail* ». Pour atteindre les résultats attendus de cet axe, les actions à mener porteront sur : **(i)** la création d'une Banque des jeunes ; **(ii)** le soutien à l'entrepreneuriat féminin ; **(iii)** la prise de mesures incitatives et de discrimination positive pour l'accès à l'emploi des femmes, des jeunes, des personnes vivant avec un handicap et d'autres groupes vulnérables ; **(iv)** le soutien à l'accès à l'emploi des femmes rurales ; **(v)** le développement de programmes spéciaux de création d'emplois dans les domaines de l'assainissement et la protection de l'environnement pour les jeunes et les femmes vivant en milieu urbain et péri-urbain ; **(vi)** le développement de programmes de perfectionnement et de reconversion professionnelle, ainsi que de création d'emplois, pour l'insertion socio-économique des rapatriés et des personnes en âge de la retraite ; **(vii)** l'extension du programme de volontariat des jeunes et la multiplication des centres d'incubation pour l'entrepreneuriat des jeunes.

La mise en œuvre des activités programmées pour ces cinq axes stratégiques nécessitera la mobilisation d'un important financement d'un montant équivalent à un milliard vingt-six millions deux cent six mille dollars américains (1 026 206 000 USD). Ce financement proviendra du secteur privé, du Partenariat public-privé (PPP), des Partenaires techniques et financiers (PTF), de grands projets porteurs en cours d'exécution au niveau des ministères sectoriels, notamment dans le domaine de la construction des infrastructures publiques, et qui

sont générateurs d'emplois de masse sous la forme de travaux à Haute intensité de main d'œuvre (HIMO).

C'est ainsi que les ressources financières potentiellement disponibles sur les cinq prochaines années, déjà allouées essentiellement à la construction des routes, des barrages et aux travaux de protection des bassins versants et de l'environnement en général, sont évaluées à 95,3 % du budget total, soit neuf cent soixante-dix-sept millions six cent quatre mille dollars américains (977 604 000 USD).

Le gap de financement des activités de mise en œuvre de cette stratégie est estimé à quarante-huit millions six cent deux mille dollars américains (48 602 000 USD), soit 4,7 % du budget total nécessaire pour la mise en œuvre de toutes les activités.

L'estimation du budget est réaliste dans la mesure où elle tient compte des ressources nationales déjà disponibles dans le secteur des investissements publics avec un accent particulier sur la création des emplois de masse, particulièrement pour les populations rurale et péri-urbaine.

Pour que la mise en œuvre de la stratégie soit effective et possible, des organes inclusifs sont mis en place, du

sommet jusqu'à la base de l'administration locale, avec pour souci important de responsabiliser l'ensemble la population burundaise à la problématique de l'emploi. Ainsi, un Comité national de coordination de la mise en œuvre de la PNE est créé et démembré jusqu'au niveau de la colline pour que l'emploi soit au centre des préoccupations de la population.

Pour plus d'efficacité de coordination et de suivi, ce comité, mis en place par décret présidentiel, sera présidé par Son Excellence le président de la République. Le Secrétariat sera assuré par le ministre ayant en charge l'emploi.

Le Comité technique opérationnel, composé de manière tripartite et multisectorielle, compte tenu de la transversalité de la question de l'emploi, travaillera en permanence avec les structures en charge de l'emploi. Les missions des deux comités seront précisées dans les textes qui les mettront en place.

Bien que son contenu opérationnel ait été limité à la période 2018-2022, les orientations d'ordre stratégique de la présente stratégie de mise en œuvre de la PNE, pourront également servir au cadrage des actions qui devront être envisagées sur la seconde phase 2023-2025.

INTRODUCTION

Le plein emploi est l'objectif final devant être poursuivi par tout pays, car l'homme est au début et à la fin de tout processus de développement. Les revenus générés par les emplois permettent en effet aux populations de satisfaire leurs besoins essentiels et d'avoir accès aux services sociaux de base (logement, éducation, santé, eau et assainissement, etc.). L'emploi constitue pour les populations le principal moyen efficace de s'affranchir de la pauvreté.

Cet objectif de plein emploi est inscrit dans la Déclaration de Philadelphie de 1944 et figure dans la Convention 122 de l'OIT (1964) relative à la Politique de l'emploi et plus récemment dans la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008) de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Plusieurs instruments de politiques de développement invitant les pays à placer l'emploi au cœur des politiques macroéconomiques ont été mis en place par les organisations régionales et internationales dont le Burundi est membre à part entière. Au rang de ces programmes internationaux, il convient de mettre en exergue deux des plus importants qui constituent de grands outils de référence dans la planification nationale à savoir, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations Unies. Ces agendas sont un appel national, régional et mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité.

Dans le but de traduire en actes concrets les objectifs poursuivis à travers lesdits instruments de politiques de développement, le gouvernement du Burundi a, en 2012, élaboré un Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté (CSLP II). Celui-ci, dans son axe stratégique (II), a en effet, mis l'accent sur « *une transformation de l'économie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice d'emplois* », et ceci en conformité avec les orientations formulées dans la « Vision Burundi 2025 ».

Dans la même ligne d'idées, le Gouvernement a, en novembre 2014, élaboré et adopté la Politique nationale de l'emploi (PNE), dont l'objectif principal est de réduire le chômage et le sous-emploi par la promotion d'une croissance économique élevée, de l'auto-emploi dans le cadre de Micros, petites et moyennes entreprises (MPME), ainsi que des activités à Haute intensité de main-d'œuvre (HIMO).

Actuellement, le Gouvernement est en train de préparer un Plan national de développement du Burundi (PND-Bdi) qui devrait être finalisé et adopté avant la fin du premier semestre 2018 et dont les principales articulations s'inspirent du Rapport national sur les Objectifs du développement durable (RNODD) adopté par le Conseil des ministres le 8 février 2018.

Le présent document, structuré en cinq (05) chapitres, constitue la Stratégie élaborée pour la mise en œuvre de cette Politique nationale de l'emploi. Après l'introduction, le premier chapitre décrit le contexte général du pays (politique, économique, social, culturel, technologique, environnemental, financier, etc.) et la situation de l'emploi ; le deuxième fait un récapitulatif des cinq axes et objectifs stratégiques de la Politique nationale de l'emploi (PNE). Le troisième chapitre présente la stratégie de mise en œuvre, tandis que le quatrième décrit le cadre légal et institutionnel de pilotage, de coordination et du mécanisme de suivi-évaluation. Le cinquième chapitre, quant à lui, décrit le système de mobilisation des ressources nécessaires au financement de la stratégie.

L'élaboration de cette stratégie, comme celle de la Politique nationale de l'emploi, a fait l'objet de larges consultations. La méthodologie utilisée a en effet épousé une approche participative, itérative et inclusive, grâce à de multiples consultations avec les différentes parties concernées : les ministères, le secteur privé, les Organisations de la société civile (OSC) et les Partenaires techniques et financiers (PTF). Un Comité technique de pilotage (CTP), présidé par le Secrétariat permanent du MFPT a également été mis en place.

CHAPITRE 1 : CONTEXTE DE L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI

1.1. CONTEXTE GÉNÉRAL

1.1.1. Contexte socio-politique

Après une décennie de guerre civile (entre 1993 et 2004), qui a occasionné une contraction de son économie de plus de 30 % et une aggravation de l'incidence de la pauvreté, le Burundi a engagé un processus de Consolidation de la paix grâce à l'Accord d'Arusha. Celui-ci a permis de mettre en place, à partir de l'année 2005, des institutions démocratiquement élues à tous les niveaux de la vie nationale. Entre 2005 et 2014, le pays a connu une période de stabilité politique et de sécurité qui a permis d'enregistrer une croissance moyenne de près de 4 % par an, bien qu'en deçà des prévisions de 6,7 % du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté de première et de deuxième génération (CSLP I et II). Durant cette période, le Burundi s'est doté de documents de politiques et de planification stratégique pour orienter ses actions en matière de développement avec un accent particulier sur l'emploi des jeunes. C'est ainsi qu'une Politique nationale de l'emploi a été adoptée par le gouvernement le 12 novembre 2014 à l'issue d'un processus d'élaboration très participatif.

1.1.2. Contexte social

En matière d'éducation, le Burundi a enregistré au cours de la dernière décennie un accroissement du taux brut de scolarisation primaire suite à la mesure de gratuité de l'enseignement primaire. En outre, le taux d'alphabétisation s'est beaucoup amélioré et est estimé à plus de 55 % de la population. La fille a autant accès à l'école que le garçon.

Aussi, le Burundi a récemment revu son système éducatif par l'introduction de l'École fondamentale et le système BMD. Cette initiative est complétée par la multiplication d'écoles d'enseignement des métiers et de la formation professionnelle pour la formation et l'insertion des élèves qui n'ont pas eu la chance de poursuivre le cycle post fondamental.

En matière de santé, la mesure de gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de cinq ans et les mères qui accouchent dans les structures publiques de santé est en application depuis plus de dix ans.

Sur le plan social et du développement humain, il subsiste de grands défis à relever dans la mesure où près de deux burundais sur trois vivent toujours en dessous du seuil de pauvreté selon les résultats 2015 de la dernière Enquête nationale sur les conditions de vie des ménages du Burundi (ECVMB-2013/2014). Également,

avec un Indice de développement humain (IDH) de 0,404, le Burundi est classé 184^e sur 188 dans le dernier rapport sur le développement humain du PNUD publié en 2017. Le Burundi reste confronté à des problèmes d'insécurité alimentaire, et le chômage, qui touche particulièrement les jeunes, constitue un des problèmes les plus préoccupants du pays. On estime que leur taux de chômage des jeunes est environ trois fois plus élevé que chez les 25 à 64 ans.

1.1.3. Contexte économique

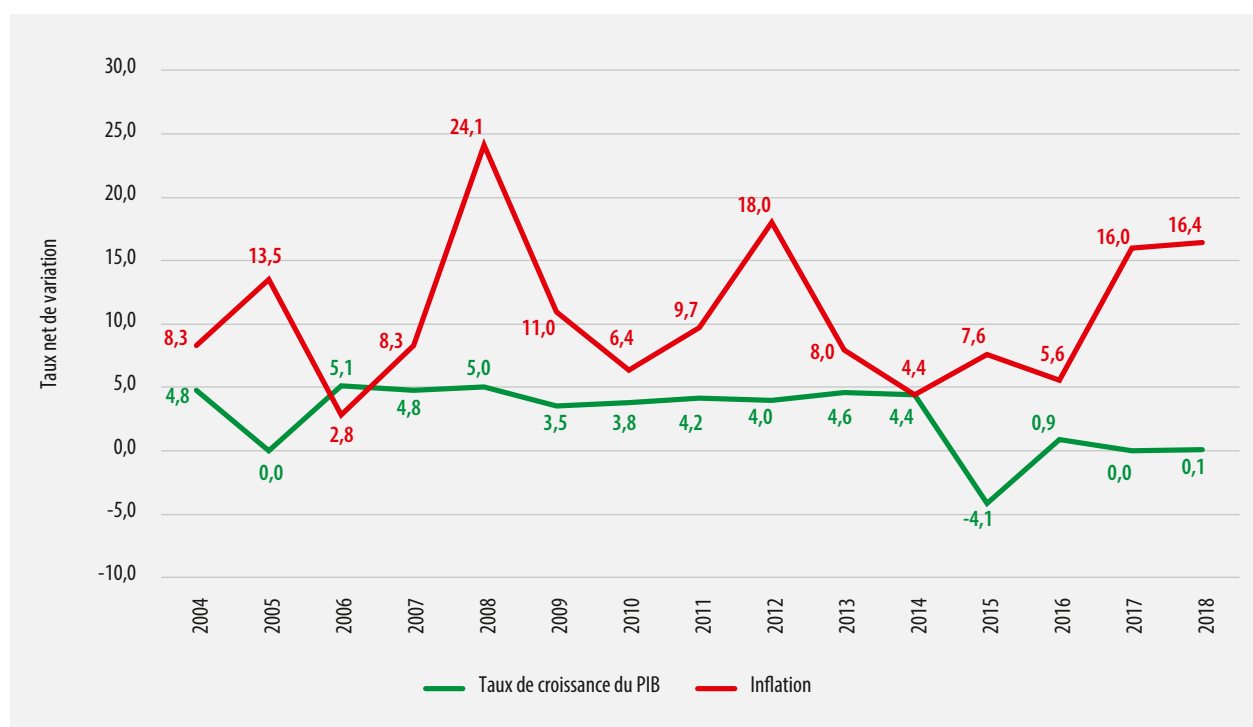
La croissance économique du Burundi est faible et volatile. Cette instabilité s'explique à la fois par des chocs de l'offre et de la demande. Les chocs de l'offre ont pour origine la forte dépendance de l'économie à un secteur agricole utilisant des outils rudimentaires, peu diversifiés, et dont la composante vivrière est faiblement commercialisée. Cette volatilité est également renforcée par la variabilité des prix de la production d'un seul produit d'exportation, le café, qui représente près de 80 % des recettes d'exportation. Les deux dernières enquêtes nationales sur les conditions de vie des

ménages (ECVMB-2013/2014 et QUIBB (Questionnaire unifiée des indicateurs de base de bien-être 2006) nous apprennent que la pauvreté n'a reculé que de 2,3 % entre 2006 et 2014, malgré l'avènement d'une période de stabilité politique et de consolidation de la démocratie à partir de l'année 2005 (une moyenne de 4 % de taux de croissance annuelle du PIB).

Si on se réfère au dernier rapport sur les Comptes nationaux du Burundi publié par l'ISTEEBU, et qui porte sur l'année 2014, le secteur primaire ne contribue plus qu'à hauteur de 35,6 % du PIB et a été dépassé par le secteur tertiaire qui a connu une croissance très élevée durant les deux dernières décennies. C'est le secteur le plus important de l'économie du pays avec 38,1 % du PIB. Le secteur secondaire est quant à lui resté stable depuis 2005, et son poids moyen sur la période oscille autour de 16 %.

Cependant, l'agriculture reste le secteur le plus important de l'économie burundaise dans la mesure où il procure plus de 90 % des recettes d'exportations et occupe près de 90 % de la population active en milieu rural. Le secteur agricole se heurte cependant à des contraintes

Figure 1 : Taux de croissance du PIB et inflation



Source : données de la Banque mondiale (WDI) et du FMI pour le PIB et de l'ISTEEBU pour l'inflation

structurelles telles que la pression démographique, la diminution continue des exploitations familiales, l'insécurité alimentaire, les aléas climatiques et la dégradation des sols. La faible productivité de ce secteur, qui ne s'améliore véritablement pas depuis l'indépendance, et ses mauvaises performances sont les principales causes de la stagnation du PIB par habitant au Burundi (PIB réel).

Le secteur secondaire, à l'exception de quelques unités chimiques, textiles, agroalimentaires et manufacturières, est dominé par des petites et moyennes entreprises et industries avec peu d'emplois créés. L'ensemble de ces unités a des possibilités d'expansion très limitées du fait des coûts élevés des facteurs de production, dont l'énergie, l'eau et les infrastructures de transport, ainsi que de l'étroitesse du marché. Elles connaissent, de ce fait, des problèmes de compétitivité et d'expansion.

Quant au secteur tertiaire, qui s'est fortement développé au cours des deux dernières décennies, principalement grâce au développement spectaculaire du secteur des télécommunications et de la téléphonie mobile en particulier, il reste dominé par les activités informelles qu'il faudrait structurer et moderniser dans le cadre d'une politique de transformation et de diversification économique.

Le secteur extérieur à travers le profil de la balance des paiements est structurellement déficitaire d'une année sur l'autre. La base exportable de produits manufacturés est très faible et la balance commerciale est structurellement et largement déficitaire. Le taux de couverture des importations par les exportations est inférieur à 20 % depuis plusieurs années, malgré la priorité accordée au développement industriel dans le CSLP II et la Vision 2025 du pays.

La mise en place de l'Agence de promotion des investissements (API) et l'adoption d'un nouveau code des investissements ont largement contribué à l'amélioration du climat des affaires, même s'il reste encore beaucoup de défis à relever.

La consolidation du cadre macro-économique nécessite des réponses appropriées sur les questions de diversification de l'économie et des infrastructures d'appui à la mise en exploitation de son potentiel minier,

dont notamment les infrastructures énergétiques et la rationalisation de son intégration au sein des communautés économiques régionales pour résoudre son problème d'enclavement.

L'enclavement, la faible compétitivité du secteur secondaire et du commerce extérieur, la forte croissance démographique et la faible diversification de l'économie sont, entre autres, les principales caractéristiques de l'économie du pays.

1.1.4. Contexte technologique

Le Burundi vit au rythme de l'évolution technologique bien que la technologie industrielle reste encore faible. Les petites et moyennes entreprises développent les technologies adaptées à leur taille. La téléphonie mobile avec ses applications (communication, réseaux sociaux, transactions financières) est entrée dans le mode de vie de la population. L'internet gagne de plus en plus de terrain dans le monde des affaires. L'introduction des TIC a montré que c'est un secteur pourvoyeur de nouveaux emplois.

Le secteur agricole se présente comme le véritable moteur de la croissance économique dans notre pays. Toutefois, il s'observe des contraintes technologiques caractérisées par le faible degré de transformation et de conservation dans le secteur agro-alimentaire, bien qu'il existe des structures de recherche et de développement technologique pour booster la croissance.

Les contraintes technologiques sont aggravées par une insuffisance criante de l'énergie en tant que facteur déterminant de production en amont et en aval sur toutes les chaînes de valeur potentielles notamment dans les domaines agricole et minier. Ces secteurs présentent un grand potentiel de création de nouveaux emplois et devraient constituer d'importants leviers d'action dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de l'emploi.

1.1.5. Contexte culturel

Le Burundi dispose d'une seule langue nationale parlée et comprise par tout le monde. Ceci constitue un élément important, car il favorise la cohésion sociale

et permet une même compréhension de tous sur les questions de développement.

Le développement culturel du Burundi peut être favorisé par ce facteur linguistique en plus d'autres facteurs culturels comme la danse, le tambour et d'autres éléments de nature à créer une dynamique permettant de rehausser la création d'emplois dans d'autres secteurs, tel que le tourisme.

Le faible niveau d'éducation, la place et le rôle spécifique de la femme dans le processus du développement, l'absence d'innovation favorisant l'intégration des jeunes dans le processus du développement, les perceptions négatives des programmes de limitation des naissances sont autant de facteurs d'identité culturelle qui handicapent le processus de développement et la création de l'emploi.

Il est à faire observer que d'autres aspects culturels sont à même d'impacter la création d'emplois chez les jeunes, dont notamment leurs talents dans certains métiers comme l'artisanat, la danse, le tambour, etc.

1.1.6. Contexte environnemental

Sur le plan environnemental, le Burundi est riche en ressources qui constituent un capital pour l'ensemble des activités socio-économiques. Les principales caractéristiques qu'il conviendrait de mettre en exergue ont trait à : **(i)** l'abondance des sources en eau, **(ii)** la bonne pluviométrie afin de permettre le développement d'une agriculture intégrée, **(iii)** l'abondance des marais, rivières et lacs pouvant constituer un pilier important d'un développement agricole à travers une irrigation bien pensée, **(iv)** l'abondance de collines à valoriser sur le plan du développement agricole.

Malgré ce potentiel, beaucoup de défis sont à relever pour l'optimisation des forces identifiées dans ce contexte. Les plus problématiques concernent essentiellement : **(i)** l'accélération de la dégradation de l'environnement qui entraîne, de ce fait, une baisse de la fertilité des sols sur tous les plans, notamment la sécurité alimentaire et les défis énergétiques, **(ii)** l'insuffisance de capacités pour développer des méthodes d'irrigation adaptées au contexte géographique du pays, **(iii)** l'insuffisance d'une approche de mise en exploitation de ses différentes

collines, bien qu'il existe beaucoup de projets centrés sur l'aménagement des bassins versants, et le défi du financement des grands projets agricoles comme les barrages d'irrigation, susceptibles de générer une Haute intensité de main-d'œuvre (HIMO).

1.1.7. Contexte démographique

Selon les résultats du RGPH de 2008, la population du Burundi s'élevait à 8 053 574 habitants, ce qui représente une densité moyenne de 314 habitants/km².

D'après les projections de l'ISTEEBU issues dudit dernier recensement de 2008, la population du Burundi, estimée à 2,9 millions en 1962, année de son indépendance, est passée à 11,495 millions fin 2017. Cette croissance de la population, pour un pays où 90 % des habitants vit essentiellement de l'agriculture de subsistance, et en milieu rural, aggrave considérablement la pression sur les ressources naturelles. La densité de la population, qui est la 3^e la plus élevée d'Afrique, après celle du Rwanda et de l'île Maurice, est passée à plus de 440 habitants au km² en 2017, soit près du quadruple de celle de 1962 qui était de 113 habitants au km².

La fécondité élevée (environ 6 enfants par femme) reste le principal moteur de la croissance rapide de la population du Burundi et à l'origine du taux de croissance de 2,6 % au cours de la dernière décennie. La pyramide des âges montre que la population est essentiellement jeune, la jeunesse représentant plus de 60 % de la population.

Les implications de ce taux élevé d'accroissement et de la jeunesse de la population sont évidentes : faible niveau d'accès aux services sociaux de base, exigüité et improductivité des terres, etc. Cette situation aggrave la pauvreté dans les ménages et le chômage, favorise l'exode rural et la délinquance.

De même, cette pression démographique associée aux méthodes d'exploitation traditionnelles en vigueur, engendre l'instabilité sociale, la dégradation continue et accélérée de l'environnement naturel.

Toutes ces caractéristiques démographiques sont suffisamment révélatrices de la forte poussée de la demande d'emplois.

1.1.8. Contexte du secteur financier

Le secteur bancaire au Burundi est composé de 10 banques commerciales et de deux établissements financiers. Le secteur des assurances est lui composé d'une dizaine de compagnies d'assurance et d'une trentaine d'institutions de microfinance.

Le secteur bancaire domine le marché financier avec plus de 75 % des actifs du système financier et un marché des capitaux est en cours de création. À cet effet, le Gouvernement élabore actuellement des projets de textes et de lois pour lancer ce marché qui sera régulé pendant la période transitoire par la Banque de la République du Burundi.

En dépit de la place qu'occupe le secteur bancaire dans l'économie du pays, celle-ci n'est pas visible dans les projets et programmes de promotion et de création d'emplois. À cet effet, le Gouvernement devrait initier des réformes visant à arrêter des mécanismes d'accès au crédit pour les jeunes entrepreneurs.

De l'emploi dans le secteur formel/structuré : par emploi du secteur formel/structuré, il faut entendre l'emploi salarié. Les caractéristiques essentielles de cet emploi font qu'il est régi par des textes réglementaires et juridiques qui déterminent les droits et devoirs du travailleur (Code du travail, statut général des fonctionnaires, conventions entre partenaires sociaux, conventions collectives, etc.). Il correspond à l'économie moderne structurée et à l'emploi dans la fonction publique.

De l'emploi dans l'économie informelle : par emploi informel, il faut entendre « l'emploi de l'économie informelle ». Un emploi qui échappe à la législation du travail sur, entre autres, les heures de travail, les niveaux et les modalités de paiement, les contrats de travail, les régimes de sécurité sociale, etc.). Des stratégies de promotion pour passer de l'économie informelle à l'économie formelle devraient être mises en place dans le but de créer des emplois décents et d'élargir l'assiette fiscale.

1.2.2. Analyse de la situation de l'emploi

Le manque important de statistiques sur le marché de l'emploi ne permet pas d'établir une comparaison adéquate entre les demandes et les offres d'emplois, afin de connaître les taux de couverture des demandes d'emploi par rapport aux offres sur au moins les cinq dernières années.

Les résultats de l'Enquête sur les conditions de vie des ménages au Burundi (ECVMB), 2013/2014, permettent cependant de connaître les taux d'activités, de chômage et de sous-emploi. Selon les données de cette enquête présentées dans le tableau 1 : **(i)** 97,6 % de la population active occupe un emploi contre 2,4 % (au sens élargi) en situation de chômage ; **(ii)** les femmes représentent 54,7 % et les hommes (45,3 %) avec un taux d'occupation de 53,5 % contre 44,1 % des hommes ; **(iii)** 72,8 % des actifs, dont l'âge est compris entre 25 et 64 ans, sont majoritairement occupés (71,4 %) ; **(iv)** 4,2 % des personnes âgées (65 ans et plus) sont encore activement occupés ; **(v)** le taux d'inactivité est de 20,3 %. Le taux de chômage au Burundi est faible selon la définition du BIT soit 1,6 % au sens strict. Le chômage est plus présent en

1.2. LA SITUATION DE L'EMPLOI

1.2.1. Les différents secteurs d'emplois

Trois secteurs d'emploi constituent le marché de l'emploi au Burundi : l'emploi du secteur agricole, l'emploi formel/structuré et l'emploi de l'économie informelle.

De l'emploi du secteur agricole : l'emploi salarié dans ce secteur est quasi inexistant. En effet, comme déjà mentionné, plus de 90 % de la population totale y travaille et est principalement occupée dans une économie agricole de subsistance. L'agriculture est pratiquée par plus d'un million de familles rurales sur de très petites exploitations dont la taille moyenne se situe autour de 0,5 ha. Le travail se ramène au cadre familial et est largement non rémunéré.

milieu urbain où il atteint 14,7 % au sens large. Il touche davantage les personnes instruites de niveau secondaire (6,9 %) et supérieur (17,9 %).

Le sous-emploi, est un phénomène qui concerne plus les actifs occupés du milieu rural (42,3%) que ceux du milieu urbain (30,1%). Les femmes représentent (42,7%) et les hommes (39,6%). Le tableau 1 présente le taux de chômage selon le milieu de résidence, l'âge, le sexe et le niveau d'instruction.

Le tableau 2 décrit la situation de l'emploi selon les types d'emplois, les Unités de production (UP) formelles et

informelles, et les ménages. Il ressort des données les constats suivants :

- Sous l'angle de la contribution à la création d'emplois, les poids des unités de production formelles, informelles et des ménages sont respectivement de 3,7 %, 93,8 % et 2,6 % ;
- Selon le type d'emploi, le secteur agricole est prédominant pour la création d'emplois avec un poids de 82,3 % contre 17,7 % pour le secteur non agricole.

Tableau 1 : Taux de chômage selon le milieu de résidence, l'âge, le sexe et le niveau d'instruction (%)

	Taux de chômage strict	Taux de chômage élargi
Milieu de résidence		
Urbain	10,0	14,7
Rural	0,8	1,2
Sexe		
Masculin	2,1	2,8
Féminin	1,2	2,1
Tranche d'âge		
15-35 ans	2,4	3,7
36-64 ans	0,5	1,0
65 ans et plus	0,1	0,1
Niveau d'instruction		
Aucun niveau	0,4	0,7
Primaire	1,0	1,7
Secondaire	4,7	6,9
Supérieur	14,5	17,9
Pays	1,6	2,4

Source : ECVMB 2013/2014

Tableau 2 : Types d'emplois selon les grands secteurs d'activités				
	Type d'emploi		Total	Poids (%)
	Formel	informel		
Secteur non agricole				17,7
UP formelle	25,4	74,6	100,0	3,3
UP informelle	1,9	98,1	100,0	12,8
Ménage	0,2	99,8	100,0	1,6
Secteur agricole				82,3
UP formelle	6,1	93,9	100,0	0,4
UP informelle	0,3	99,7	100,0	81
Ménage	0,0	100,0	100,0	0,9
Ensemble				
UP formelle	23,3	76,7	100,0	3,7
UP informelle	0,5	99,5	100,0	93,8
Ménage	0,1	99,9	100,0	2,6

Source : ECVMB 2013/2014

1.2.3. Situation de l'emploi décent au Burundi

Un des défis que doit relever la stratégie de mise en œuvre de la PNE sur le marché du travail est notamment l'absence de décence pour la majorité des emplois. À cet effet, le premier objectif spécifique de la Stratégie vise à stimuler la croissance économique créatrice d'emplois décents.

Quatre piliers du travail décent seront analysés dans le cadre de la présente stratégie. Il s'agit de : **(i)** la Protection sociale ; **(ii)** l'Emploi ; **(iii)** les Normes du travail, **(iv)** le Dialogue social.

1.2.3.1. LA PROTECTION SOCIALE

La protection sociale au Burundi enregistre des progrès tant au niveau des politiques publiques mises en place qu'au niveau des instruments de leur opérationnalisation. Des actions concrètes en matière de protection sociale s'observent sur le plan politique par l'existence d'une Politique nationale de protection

sociale (PNPS) adoptée depuis 2011 et de sa stratégie de mise en œuvre adoptée en 2014. L'une des avancées déjà constatées dans la mise en œuvre de la Politique nationale de protection sociale concerne la création d'un Fonds d'appui à la protection sociale mis en place par le décret n°100/063 du 18 mars 2015 portant création, organisation et fonctionnement du Fonds d'appui à la protection sociale (FAPS) qui est l'un des instruments de financement des activités prévues dans la stratégie de mise en œuvre de la Politique nationale de protection sociale. Des programmes de transferts monétaires (exemple le programme Merankabandi) sont déjà initiés dans le cadre de la stratégie mettant en œuvre la Politique nationale de protection sociale.

Le cadre institutionnel de la protection sociale, comporte également :

- (i)** La Commission nationale de protection sociale (CNPS) et le Secrétariat exécutif permanent de la Commission nationale de protection sociale (SEP/CNPS) ;

- (ii) les systèmes d'assurance sociale financés par l'employeur et l'employé : régimes gérés par l'INSS, la MFP et l'ONPR mis en place par le décret n°100/52 du 31 mars 2010 portant création, organisation et fonctionnement de l'Office national des pensions et des risques professionnels des fonctionnaires, des magistrats et des agents de l'Ordre judiciaire « ONPR » ; la Mutuelle des entreprises du secteur privé (MSP) récemment mise en place constitue une avancée importante dans la couverture des soins de santé ;
- (iii) les systèmes de prestations universelles et /ou d'assistance sociale subventionnés par les impôts : gratuité scolaire de l'école primaire et des soins médicaux des enfants de moins de cinq ans et de maternité, l'assistance des soins de santé des indigents et la subvention de la carte d'assistance maladie ;
- (iv) les systèmes de micro assurance sociale : les mutuelles de santé communautaire, les fonds d'épargne pension et les systèmes d'assurance maladie privés. Ces systèmes constituent une réponse nationale pour la réduction de l'impact du faible niveau de couverture de la protection sociale.

Malgré ces avancées énoncées ci-dessus (selon les informations recueillies sur le terrain auprès des acteurs et les résultats de l'exploitation documentaire) la protection sociale visant le secteur formel couvre environ 10 % de la population. Elle s'articule autour des dispositifs formels de sécurité sociale et d'assurances privées, basés sur la couverture des fonctionnaires et magistrats, des travailleurs sous-contrat de la Fonction publique, des Forces de défense et de sécurité nationale, des salariés des secteurs parapublic et privé, contre les risques de maladie, les risques de perte de revenus en cas de vieillesse, d'invalidité et de décès et contre les risques professionnels.

Ces dispositifs formels ne couvrent que **5%** de la population dont la grande majorité, notamment les travailleurs du secteur informel et du secteur rural, a le plus souvent recours à de multiples systèmes alternatifs (mutuelles de santé communautaires, systèmes de

solidarités à l'échelle familiale ou territoriale, divers réseaux confessionnels ou professionnels, etc.)¹

Les prestations des soins de santé, particulièrement en faveur des groupes démunis, demeurent limitées en raison de la situation de pauvreté qui sévit dans le pays et pose toujours le problème d'accessibilité financière aux soins. L'extension géographique des services d'offre de soins limitée, complique davantage l'accessibilité aux services de soins de santé. De plus, les faibles revenus et l'assiette des cotisations non maîtrisée affectent négativement l'affiliation au système contributif d'assurance sociale comme les mutuelles de santé.

En conclusion, il convient de souligner que malgré les faiblesses connues dans le domaine de la protection sociale, le nouveau code de la protection sociale révisé intègre des innovations qui pourront permettre l'extension de la couverture sociale à toute la population.

1.2.3.2. LES NORMES DU TRAVAIL

En matière de normes internationales du travail, le Burundi a déjà ratifié les huit conventions fondamentales de l'OIT, les traités et/ou protocoles internationaux dont certains ont été incorporés dans la Constitution du Burundi.

Sur le plan national, le Burundi dispose d'un Code du travail, d'un Code de protection sociale et de leurs textes d'application, qui, malheureusement, ne répondent plus aux réalités socio-économiques du pays.

Ainsi, le gouvernement et ses partenaires sociaux ont déjà commencé le processus de révision de ces codes pour les adapter aux réalités du moment et relever les défis liés notamment au travail des enfants, à la santé et à la sécurité au travail, à l'équité et à la justice sociale.

1.2.3.3. L'EMPLOI

Depuis 2012, le gouvernement du Burundi s'est engagé résolument à affronter les grands défis qui hantent la jeunesse burundaise comme la pauvreté et le chômage, en mettant en place des cadres institutionnels durables et favorables. Ainsi, avec la mise en place du Cadre

¹ BIT, Département de la sécurité sociale, Étude des éléments de base pour la mise en place d'une politique nationale de protection sociale au Burundi, octobre 2009.

stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté de deuxième génération (CSLP II), l'emploi a été mis en exergue comme faisant partie des grandes priorités du Gouvernement. Cela transparaît dans l'axe (II) pour une croissance soutenue et créatrice d'emplois. La mise en place d'une Politique nationale de l'emploi, ainsi que la création de structures en charge de l'emploi en général et de l'emploi des jeunes en particulier, tels que l'Agence burundaise pour l'emploi des jeunes (ABEJ) et l'Office burundais de l'emploi et de la main-d'œuvre (OBEM), constituent une avancée significative pour la promotion de l'emploi décent au Burundi.

1.2.3.4. LE DIALOGUE SOCIAL

En date du 25 mai 2011, les partenaires sociaux ont adopté une plate-forme appelée « Charte de dialogue social » qui engage les mandants tripartites, et dont le couronnement a été la mise en place du Comité national de dialogue social (CNDS) pour gérer les relations professionnelles et régler tous les conflits qui vont naître entre les partenaires sociaux.

Les faiblesses au niveau du dialogue social sont entre autres : **(i)** l'insuffisance de dialogue dans la gestion et la gouvernance du marché du travail ; **(ii)** le manque de promotion des conventions collectives ; **(iii)** la non dynamisation du Conseil national du travail ; **(iv)** l'insuffisance de capacités de négociation des partenaires sociaux et la non mise en œuvre par ces derniers des accords conclus.

1.3. FORCES ET FAIBLESSES DANS LE DOMAINE DE L'EMPLOI.

Bien que la problématique de l'emploi ait toujours été une préoccupation du Gouvernement, une solution durable à ce défi laisse à désirer du fait de l'inadéquation entre les systèmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels et les besoins du marché

du travail. Toutefois, beaucoup de réformes dans ces secteurs sont en cours pour remédier à ces défis.

Comme déjà énoncé ci-haut, le domaine de l'emploi connaît certes des faiblesses, mais on peut y relever aussi bon nombre de forces sur lesquelles s'appuyer pour promouvoir le secteur.

1.3.1. Les forces

Les forces du domaine de l'emploi se retrouvent dans les actions et mesures suivantes :

- l'existence de la Politique nationale de l'emploi (adoptée le 12 novembre 2014) ;
- les réformes réglementaires et institutionnelles touchant l'emploi, notamment la mise en évidence de l'emploi dans la dénomination du ministère de la Fonction publique, du Travail et de l'Emploi (MFPTE) pour gérer les questions de politiques et stratégies d'emploi et de lutte contre la pauvreté ;
- la création par décret 100/20 du 27 janvier 2015 de l'Office burundais de l'emploi et de la main-d'œuvre (OBEM), doté de la personnalité juridique et de l'autonomie organique et financière ;
- la création de l'Agence burundaise pour l'emploi des jeunes (ABEJ) par décret présidentiel No 100/92 de mai 2010 ;
- L'existence de la Politique nationale de jeunesse, 2016-2025 ;
- L'existence de la Politique nationale de l'éducation ;
- L'existence du Plan stratégique de développement de l'enseignement et de la formation professionnelle (PSDEPF) ;
- l'existence de la Politique nationale de protection sociale et sa stratégie de mise en œuvre ;
- l'existence d'un Fonds d'appui à la protection sociale ;

- l'existence d'une Charte nationale de dialogue social, du CNDS (Comité national de dialogue social) et ses démembrements ;
- l'existence d'un Plan national d'investissement agricole (PNIA) ;
- l'existence d'un Code des investissements et d'une Agence de promotion des investissements.

1.3.2. Les faiblesses

Les faiblesses du domaine de l'emploi s'observent dans :

- La prédominance de l'emploi informel ;
- L'absence de statistiques sur l'emploi ;
- Les structures chargées de la promotion de l'emploi qui ne sont pas dotées en capacités humaines et en moyens d'action suffisants ;
- L'absence d'une coordination des intervenants dans le domaine de l'emploi ;
- Les politiques macro-économiques peu incitatives pour la création des micro-entreprises ;
- Un Programme pays pour le travail décent (PPTD), deuxième génération non actualisé ;
- Un SMIG insignifiant (160 FBU en milieu urbain, 105 FBU en milieu rural) ;
- L'absence d'une politique salariale ;
- L'absence d'une culture d'entreprise (peur/crainte du risque) ;
- L'absence d'une Politique nationale des personnes handicapées.

1.3.3. Opportunités

- Volonté politique à promouvoir l'emploi et la formation professionnelle (Fonds d'appui à l'éducation, banque des jeunes, centre d'enseignement par commune et CFP par province) ;
- Accroissement de l'investissement dans le secteur agricole ;
- Accords d'exploitations minières ;
- Développement de l'approche HIMO (chantiers de construction, aménagement des bassins versants, pistes rurales, adductions d'eau, reboisement...) dans les secteurs porteurs d'emploi ;
- Convention cadre de partenariat public-privé, adéquation formation-emploi (2014) ;
- Convention PPP pour la promotion du secteur privé (2008).

1.3.4. Menaces

- Faible accès à l'énergie ;
- Faible engagement des Partenaires techniques et financiers ;
- Changements climatiques ;
- Pression démographique et exigüité des terres ;
- Programmes de formation non adaptés et non performants aux exigences du marché du travail ;
- Instabilité institutionnelle liée à la mobilité de certains services en charge de l'emploi et de la formation technique et professionnelle ;
- Législation du travail au Burundi non harmonisée avec les autres textes (nationaux et sous régionaux).

1.4. PRINCIPAUX INTERVENANTS DANS LE DOMAINE DE L'EMPLOI

L'emploi a un caractère transversal. Aussi, les intervenants dans le domaine de la création et de la promotion de l'emploi se retrouvent dans tous les secteurs de l'activité économique. Pour une mise en œuvre réussie de la stratégie, il est donc important de disposer d'une cartographie des différents intervenants ainsi que des différentes interventions afin de : **(i)** connaître qui fait quoi et dans quel(s) domaine(s) ou secteur(s) ; **(ii)**

pouvoir établir un ordre de priorités dans les actions à entreprendre au cours des cinq prochaines années parmi l'ensemble des objectifs fixés par la PNE ; **(iii)** permettre de fédérer et de donner un cadre global aux interventions des différents partenaires et acteurs, basé sur une complémentarité des apports, qu'ils soient financiers, techniques ou autres, permettant ainsi une réponse cohérente et pérenne ; **(iv)** mettre en exergue les mécanismes institutionnels de coordination du secteur de l'emploi.

Les sections ci-dessous présentent respectivement les domaines et types d'interventions, les cibles et les projets/programmes des ministères sectoriels, du secteur privé, des partenaires au développement et des organisations associatives et confessionnelles.

1.4.1. Ministères sectoriels

Ministères	Domaines	Programmes/Projets /Types d'interventions	Cibles
Ministère en charge de la Plan ification	Politiques et stratégies de développement.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Inscription au PIP mobilisation des fonds 	Institutions publiques
Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage	Élaboration, mise en œuvre et suivi-évaluation des politiques et stratégies de développement du secteur agricole et de l'élevage.	<ul style="list-style-type: none"> ■ PRODEFI ; ■ Facilitation de l'accès au crédit pour les femmes et les jeunes ; ■ Appui à l'amélioration des conditions de travail de la femme ; ■ Organisation des structures d'encadrement des activités agricoles et d'élevage, de l'auto-développement et de la vulgarisation agricole. 	Associations d'agriculteurs et d'éleveurs, jeunes déscolarisés.
Ministère des Transports, des Travaux publics, de l'Équipement et de l'Aménagement du territoire	Élaboration, mise en œuvre et suivi-évaluation des politiques et stratégies de développement du secteur des transports, des travaux publics et de l'équipement.	<p>Projet d'urgence pour la Résilience en Infrastructure (PURI) ;</p> <p>Développement et entretien des réseaux routier, ferroviaire et maritime.</p>	Population burundaise.
Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme (MCIT)	Élaboration, mise en œuvre et suivi-évaluation des politiques et stratégies en matière de commerce, d'industrie et du tourisme.	Promotion des activités commerciales, industrielles, touristiques et artisanales.	Population burundaise.

Ministères	Domaines	Programmes/Projets /Types d'interventions	Cibles
Ministère de l'Éducation, de la Formation technique et professionnelle	Élaboration, mise en œuvre et suivi-évaluation des politiques et stratégies en matière d'enseignement et de formation professionnelle.	Enseignement, éducation, formation technique et professionnelle, recherche scientifique.	Élèves, étudiants et population burundaise.
Ministère de l'Hydraulique, de l'Énergie et des Mines	Élaboration, mise en œuvre et suivi-évaluation des politiques et stratégies en matière d'eau, d'environnement, d'aménagement du territoire et d'urbanisme.	Travaux d'assainissement et d'aménagements des bassins ; Gestion des ressources en eau et accès des populations à l'eau potable.	Population burundaise.
	Élaboration, mise en œuvre et suivi-évaluation des politiques et stratégies en matière d'énergie et des mines.	Développement du secteur de l'énergie et des mines ; Exploitation minière et promotion des énergies conventionnelles et renouvelables.	Entreprises, ménages, jeunes et population burundaise.
Ministère des Droits de la personne humaine, des Affaires sociales et du Genre	Élaboration, mise en œuvre et suivi-évaluation des politiques et stratégies en matière des Droits de la personne humaine, des Affaires sociales et du Genre.	Promotion des droits humains et du genre ; Décence des emplois ; Promotion des systèmes d'assurance maladie ou des mutualités-santé universelle, sécurité sociale et contrôle de l'application de la législation de la sécurité sociale.	La femme et la population burundaise
Ministère de l'Intérieur, de la Formation patriotique et du Développement local	Élaboration, mise en œuvre et suivi-évaluation des politiques et stratégies en matière de décentralisation.	Promotion de l'économie locale, des coopératives et de l'entrepreneuriat des jeunes ; auto-développement et promotion des matériaux locaux de construction.	Jeunes, population burundaise
	Élaboration, mise en œuvre et suivi-évaluation des politiques et stratégies en matière de sécurité.	Projet de réinsertion socioéconomique des rapatriés. Formation civique et Insertion socio-économique des rapatriés ou victimes de guerre.	Jeunes, rapatriés, victimes de guerre et population burundaise.
Ministère de la Fonction publique, du Travail et de l'Emploi (MFPTE)	Emplois, formation technique et professionnelle.	Projet de développement des compétences et de l'emploi des jeunes : extension et amélioration de l'enseignement technique et de la formation professionnelle dans les secteurs porteurs d'emplois, appui aux structures d'enseignement technique et de formation professionnelle du secteur privé, apprentissage et insertion des jeunes, gestion de projet et renforcement des capacités institutionnelles.	
Ministère de la Jeunesse, des Postes, et des Technologies de l'information	Encadrement des jeunes.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Volontariat national des jeunes ; ■ Stage de premier emploi ; ■ Entrepreneuriat. 	Jeunes et population burundaise.

1.4.2. Secteur privé

Intervenant	Domaines	Programmes/Projets / Types d'interventions	Cibles
CFCIB	Élaboration et suivi des politiques de promotion du secteur privé.	Promotion des activités commerciales et industrielles.	Les opérateurs économiques.
AEB	Promotion de l'entrepreneuriat.	Organisation et formation des entrepreneurs.	Entrepreneurs du BTP.
AFB	Promotion de l'entrepreneuriat des femmes.	Organisation et formation des femmes entrepreneurs.	Femmes entrepreneurs.

1.4.3. Partenaires techniques et financiers

Intervenants	Domaines	Programmes/Projets/ Types d'interventions	Cibles
BAD			
Projet d'aménagement des bassins versants et d'amélioration	Développement rural.	Travaux d'aménagement.	Population burundaise environnante du projet.
Hydro-énergie JJI MULEMBWE	Infrastructure énergétique.	Promotion du secteur de l'énergie.	Population burundaise environnante du projet.
Projet Plan directeur de production, transport et distribution	Énergie.	Production, transport et distribution de l'énergie.	Population burundaise environnante du projet.
Projet d'appui à la réinsertion socio-économique des jeunes et des femmes	Emploi.	Formation professionnelle et insertion.	Population burundaise environnante du projet.
Projet d'appui au processus d'élaboration des politiques et stratégies de développement	Politiques et stratégies.	Élaboration de politiques et stratégies.	Population burundaise environnante du projet.
Projet d'aménagement et de bitumage de la RN 18 Nyakararo-Mwaro	THIMO	Exécution de travaux d'aménagement et de bitumage de la RN 18 Nyakararo-Mwaro.	Population burundaise environnante du projet.
Projet d'aménagement et de bitumage de la route Gitega-Nyange	THIMO	Exécution de travaux d'aménagement et de bitumage de la route Gitega-Nyange.	Population burundaise environnante du projet.
Projet de la route Makebuko-Ruyigi	THIMO	Exécution de travaux d'aménagement et de bitumage de la route Makebuko-Ruyigi.	Population burundaise environnante du projet.
Projet RN 18 Nyakararo-Mwaro-Gitega, Phase II tronçon KIBUMBU	THIMO	Exécution de de travaux d'aménagement et de bitumage de la RN 18 Nyakararo-Mwaro-Gitega.	Population burundaise environnante du projet.

Intervenants	Domaines	Programmes/Projets/ Types d'interventions	Cibles
PNUD			
	Programmes de consolidation de la Paix.	Création et promotion de l'emploi.	Jeunes, femmes, population burundaise
	Volontariat des jeunes.	Insertion socio-professionnelle.	Jeunes de la zone du projet
FIDA			
	Développement des filières.	Promotion des filières et infrastructures d'appui à la production.	Jeunes dans quatre provinces.
Coopération hollandaise / projets			
	Économie solidaire et entrepreneuriat.	agriculture, épargne-crédit, environnement et micro-crédit.	Femmes, jeunes, population burundaise.
Banque mondiale / projets			
Projet de développement local en faveur de l'emploi	Emploi.	Promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat.	Population burundaise environnante du projet.
Projet d'amélioration de la nutrition de la mère et de l'enfant	Santé.	Amélioration de la nutrition.	Population burundaise environnante du projet.
Projet d'appui au système de santé (Kira)	Santé.	Promotion de l'accès aux services de santé.	Population burundaise environnante du projet.
Mécanisme de protection sociale	Protection sociale.	Promotion de la protection sociale.	Population burundaise environnante du projet.
Projet en faveur de la productivité agro-pastorale et de développement des marchés	Développement rural.	Réalisation des activités agro-pastorales et développement des marchés.	Population burundaise environnante du projet.
Projet en faveur de la productivité et de la compétitivité du secteur café	Développement rural.	Promotion de la filière café.	Population burundaise environnante du projet.
Projet de renforcement des capacités institutionnelles pour l'efficacité gouvernementale	Gouvernance.	Formation en vue du renforcement des capacités.	Population burundaise environnante du projet.
Projet d'urgence pour la résilience en infrastructure	Infrastructure.	Travaux d'infrastructures.	Population burundaise environnante du projet.
Projet de construction de la centrale hydroélectrique JJI-MUREMBWE	Énergie, infrastructure.	Travaux d'infrastructures.	Population burundaise environnante du projet.

Intervenants	Domaines	Programmes/Projets/ Types d'interventions	Cibles
Projet de recherche du café de niche	Développement rural.	Recherche agronomique	Population burundaise environnante du projet.
Projet d'appui au développement du secteur de la santé (financement additionnel)	Santé.	Promotion du secteur de la santé	Population burundaise environnante du projet.
Projet en faveur de la productivité agro-pastorale et de développement des marchés	Développement rural.	Activités agro-pastorales et de développement des marchés.	Population burundaise environnante du projet.
Projets des partenaires du secteur TTPE			
Groupe FAD/BAD	THIMO	Exécution de travaux d'aménagement et de bitumage de la RN18 Phase II : tronçon KIBUMBU-GITEGA (24 km).	Population burundaise environnante du projet.
BADEA/OFID/ FONDS SAOUDIEN/ FONDS Groupe KOWEITIEEN	THIMO	Travaux d'aménagement et de bitumage de la RN5 : BUJUMBURA–NYAMITANGA (30 km).	Population burundaise environnante du projet.
EAC/NEPAD	THIMO	Études de Réhabilitation la RN3, tronçon BUJUMBURA–RUMONGE et RUMONGE –NYANZA-LAC (78 km + 50 km).	Population burundaise environnante du projet.
BAD/ FONDS KOWEITIEEN	THIMO	Travaux de réhabilitation la RN3, tronçon BUJUMBURA–RUMONGE et RUMONGE–NYANZA-LAC (78 km + 50 km)	Population burundaise environnante du projet.
Groupe FAD/BAD	THIMO	Études d'exécution des travaux des voies de contournement de la ville de BUJUMBURA (30 km).	Population burundaise environnante du projet.
BANQUE MONDIALE (BM)	THIMO	Travaux de réhabilitation des points critiques et amélioration de l'assainissement sur la RN1.	Population burundaise environnante du projet.

Intervenants	Domaines	Programmes/Projets/ Types d'interventions	Cibles
IDA/BM	THIMO	Finalisation des marchés des travaux en cours de canalisations des rivières NYABAGERE ; KINYANKONGE-GASENYI.	Population burundaise environnante du projet.
		Réaliser le pavage et l'assainissement de certains quartiers de la Mairie de Bujumbura et de l'intérieur du pays.	Population burundaise environnante du projet.
		Études et travaux de réalisation d'infrastructures socio-économiques dans des zones vulnérables.	Population burundaise environnante du projet.
		Fournitures et équipements, réalisation des travaux d'infrastructures socio-économiques dans des zones vulnérables.	Population burundaise environnante du projet.
		Renforcer les capacités pour la gestion des risques de catastrophes.	Population burundaise environnante du projet.
JICA	THIMO	Travaux de réhabilitation et modernisation du Port de Bujumbura.	Population burundaise environnante du projet.
FNUAP	Promotion de l'emploi.	Entrepreneuriat des jeunes.	La jeunesse.
CTB			
PAIOSA	Infrastructures publiques.	Aménagement des marais et protection de bassins versants.	Population burundaise.
PAIS	Infrastructures publiques.	Réhabilitation des infrastructures publiques	Population burundaise environnante du projet.
ACFPT	Infrastructures publiques.	Réhabilitation des structures de formation et d'insertion socio-professionnelle des lauréats.	Population burundaise environnante du projet.

1.4.4. Organisations associatives et confessionnelles

Intervenant	Domaines	Programmes/Projets /Types d'interventions	Cibles
ADISCO	Emplois et formation professionnelle.	Programme d'accompagnement des lauréats des CEM : Formation, insertion des jeunes, financement des projets emplois, microcrédit, entrepreneuriat	Population des communes Gisuru, Kinyinya & Cendajuru.
AGAKURA	Création d'emplois.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Programme d'appui au développement de la filière de maracuja : formation, insertion des jeunes, microcrédit, entrepreneuriat ; ■ Mise en exploitation d'une unité de transformation des jus de fruits ; ■ Projet d'appui au Centre d'enseignement des métiers. 	Population des communes de Gisuru, Kinyinya & Cendajuru
UPHB	Création d'emplois.	Programme d'encadrement socio-professionnel des personnes handicapées : formation, insertion des jeunes, microcrédit, protection sociale, entrepreneuriat.	Personnes vivant avec un handicap.
YCI	Création d'emplois.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Projet de formation en entrepreneuriat : formation ; ■ Projet d'insertion des jeunes : insertion des jeunes, microcrédit. 	Jeunes et associations de jeunes.
REJA	Création d'emplois.	Projet d'insertion des jeunes ; Formation, insertion des jeunes, microcrédit, entrepreneuriat.	Jeunes et associations de jeunes.

1.4.5. Organisations non gouvernementales (ONG)

Intervenant	Domaines	Programmes/Projets /Types d'interventions	Cibles
CARE	Emploi.	Projet « Biraturaba » : formation, insertion des jeunes, microcrédit et entrepreneuriat féminin	Groupes vulnérables : jeunes femmes, handicapés, etc.
CORDAID	Emploi.	Formation, insertion des jeunes, microcrédit, entrepreneuriat	Population burundaise.
ACTION AID	Emploi.	Formation, insertion des jeunes, microcrédit, protection sociale, entrepreneuriat.	Personnes vivant avec un handicap.
VIS	Formation professionnelle.	Insertion socio-professionnelle.	Artisans.
RET	Formation professionnelle.	Projet de formation professionnelle et d'insertion des lauréats.	Population des provinces de Kirundo et Muyinga.

1.5. LES PRINCIPAUX DÉFIS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI

Il ressort des résultats de l'analyse documentaire et des entretiens avec les acteurs clés que les principaux défis de la mise en œuvre de la Politique nationale de l'emploi sont entre autres :

- Une croissance économique soutenue mais peu créatrice d'emplois (manque de suivi pour établir les données et organiser un accompagnement) ;
- L'inadéquation formation-emploi ;
- La pression démographique ;
- La non diversification des emplois en milieu rural ;
- Un Système d'information sur le marché du travail (SIMT) non développé ;
- L'absence de statistiques fiables sur l'emploi et le chômage et l'intégration de la dimension genre (sexe, non-discrimination fondée sur l'âge et le handicap, groupes marginalisés...) dans les programmes de promotion de l'emploi ;
- L'extension de la protection sociale à toutes les couches de la population ;
- La mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre de la PNE ;
- La prise en compte de la composante « emploi » dans les programmes de protection de l'environnement et de conservation des ressources naturelles ainsi que dans d'autres secteurs ;
- L'adaptation et l'harmonisation de la législation du travail au Burundi avec les autres textes et le contexte régional ;
- Le développement des politiques macro-économiques incitatives pour la création des PMI/PME ;
- Le système bancaire non orienté vers le financement des PMI et PME.

CHAPITRE 2 : PRÉSENTATION DES AXES STRATÉGIQUES DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI

2.1. VISION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI

La PNE se situe dans le sillage de la stratégie énoncée dans la « Vision Burundi 2025 », qui ambitionne de mettre le pays sur la voie d'un développement accéléré, en faisant passer le PIB par tête d'habitant de 200 USD en 2008 à environ 720 USD en 2025, en promouvant une croissance accélérée et inclusive à deux chiffres et en réduisant au moins de moitié le taux de pauvreté (estimé à 67 % en 2011).

La PNE, dans ce cadre stratégique, vise à réaliser le plein emploi à l'horizon 2025 grâce à la mise en œuvre de stratégies d'investissements génératrices de croissance économique élevée et d'emplois décents, permettant ainsi une hausse structurelle des revenus afin de faire reculer durablement la pauvreté de masse.

Cet objectif correspond à la réduction à moins de 5 % du taux de chômage qui, compte tenu du chômage frictionnel, équivaut à une situation de plein-emploi de fait. Les questions clés demeurent la croissance et le développement économique, en l'absence desquels la lutte contre la pauvreté devient très difficile, et toute

avancée sociale, toute promotion humaine deviennent illusoire, notamment dans un pays à forte croissance démographique.

Le développement de l'emploi découle premièrement de la croissance de la production, qui entraîne des revenus, de la consommation, du bien-être pour les ménages, incite à de nouveaux investissements et, naturellement, apporte de nouvelles recettes fiscales à l'État. Celui-ci peut ainsi mener des politiques sociales plus en adéquation avec les besoins des citoyens.

2.2. LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI

L'objectif global de la PNE consiste à réduire le chômage et le sous-emploi par la promotion d'une croissance économique élevée, de l'auto-emploi dans le cadre de micro, petites et moyennes entreprises, ainsi que des activités à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO).

Cinq axes stratégiques ont été tracés pour la présente Politique nationale de l'emploi (PNE) comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

N°	Dénomination
Axe 1	Placer l'emploi au cœur des politiques macroéconomiques et sectorielles pour influencer sur la demande de l'emploi
Axe 2	Développer les compétences et l'employabilité
Axe 3	Promouvoir le secteur privé, la protection sociale et développer les entreprises pour la création d'emplois décents
Axe 4	Instituer une politique de dialogue et de la gouvernance du marché du travail.
Axe 5	Promouvoir l'emploi des jeunes, des femmes, des personnes vivant avec un handicap et l'inclusion sur le marché du travail

Quant aux objectifs spécifiques de la PNE, ils sont comme ci-après :

- Promouvoir l'auto-emploi et les micros, petites et moyennes entreprises (PME et coopératives) et réformer le secteur financier pour un meilleur accès aux ressources d'investissement pour la création d'emplois ;
- Promouvoir l'emploi et l'auto-emploi des jeunes, ainsi que des personnes handicapées, tout en créant des conditions favorables à une meilleure participation des femmes sur le marché du travail ;
- Améliorer l'information et la gouvernance du marché du travail et généraliser la protection sociale pour promouvoir l'emploi décent ;
- Renforcer les compétences des ressources humaines pour une meilleure employabilité.

Le Récapitulatif des axes et objectifs stratégiques de la Politique nationale de l'emploi est présenté dans le tableau ci-dessous :

2.3. RÉCAPITULATIF ANALYTIQUE DES AXES ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI

Vision	Objectif général	Axes stratégiques	Objectifs	Stratégies
Réaliser le plein-emploi à l'horizon 2025 grâce à la mise en œuvre de stratégies d'investissements génératrices de croissance économique élevée et d'emplois décents, permettant ainsi une hausse structurelle des revenus afin de faire reculer durablement la pauvreté de masse.	L'objectif global de la PNE consiste à réduire le chômage et le sous-emploi par la promotion d'une croissance économique élevée, de l'auto-emploi dans le cadre de micro, petites et moyennes entreprises, ainsi que des activités à haute intensité de main-d'œuvre	Axe 1. Placer l'emploi au cœur des politiques macroéconomiques et sectorielles pour influencer sur la demande de l'emploi.	Stimuler la croissance économique créatrice d'emplois décents en vue d'augmenter les revenus de la population active, de réduire la pauvreté et le sous-emploi, surtout en milieu rural.	Mettre en œuvre les stratégies d'investissements génératrices de croissance économique élevée et d'emplois décents.

Vision	Objectif général	Axes stratégiques	Objectifs	Stratégies
		Axe 2. Développer les compétences et l'employabilité.	Réduire le chômage, notamment celui des diplômés, accroître l'employabilité des jeunes sortant du système scolaire et de leur permettre ensuite la mise à jour des compétences requises par la formation continue.	Instaurer, à tous les niveaux, un système de formation par compétences en adoptant des mesures incitatives adéquates pour les entreprises participant au système
				Encourager l'investissement privé dans l'EFTP et dans la formation continue au niveau des entreprises, dans le cadre du renforcement d'un dialogue tripartite visant l'implication directe du secteur privé dans les décisions concernant l'EFTP, à travers la création d'un Comité national paritaire de coordination de l'EFTP et des Comités provinciaux paritaires de la formation et de l'emploi.
				Mettre en place des cellules d'insertion et d'orientation professionnelles et des passerelles entre les diverses formations ainsi que des programmes de renforcement des capacités des enseignants, des formateurs et des tuteurs de l'EFTP.
				Améliorer la qualité des enseignants, des formateurs et des tuteurs, tout en assurant les infrastructures et les équipements nécessaires, notamment pour les formations pratiques
				Mettre en place un système de validation et de certification de ces compétences

Vision	Objectif général	Axes stratégiques	Objectifs	Stratégies
				Et étendre l'enseignement des métiers et la formation professionnelle aux populations du monde rural et de l'économie informelle et faire la promotion de l'EFTP auprès de la population et des élèves de l'école fondamentale et des artisans et en encourageant aussi les filles à suivre l'EFTP
				Remettre en question les vieux stéréotypes et changer les mentalités dès les bancs de l'école.
		Axe 3. Promouvoir le secteur privé, la protection sociale et développer les entreprises pour la création d'emplois décents	Etendre la protection sociale à l'ensemble de la population, à améliorer l'environnement des affaires et à soutenir le développement du secteur privé par la promotion des infrastructures d'appui à la production et l'accès au crédit pour les investissements productifs	Améliorer l'environnement des affaires et soutenir le secteur privé
				Promouvoir les infrastructures d'appui à la production
				Promouvoir l'accès au crédit pour les investissements productifs
				Créer un fonds de garantie pour accompagner les investissements
				Élargir le système de protection sociale
				Promouvoir l'auto-emploi et les micros, petites et moyennes entreprises (PME et coopératives) et réformer le secteur financier pour un meilleur accès aux ressources d'investissement pour la création d'emplois
				Créer fonds sectoriel pour le financement de la formation professionnelle

Vision	Objectif général	Axes stratégiques	Objectifs	Stratégies
		<p>Axe 4. Instituer une politique de dialogue et de la gouvernance du marché du travail.</p>	<p>Moderniser le cadre institutionnel et de dialogue social afin d'assurer une meilleure planification, mise en œuvre et évaluation des stratégies, programmes et projets de création d'emploi mais aussi de mettre à jour régulièrement la réglementation du travail et les politiques de l'emploi.</p>	<p>Constituer un Comité national de coordination emploi (CNCE) et Dynamiser le CDCPP, le CNT et le CNDS</p>
				<p>Créer un Office national de l'emploi et de la main-d'œuvre</p>
			<p>Soutenir l'emploi, notamment des jeunes et des femmes, à travers de nouveaux financements aux institutions de la formation, le financement des initiatives des jeunes créateurs d'entreprises et d'emploi, tout en favorisant en particulier l'accès des femmes au marché du travail</p>	<p>Appuyer les institutions de la formation</p>
				<p>Créer un fonds national pour les jeunes créateurs d'emploi</p>
				<p>Améliorer l'accès à l'emploi pour les femmes et les catégories sociales marginalisées tout en créant des conditions favorables à une meilleure participation des femmes et des personnes handicapées sur le marché du travail</p>

CHAPITRE 3 : STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI

Comme récapitulé au chapitre ci-dessus, cinq axes stratégiques ont été tracés pour la Politique nationale de l'emploi (PNE). Aussi, la présente stratégie ou le plan d'action opérationnel pour sa mise en œuvre s'articule autour de ces axes. Pour chaque axe, le présent chapitre fait une brève introduction en mettant en exergue l'état des lieux et les défis à relever, une description des orientations stratégiques pour la mise en œuvre et les actions prioritaires identifiées dont l'exécution devrait permettre l'atteinte de chaque résultat attendu.

Axe 1 : Placer l'emploi au cœur des politiques macro-économiques et sectorielles pour influencer sur la demande de l'emploi.

Les questions qui reviennent dans tous les documents de planification du développement économique et social mis en place au Burundi, y compris le document de Politique nationale de l'emploi, mettent l'accent sur la réduction de la pauvreté sans suffisamment donner la place qu'il faut réserver à la composante « emploi ». À cet effet, l'emploi devra être considéré comme un des critères de performance et d'indicateurs d'effets/impacts et tout programme/projet inscrit au Programme d'investissement public (PIP) devra indiquer le nombre d'emplois qui seront créés.

3.1.1. Les orientations stratégiques

Promouvoir une croissance économique soutenue et créatrice d'emplois en développant des politiques macro-économiques et sectorielles favorables à la création d'emplois, constitue le socle des orientations stratégiques définies pour la mise en œuvre de cet axe de la stratégie.

Ces orientations sont des pistes ou lignes conductrices pour permettre de placer l'emploi au cœur de ces politiques de développement, en vue de créer un maximum d'emplois au bénéfice de la population burundaise. Il est en effet impératif d'avoir, pour les cinq prochaines années, des politiques et des stratégies de développement qui intègrent la transversalité de l'emploi.

La généralisation de l'utilisation de l'approche et des techniques à « Haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) » pour la construction des infrastructures d'intérêt public, constitue également un des éléments essentiels des orientations stratégiques. L'HIMO présente en effet l'avantage de permettre la promotion d'un développement local intensif en emplois décents.

3 1.2. Les actions prioritaires

De façon synthétique, pour chaque résultat attendu, les actions en appui à l'axe 1 sont répertoriées ci-dessous comme suit :

Objectif spécifique 1.1. Stimuler la croissance économique créatrice d'emplois décents en vue d'augmenter les revenus de la population active et de réduire la pauvreté et le sous-emploi, surtout en milieu rural.

Résultat 1.1.1. l'offre d'énergie satisfait 90 % des besoins des foyers et 100 % de ceux des entreprises

Activités :

1.1.1.1. Opérationnaliser les activités contenues dans la lettre de politique énergétique.

1.1.1.2. Vulgariser les textes actuels régissant le secteur de l'énergie.

1.1.1.3. Développer les énergies renouvelables.

1.1.1.4. Électrifier les zones rurales en ayant recours aux énergies nouvelles et renouvelables.

Résultat 1.1.2. l'approche HIMO est introduite dans la mise en œuvre de tous les investissements publics.

Activités :

1.1.2.1. Dresser l'état des lieux de la réglementation en vigueur.

1.1.2.2. Définir et adapter le cadre réglementaire HIMO.

1.1.2.3. Vulgariser le cadre réglementaire adapté (cinq ateliers régionaux).

1.1.2.4. Accroître les opportunités d'emploi à travers un programme intégré basé sur l'approche HIMO (Programme élaboré, validé et mis en œuvre).

1.1.2.5. Définir et vulgariser les critères de promotion et de création d'emplois dans les dossiers d'appel d'offres (DAO) des travaux HIMO.

1.1.2.6. Former les responsables des PME aux approches HIMO.

1.1.2.7. Renforcer les missions de contrôle sur les aspects et conditions de travail HIMO.

1.1.2.8. Organiser des sessions de formation et de sensibilisation des responsables des programmes des ministères sur les approches HIMO.

1.1.2.9. Animer des séances de formation des administratifs locaux sur les approches HIMO.

1.1.2.10. Former les bénéficiaires des programmes HIMO à l'économie sociale et solidaire.

Résultat 1.1.3. des mesures fiscales fortement incitatives sont mises en œuvre au bénéfice du secteur privé productif, et au moins 10 % des ressources budgétaires de l'État sont annuellement et effectivement allouées au développement de l'agriculture.

Activités :

1.1.3.1. Organiser des cadres du plaidoyer sur les avantages fiscaux à accorder aux entreprises créatrices d'emplois.

1.1.3.2. Allouer annuellement au moins 10 % des ressources budgétaires de l'État au développement de l'agriculture.

Résultat 1.1.4. le taux de pauvreté est réduit à moins de 40 %, le sous-emploi en agriculture a diminué de 20 % et le taux de chômage réel (y inclus les formes de sous-emploi correspondant en réalité à des conditions de chômage) est réduit à moins de 10 %.

Activités :

1.1.4.1. Créer des emplois pour l'aménagement des marais, des bassins versants et la protection de l'environnement en multipliant la plantation des arbres.

1.1.4.2. Organiser des cadres de plaidoyer pour intégrer l'emploi dans les actions prioritaires du Plan national de développement.

1.1.4.3. Aménager les courbes de niveaux.

1.1.4.4. Multiplier les unités de transformation agro-alimentaire.

Résultat 1.1.5. les exportations vers les pays de l'espace Communauté des États de l'Afrique de l'est (CAE) ont augmenté de 5 % par an.

Activités :

1.1.5.1. Créer un organe de régulation afin de diversifier et accroître le volume des produits d'exportation.

1.1.5.2. Organiser et participer à des foires aux niveaux national et régional.

Axe 2. Développer les compétences et l'employabilité

Parmi les principales causes du chômage des jeunes au Burundi, il faut mentionner : l'insuffisance de l'offre d'emploi par rapport à la demande ; le manque de compétences des jeunes ; l'inadéquation de leur profil par rapport au besoin du marché ; les difficultés d'accès aux sources de financement. Il convient donc de s'attaquer à la racine du problème en développant les compétences et l'employabilité de ces jeunes, et ceci ne peut se faire que par des actions de formation et / ou de perfectionnement et de reconversion.

La vision du pays au plan des compétences et de l'employabilité à l'horizon 2025, est que le sous-secteur de l'Enseignement et des Formations techniques et professionnelles soit capable de transmettre à la population active en général, et à la jeunesse en particulier, des compétences nécessaires au développement des activités de production.

3.2.1. Les orientations stratégiques

Pour la mise en œuvre de la politique de l'EFTP au Burundi, 17 éléments de stratégies ont été identifiés. Ainsi, les orientations stratégiques de cet axe 2 s'articulent autour de ces éléments afin de contribuer à l'atteinte des produits et résultats attendus, dont entre autres : **(i)** la promotion du partenariat public-privé pour le développement des compétences et l'employabilité des jeunes ; **(ii)** l'identification des filières porteuses ; **(iii)** la mise en place de programmes de formation souples et adaptés au marché du travail ; **(iv)** la validation et la certification des compétences acquises ; **(v)** l'enseignement de modules de formations transversales, telles que la création et la gestion des entreprises.

3.2.2. Les actions prioritaires

Pour chaque résultat attendu, les actions à entreprendre pour mettre en œuvre l'axe 2 sont répertoriées ci-dessous pour chaque résultat attendu comme suit :

Objectif spécifique 2.1. Réduire le chômage, notamment celui des diplômés, accroître l'employabilité des jeunes sortant du système scolaire et leur permettre ensuite de mettre à jour les compétences requises par la formation continue.

Résultat 2.1.1. l'approche de la formation axée sur les compétences est généralisée et l'effectif de jeunes formés par le système de l'enseignement des métiers et de la formation professionnelle a augmenté de 5 % par an.

Activités :

2.1.1.1. Généraliser l'approche de la formation axée sur les compétences en faveur des apprenants des structures de formation de l'EFTP.

2.1.1.2. Organiser des formations aux métiers de courte durée.

2.1.1.3. Organiser des formations en alternance au sein des entreprises.

2.1.1.4. Appuyer les réformes en cours dans le secteur de l'EFTP et de l'emploi (état des lieux, programmes, filières, équipement).

2.1.1.5. Adapter les outils de formation aux besoins du marché de l'emploi.

2.1.1.6. Organiser les cadres de formation des formateurs du secteur de l'EFTP à l'utilisation des outils adaptés

2.1.1.7. Réviser les programmes et les curricula de formation des zootechniciens, des techniciens vétérinaires et agricoles A2, et des techniciens supérieurs.

2.1.1.8. Fournir aux structures de formation en métiers les outils didactiques, les équipements et les consommables.

2.1.1.9. Développer et généraliser un système d'alphabétisation fonctionnelle lié à un métier.

2.1.1.10. Développer et mettre en œuvre des programmes de reconversion professionnelle.

Résultat 2.1.2. un Comité paritaire tripartite élargi de l'EFTP est mis en place et est opérationnel.

Activités :

2.1.2.1. Actualiser et rendre opérationnel le Comité paritaire tripartite élargi de l'EFTP.

2.1.2.2. Élaborer et valider le du Comité paritaire tripartite élargi, articulé sur le contenu de la Convention Cadre du PPP/Adéquation formation-emploi.

2.1.2.3. Appuyer l'exécution du PTAB.

2.1.2.4. Suivre et évaluer l'exécution des activités du Comité paritaire tripartite élargi.

Résultat 2.1.3. des cellules d'insertion et d'orientation professionnelles, et des passerelles entre les diverses formations sont mises en place, ainsi que des programmes de renforcement des capacités des enseignants, des formateurs et des tuteurs de l'EFTP.

Activités :

2.1.3.1. Faire l'état des lieux pour la mise en place de cellules d'insertion professionnelle et des passerelles entre les diverses formations.

2.1.3.2. Créer et opérationnaliser les cellules d'orientation professionnelle par FPTE/EFTP/OBEM.

2.1.3.3. Créer et opérationnaliser les cellules d'insertion professionnelle par FPTE/EFTP/OBEM.

2.1.3.4. Créer des passerelles entre les différents niveaux de formation par FPTE/EFTP/OBEM.

2.1.3.5. Identifier les besoins de renforcement de capacités des membres des cellules d'insertion et d'orientation professionnelles par FPTE/EFTP/OBEM.

2.1.3.6. Mettre à disposition pour les formations pratiques les infrastructures, équipements, matériels didactiques et consommables nécessaires.

2.1.3.7. Créer et appuyer les Unités d'appui pédagogique (UAP) dans les structures de formation.

2.1.3.8. Renforcer les capacités des membres des cellules d'insertion et d'orientation professionnelles.

2.1.3.9. Évaluer les sessions de formation des gestionnaires des cellules.

2.1.3.10. Adapter et appuyer la mise en œuvre des programmes d'insertion et de réinsertion socio-professionnelle.

2.1.3.11. Organiser périodiquement des cadres de rencontres pour les acteurs du secteur de l'EFTP et de l'emploi (tables rondes, salons de l'emploi, foires, journées portes-ouvertes...).

Résultat 2.1.4. les diplômes et certificats sont délivrés, sans exception, selon les normes établies par la loi et la réglementation publique.

Activités :

2.1.4.1. Créer un cadre de validation et de certification des compétences acquises.

2.1.4.2. Mettre en place et exécuter un programme TOKTEN « Transfert de connaissances par les expatriés nationaux ».

2.1.4.3. Valoriser et certifier les compétences des artisans formés sur le tas après vérifications des compétences effectivement acquises.

Résultat 2.1.5. l'enseignement des métiers et la formation professionnelle sont étendus aux populations du monde rural et de l'économie informelle.

Activités :

2.1.5.1. Réaliser une étude d'identification des besoins en formation (métiers et formation professionnelle) des populations du monde rural et de l'économie informelle.

2.1.5.2. Réaliser une étude d'identification des filières porteuses d'emplois.

2.1.5.3. Élaborer et valider le répertoire des métiers au Burundi.

2.1.5.4. Élaborer et mettre en œuvre des programmes et modules de formation en EFTP.

2.1.5.5. Organiser des campagnes de sensibilisation de la population et des élèves de l'école fondamentale et des artisans sur l'importance de la formation en métiers.

2.1.5.6. Créer des fonds sectoriels pour le financement de la formation professionnelle.

Axe 3. Promouvoir le secteur privé, la protection sociale et développer les entreprises pour la création d'emplois décents

Le secteur privé, à travers ses initiatives et les diverses formes d'activité qu'il conduit, à titre individuel ou collectif et de façon formelle ou informelle, dans les diverses branches de l'économie, est le principal créateur d'emplois. Dans l'économie de marché et de libre entreprise, il est le moteur clé qu'il faut encourager et soutenir dans toute la mesure du possible. Aussi, la Stratégie de mise en œuvre de la PNE consacre-t-elle le secteur privé comme étant le levier « essentiel, décisif et prioritaire » de la création d'emplois.

Le paysage économique au Burundi est caractérisé par la faible performance des secteurs de création des richesses et d'emplois, dont les secteurs primaire (agricole et rural), secondaire et tertiaire (les services) ainsi que d'un cadre légal (Code des investissements, Code des impôts, Code du travail, etc.) non propice à l'amélioration du climat des affaires.

Ainsi, les objectifs de cet axe visent à améliorer l'environnement du climat des affaires pour soutenir le développement du secteur privé par la promotion des infrastructures d'appui à la production, l'accès au crédit pour les investissements productifs et l'extension de la protection sociale à l'ensemble de la population.

3.3.1. Les orientations stratégiques

Les principales orientations stratégiques au titre de cet axe sont : **(i)** la consécration du secteur privé comme levier essentiel et prioritaire de la création d'emplois et, pour ce faire, de la promotion dudit secteur par une amélioration du climat des affaires en procédant à une révision du cadre légal ; **(ii)** la transformation de l'agriculture (promotion du sous-secteur de l'agrobusiness) ; **(iii)** la promotion d'un développement industriel orienté vers les industries de transformation et d'appui à la production ; **(iv)** la généralisation du système de protection sociale.

3.3.2. Les actions prioritaires

Les actions en appui à l'axe trois sont répertoriées ci-dessous pour chaque résultat attendu comme suit :

Objectif spécifique 3.1. Étendre la protection sociale à l'ensemble de la population, améliorer l'environnement des affaires et soutenir le développement du secteur privé par la promotion des infrastructures d'appui à la production et l'accès au crédit pour les investissements productifs.

Résultat 3.1.1. le cadre légal est mis à jour et favorise l'environnement des affaires.

Activités :

3.1.1.1. Conduire les processus de révision du cadre légal (Code du travail, Code de la protection sociale, Code des investissements, Code des impôts, Code des marchés publics...) en faveur des investissements devant déboucher sur un grand potentiel de création d'emplois par les entreprises du secteur privé.

3.1.1.2. Vulgariser le cadre légal révisé.

3.1.1.3. Vulgariser les conventions fondamentales et de gouvernance.

3.1.1.4. Doter l'Inspection générale du travail en ressources humaines suffisantes et qualifiées, ainsi qu'en ressources matérielles et logistiques pour l'accomplissement de sa mission.

3.1.1.5. Renforcer les capacités techniques des Inspecteurs et contrôleurs du travail.

3.1.1.6. Renforcer les capacités des administrateurs du travail.

Résultat 3.1.2. les réseaux de transport routier, lacustre et aérien sont sensiblement améliorés.

Activités :

3.1.2.1. Créer des emplois à travers l'amélioration du réseau routier (construction et/ou réhabilitation de routes).

3.1.2.2. Redynamiser les Associations communautaires de développement (ACD) autour des réseaux routiers.

3.1.2.3. Créer des emplois en multipliant les projets de facilitation des transports lacustre et aérien.

3.1.2.4. Réaliser une étude de faisabilité sur les potentialités du lac Tanganyika et de tous les autres lacs en matière de création d'emplois.

3.1.2.5. Financer les promoteurs des des projets des secteurs identifiés (bateaux de plaisance, circuit touristique sur le lac...).

Résultat 3.1.3. les institutions de micro-finance sont substantiellement refinancées.

Activités :

3.1.3.1. Élaborer et adopter une politique de crédit favorable à la création d'emplois au Burundi.

3.1.3.2. Sensibiliser les intervenants dans le financement et l'appui aux institutions de micro-finance sur la composante « emploi » comme actions prioritaires.

3.1.3.3. Développer les filières identifiées et l'agro-business (pisciculture, apiculture, pêche).

3.1.3.4. Créer un Fonds d'investissement du secteur agricole.

Résultat 3.1.4. le nombre d'affiliés et d'assurés au système de protection sociale augmente chaque année de façon constante.

Activités :

3.1.4.1. Engager un dialogue entre les parties prenantes et sensibiliser les partenaires sociaux sur leurs droits et obligations en matière de protection sociale.

3.1.4.2. Organiser des cadres de sensibilisation pour encourager l'adhésion des travailleurs (employeurs et travailleurs) de l'économie informelle aux mutualités communautaires de santé et d'économie solidaire.

3.1.4.3. Organiser des cadres de sensibilisation pour toutes les catégories de travailleurs (employeurs et travailleurs) de l'économie pour favoriser la création de mutualités communautaires de santé et d'économie solidaire.

3.1.4.4. Affilier les employeurs et travailleurs indépendants de l'économie informelle aux organismes de protection sociale, même en l'absence d'un revenu permanent.

Axe 4. Instituer une politique de dialogue et de gouvernance du marché du travail

La Convention n°111 de l'OIT concernant la discrimination (emploi et profession) stipule : « *Tout membre pour lequel la présente convention est en vigueur s'engage à formuler et à appliquer une politique nationale visant à promouvoir, par des méthodes adaptées aux circonstances et aux usages nationaux, l'égalité de chances et de traitement en matière d'emploi et de profession, afin d'éliminer toute discrimination en cette matière : (a) s'efforcer d'obtenir la collaboration des organisations d'employeurs et de travailleurs et d'autres organismes appropriés pour favoriser l'acceptation et l'application de cette politique ; (b) promulguer des lois et encourager des programmes d'éducation propres à assurer cette acceptation et cette application* ».

Les défis sur le marché du travail sont liés à l'appariement entre l'offre et la demande de travail et plus concrètement à l'insuffisance des emplois par rapport à la demande, à l'inadéquation formation-emploi, au travail des enfants, au système très faible de protection sociale, à la faiblesse de l'économie à créer des emplois, à la mondialisation, etc. Il est donc impérieux d'agir avec plus d'efficacité en direction du marché du travail, tant formel qu'informel, afin d'élargir l'espace de dialogue social pour que les inégalités et toutes formes diverses de discrimination puissent trouver des réponses.

4.1. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les modalités de mise en œuvre de cet axe s'articuleront autour des éléments ci-après : **(i)** la création d'un Comité national de coordination de la mise en œuvre de la Politique nationale de l'emploi (secteur public, secteur privé et société civile) ; **(ii)** le renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles de l'OBEM et des services de l'Administration du travail ; **(iii)** la diffusion des offres d'emploi (publics et privées) ; **(iv)** l'élaboration et l'adoption d'une politique de santé et sécurité au travail ;

(v) l'organisation de campagnes de sensibilisation et d'information des employeurs et des travailleurs sur le dialogue et la gouvernance du marché du travail.

4.2. LES ACTIONS PRIORITAIRES

Les actions en appui à l'axe 4 sont répertoriées ci-dessous pour chaque résultat attendu :

Objectif spécifique 4.1. Moderniser le cadre institutionnel et de dialogue social afin d'assurer une meilleure planification, mise en œuvre et évaluation des stratégies, programmes et projets de création d'emplois, mais aussi de mettre à jour régulièrement la réglementation du travail et les politiques de l'emploi.

Résultat 4.1.1. un Comité national de coordination de la mise en œuvre de la Politique nationale de l'emploi (secteur public, secteur privé et société civile), est mis en place.

Activités :

4.1.1.1. Créer le Comité national de coordination de la mise en œuvre de la PNE (CNC/PNE).

4.1.1.2. Renforcer les capacités techniques et institutionnelles du Comité national de coordination de la mise en œuvre de la PNE (CNC/PNE).

4.1.1.3. Renforcer les capacités de la Commission d'orientation.

4.1.1.4. Renforcer le fonctionnement du Conseil national du travail.

4.1.1.5. Renforcer les capacités du CNDS.

4.1.1.6. Actualiser le Plan d'action national de lutte contre le travail des enfants et ses pires formes.

4.1.1.7. Élaborer le PPTD-Burundi III

4.1.1.8. Élaborer, adopter et vulgariser une politique de santé et de sécurité au travail.

4.1.1.9. Réaliser des études sur l'état des lieux de la formation et du perfectionnement organisés en entreprise par les employeurs.

Résultat 4.1.2. l'Office burundais de l'emploi et de la main-d'œuvre exerce avec performance ses fonctions.

Activités :

4.1.2.1. Doter l'OBEM de ressources humaines suffisantes et qualifiées.

4.1.2.2. Doter l'OBEM de matériels et équipements nécessaires pour l'accomplissement de sa mission.

4.1.2.3. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de l'OBEM.

4.1.2.4. Réaliser des études prospectives sur l'emploi et la formation.

4.1.2.5. Organiser et mener une enquête sur la main-d'œuvre et l'emploi.

4.1.2.6. Constituer et actualiser les bases de données sur l'emploi et la formation.

4.1.2.7. Créer et opérationnaliser les antennes de l'OBEM dans toutes les provinces du pays.

Axe 5. Promouvoir l'emploi des jeunes, des femmes, des personnes vivant avec un handicap et leur inclusion sur le marché du travail

L'Objectif spécifique visé à travers cet axe est de soutenir l'emploi, notamment celui des jeunes et des femmes à travers de nouveaux financements accordés aux institutions de formation, le financement des initiatives des jeunes créateurs d'entreprises, tout en favorisant l'accès des femmes et des personnes vivant avec un handicap au marché du travail.

Les jeunes, les femmes et les personnes vivant avec un handicap, communément appelés les groupes vulnérables, éprouvent des difficultés pour s'insérer sur le marché du travail. Cette situation est due à plusieurs facteurs : les pesanteurs socio-culturelles, le manque de formation professionnelle, l'analphabétisme, l'insuffisance des offres d'emploi, la mise en application

insuffisante des textes, des lois et des conventions concernant le genre et les personnes handicapées, ainsi que le manque de dialogue et de gouvernance du marché de l'emploi.

L'inaccessibilité des milieux de travail reste aussi un défi important pour les personnes vivant avec un handicap. Le certificat d'aptitude physique exigé dans les dossiers de demande d'emploi constitue un autre aspect de la discrimination à l'emploi de ces personnes, et les pouvoirs publics ne prennent pas de mesures incitatives pour encourager les employeurs publics et privés à embaucher cette catégorie de la population.

Aussi, le présent axe de la stratégie vise-t-il à apporter des solutions pratiques à cette problématique de l'emploi des groupes vulnérables susmentionnés.

5.1. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les principales orientations de la stratégie pour la mise en œuvre de cet axe portent sur la résolution des défis identifiés ci-dessus et s'articulent, entre autres, autour des éléments suivants : **(i)** le développement des activités de formation, de perfectionnement et de reconversion professionnelle ; **(ii)** la promotion des initiatives d'auto-emploi et l'entrepreneuriat ; **(iii)** la prise de mesures incitatives de soutien à l'entrepreneuriat féminin ; **(iv)** la prise de mesures de discrimination positive pour l'emploi des personnes handicapées ; **(v)** la facilitation de l'accès des jeunes et des femmes au financement ; **(vi)** l'organisation de campagnes de sensibilisation pour un changement de mentalités chez les jeunes ; **(vii)** la mise en place d'une politique de mobilité de la main-d'œuvre.

5.2. LES ACTIONS PRIORITAIRES

De façon synthétique, pour chaque résultat attendu, les actions en appui à l'axe 5 sont répertoriées ci-dessous comme suit :

Objectif spécifique 5.1. Soutenir l'emploi, notamment celui des jeunes et des femmes, à travers de nouveaux financements aux institutions de formation, le financement des initiatives des jeunes créateurs d'entreprise et d'emplois, tout en favorisant en particulier l'accès des femmes au marché du travail.

Résultat 5.1.1. un Fonds national pour les jeunes créateurs d'emploi est institué.

Activités :

5.1.1.1. Créer une Banque des Jeunes pour appuyer l'auto-emploi.

5.1.1.2. Élaborer un manuel définissant les critères objectifs d'accès au financement et les modalités de remboursement du crédit.

Résultat 5.1.2. l'entrepreneuriat féminin, ainsi que l'accès à l'emploi des femmes, des jeunes, des personnes vivant avec un handicap et d'autres groupes vulnérables, sont soutenus par des mesures de discrimination positives.

Activités :

5.1.2.1. Réaliser une étude sur le niveau d'employabilité des femmes et des personnes vivant avec un handicap.

5.1.2.2. Mettre en place des mesures incitatives de soutien à l'entrepreneuriat féminin et à l'accès à l'emploi des femmes rurales.

5.1.2.3. Mettre en place de mesures incitatives de soutien à l'accès à l'emploi des personnes vivant avec un handicap et les autres groupes vulnérables.

5.1.2.4. Adapter les infrastructures publiques aux conditions de vie des personnes vivant avec un handicap et au respect du genre (DAO)².

5.1.2.5. Développer des programmes spéciaux de création d'emplois pour les jeunes et les femmes (PSCE/JF) en milieu urbain et périurbain pour l'assainissement et la protection de l'environnement.

5.1.2.6. Développer un programme de perfectionnement et de reconversion professionnelle.

5.1.2.7. Développer des programmes de création d'emplois pour l'insertion socio-économique et l'accompagnement des rapatriés et autres groupes vulnérables.

5.1.2.8. Initier un système de prospection des opportunités d'emplois et de réinsertion socio-professionnelle des personnes en âge de la retraite.

5.1.2.9. Développer et étendre le programme de volontariat des jeunes.

5.1.2.10. Développer et multiplier les centres d'incubation pour l'entrepreneuriat des jeunes.

5.1.2.11. Accompagner et faire le coaching des jeunes, des femmes et des personnes vivant avec un handicap.

Résultat 5.1.3. les dispositions de la convention n°159 sur les droits des personnes vivant avec un handicap sont appliquées.

Activités :

5.1.3.1. Vulgariser la Convention n°159 et d'autres textes en rapport avec l'emploi des personnes vivant avec un handicap.

5.1.3.2. Organiser des campagnes de sensibilisation pour le recrutement des personnes vivant avec un handicap ayant des compétences recherchées.

5.1.3.3. Effectuer des missions de suivi et de contrôle de l'application des dispositions relatives à la Convention n°159 sur les droits des personnes vivant avec un handicap.

² C'est le dossier d'appel d'offre dans lequel on doit faire figurer les clauses concernant l'accès aux immeubles publics des personnes vivant avec un handicap.

Matrice des axes stratégiques et leurs actions prioritaires

OBJECTIFS/Stratégies/ Résultats/Actions	Acteurs		Période	Indicateurs de suivi
	Responsable	Associé(s)		
Objectif global : L'objectif global de la PNE consiste à réduire le chômage et le sous-emploi par la promotion d'une croissance économique élevée, de l'auto-emploi dans le cadre de micro, petites et moyennes entreprises, ainsi que des activités à Haute intensité de main-d'œuvre (HIMO).				
Axe 1. Placer l'emploi au cœur des politiques macroéconomiques et sectorielles pour influencer sur la demande de l'emploi				
Objectif spécifique 1.1. Stimuler la croissance économique créatrice d'emplois décents, en vue d'augmenter les revenus de la population active, de réduire la pauvreté et le sous-emploi, surtout en milieu rural.				
Résultat 1.1.1. L'offre d'énergie satisfait 90 % des besoins des foyers et 100 % de ceux des entreprises.				
1.1.1.1. Opérationnaliser les activités contenues dans la lettre de politique énergétique.	Ministère de l'Énergie	Ministère des Finances Ministère des Affaires étrangères, Ministère de l'Emploi et du Travail, MCIA, CFCIB, PTF.	2018-2022	Taux de couverture de l'énergie
1.1.1.2. Vulgariser les textes actuels régissant le secteur de l'énergie.	Ministère de l'Énergie	Partenaires locaux, médias, PTF	2018-2022	Nombre de séances de vulgarisation
1.1.1.3. Développer des énergies renouvelables.	Ministère de l'Énergie	Ministère des Finances Ministère des Affaires étrangères, Ministère de l'Emploi et du Travail, MCIA, CFCIB, PTF, Partenaires locaux, Médias.	2018-2022	Nombre de types d'énergies renouvelables développées
1.1.1.4. Électrifier les zones rurales en ayant recours aux énergies nouvelles et renouvelables.	Ministère de l'Énergie	Ministère des Affaires étrangères, Ministère de l'Emploi et du Travail, MCIA, CFCIB, PTF, Partenaires locaux, Médias.	2018-2022	Nombre de zones rurales électrifiées
Résultat 1.1.2. L'approche HIMO est introduite dans la mise en œuvre de tous les investissements publics				
1.1.2.1. Dresser l'état des lieux de la réglementation en vigueur.	Ministère de l'Emploi (DG du Travail et l'OBEM)	Ministères sectoriels, PTF, Partenaires sociaux	2018-2022	Un document de rapport disponible
1.1.2.2. Définir et adapter le cadre réglementaire de l'emploi HIMO.	Ministère de l'Emploi (DG du Travail et OBEM), SEP/CNPS	Ministères sectoriels, PTF, Partenaires sociaux	2018-2022	Un cadre légal réglementaire disponible
1.1.2.3. Vulgariser le cadre réglementaire adapté (cinq ateliers régionaux).	Ministère de l'Emploi (DG du Travail et l'OBEM)	Ministères sectoriels, PTF, Partenaires sociaux	2018-2022	Nombre de séances tenues

OBJECTIFS/Stratégies/ Résultats/Actions	Acteurs		Période	Indicateurs de suivi
	Responsable	Associé(s)		
1.1.2.4. Accroître les opportunités d'Emploi à travers un programme intégré basé sur l'approche HIMO (Programme élaboré, validé et mis en œuvre).	Ministère de l'Emploi	Ministère de la Jeunesse et autres ministères sectoriels, les partenaires sociaux, PTF, Administration locale et OSC	2018-2022	Nombre d'infrastructures créées et/ou réhabilitées
1.1.2.5. Définir et vulgariser les critères de promotion et de création d'emploi dans les dossiers d'appel d'offres (DAO) des travaux HIMO.	Ministères de l'Emploi et des Travaux publics	Ministère de la Jeunesse et autres ministères sectoriels et les partenaires sociaux, PTF, Administration locale, OSC	2018-2022	Nombre d'emplois créés
1.1.2.6. Former les responsables des PME aux approches du travail HIMO.	Ministère de l'Emploi	Ministère de la jeunesse et autres ministères sectoriels, et les partenaires sociaux, PTF, Administration locale, OSC	2018-2022	Nombre de responsables des PME formés
1.1.2.7. Renforcer les missions de contrôle sur les aspects et conditions de travail HIMO.	Ministère de l'Emploi (Inspection du Travail)	Ministères sectoriels, PTF, Partenaires sociaux et Administration locale	2018-2022	Nombre de séances tenues et un document définissant les critères.
1.1.2.8. Organiser des sessions de formation et de sensibilisation des responsables des programmes des Ministères sur les approches HIMO.	Ministère de l'Emploi	Ministères sectoriels, SEP/CNPS, Administration locale	2018-2022	Nombre de responsables de PME et de séances effectuées
1.1.2.9. Animer des séances de formation des administratifs locaux aux approches HIMO	Ministère de l'Emploi	Ministères sectoriels, Administration locale	2018-2022	Nombre de séances de formation effectuées
1.1.2.10. Former les bénéficiaires des Programmes HIMO sur l'économie sociale et solidaire	SEP/CNPS, OBEM	Ministères sectoriels, Partenaires, PTF, Administration locale	2018-2022	Nombre de bénéficiaires enregistrés
Résultat 1.1.3. Des mesures fiscales fortement incitatives sont mises en œuvre au bénéfice du secteur privé productif, et au moins 10 % des ressources budgétaires de l'État sont annuellement et effectivement allouées au développement de l'agriculture.				
1.1.3.1. Organiser des cadres de plaidoyer sur les avantages fiscaux à accorder aux entreprises créatrices d'emplois.	Ministère des Finances (API)	Ministères sectoriels, CFCIB	2018-2022	Nombre et types d'avantages octroyés
1.1.3.2. Allouer annuellement au moins 10 % des ressources budgétaires de l'État au développement de l'agriculture.	Ministère des Finances	Ministères sectoriels, secteur privé, PTF	2018-2022	% alloué

OBJECTIFS/Stratégies/ Résultats/Actions	Acteurs		Période	Indicateurs de suivi
	Responsable	Associé(s)		
Résultat 1.1.4. Le taux de pauvreté est réduit à moins de 40 %, le sous-emploi dans l'agriculture a diminué de 20 % et le taux de chômage réel (y inclus les formes de sous-emploi correspondant en réalité à des conditions de chômage) est réduit à moins de 10 %.				
1.1.4.1. Créer des emplois pour l'aménagement des marais, des bassins versants et la protection de l'environnement en multipliant la plantation d'arbres.	Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage	Ministère en charge des Finances, autres ministères sectoriels, Administration locale et PTF	2018-2022	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'emplois créés ; ■ Superficie de bassins versant aménagée.
1.1.4.2. Organiser des cadres de plaidoyer pour l'intégration de l'emploi dans les actions prioritaires du Plan national de développement.	Ministère de l'Emploi	Ministère de la Jeunesse et autres ministères sectoriels, partenaires sociaux, PTF, Administration locale, OSC	2018	Nombre de cadres organisés
1.1.4.3. Aménager les courbes de niveaux.	Ministère de l'Agriculture	Ministère des Finances	2018-2022	Longueur de courbes de niveau aménagée
1.1.4.4. Multiplier les unités de transformation agro-alimentaire.	Ministère de l'Agriculture	Ministère des Finances, autres ministères sectoriels	2018-2022	Nombre d'unités de transformation
Résultat 1.1.5. Les exportations vers les pays de l'espace CAE ont augmenté de 5 % par an.				
1.1.5.1. Créer un organe de régulation pour diversifier et accroître le volume des produits d'exportation.	Ministère du Commerce	Autres ministères sectoriels	2018-2022	<ul style="list-style-type: none"> ■ Organe de régulation fonctionnel ■ % d'augmentation des produits d'exportation ■ % de diversification des produits d'exportation
1.1.5.2. Organiser et participer à des foires au niveau national et régional.	Ministère du commerce	Ministères sectoriels et les partenaires sociaux, PTF	2018-2022	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de foires organisées ; ■ Nombre de participations.
Axe 2. Développer les compétences et l'employabilité.				
Objectif spécifique 2.1. Réduire le chômage, notamment celui des diplômés, accroître l'employabilité des jeunes sortant du système scolaire et leur permettre ensuite de mettre à jour les compétences requises par la formation continue.				
Résultat 2.1.1. L'approche de la formation axée sur les compétences est généralisée et l'effectif de sjeunes formés par le système de l'enseignement des métiers et de la formation professionnelle a augmenté de 5 % par an.				
2.1.1.1. Généraliser l'approche de la formation axée sur les compétences en faveur des apprenants des structures de formation de l'EFTP.	EFTP	Acteurs du secteur privé, ministères sectoriels, partenaires sociaux, PTF	2018-2022	Nombre de structures de formation EFTP et nombre d'apprenants

OBJECTIFS/Stratégies/ Résultats/Actions	Acteurs		Période	Indicateurs de suivi
	Responsable	Associé(s)		
2.1.1.2. Organiser des formations aux métiers de courte durée.	Ministère en charge des Métiers et de la Formation professionnelle	Acteurs du secteur privé, ministères sectoriels, partenaires sociaux, PTF	2018-2022	Nombre d'apprenants formés
2.1.1.3. Organiser des formations en alternance au sein des entreprises.	EFTP	Acteurs du secteur privé, ministères sectoriels, partenaires sociaux, PTF	2018-2022	Nombre d'apprenants formés
2.1.1.4. Appuyer les réformes en cours dans le secteur de l'EFTP et de l'emploi (état des lieux, programmes, filières, équipement).	EFTP, OBEM	Acteurs du secteur privé, ministères sectoriels, partenaires sociaux, PTF	2018-2022	Nombre et types d'appui aux réformes
2.1.1.5. Adapter les outils de formation aux besoins de marché de l'emploi.	EFTP, OBEM	Acteurs du secteur privé, ministères sectoriels, partenaires sociaux, PTF	2018-2022	<ul style="list-style-type: none"> ■ Existence d'un état des lieux actualisé des besoins ; ■ Nombre et types d'outils produits.
2.1.1.6. Organiser des cadres de formations des formateurs du secteur de l'EFTP à l'utilisation des outils adaptés.	EFTP	Acteurs du secteur privé, ministères sectoriels, partenaires sociaux, PTF	2018-2022	Nombre de formateurs formés sur les outils
2.1.1.7. Réviser les programmes et les curricula de formation des Ir zootechniciens, des techniciens vétérinaires et agricoles A2 et Techniciens supérieurs.	EFTP, ministère de l'Agriculture et de l'Élevage	Acteurs du secteur privé, ministères sectoriels, partenaires sociaux, PTF	2018-2022	<ul style="list-style-type: none"> ■ Programmes révisés ; ■ Curricula révisés ; ■ Nombre de techniciens formés.
2.1.1.8. Fournir les outils didactiques, équipements et consommables aux structures de formation en métiers	EFTP	Acteurs du secteur privé, ministères sectoriels, partenaires sociaux, PTF	2018-2022	Nombre (ou %) de structures de formation bénéficiaires des outils
2.1.1.9. Développer et généraliser un système d'alphabétisation fonctionnelle lié à un métier	Ministère en charge de l'alphabétisation des adultes(EFTP)	Acteurs du secteur privé, ministères sectoriels, partenaires sociaux, PTF	2018-2022	Un système d'alphabétisation fonctionnelle mis en place
2.1.1.10. Développer et mettre en œuvre les programmes de reconversion professionnelle	EFTP, OBEM	Acteurs du secteur privé, ministères sectoriels, partenaires sociaux, PTF	2018-2022	Nombre de programmes de reconversion développés
Résultat 2.1.2. Un Comité paritaire tripartite élargi de l'EFTP est mis en place et opérationnel				
2.1.2.1. Actualiser et rendre opérationnel le Comité Paritaire Tripartite élargi de l'EFTP	Ministères en charge de l'EFTP et de l'Emploi	Acteurs du secteur privé, ministères sectoriels, partenaires sociaux, PTF	2018-2022	Un Comité tripartite élargi actualisé et opérationnel

OBJECTIFS/Stratégies/ Résultats/Actions	Acteurs		Période	Indicateurs de suivi
	Responsable	Associé(s)		
2.1.2.2. Élaborer et valider un PTAB du Comité paritaire tripartite élargi articulé sur le contenu de la Convention Cadre du PPP/Adéquation Formation-Emploi	Comité paritaire tripartite élargi	Acteurs du secteur privé, ministères sectoriels, partenaires sociaux, PTF	2018-2022	Un PTAB élaboré et validé
2.1.2.3. Appuyer l'exécution du PTAB	Comité paritaire tripartite élargi	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF, OSC	2018-2022	% d'exécution du PTAB
2.1.2.4. Suivre et évaluer l'exécution des activités du Comité paritaire Tripartite élargi	Comité paritaire tripartite élargi (Auditeurs internes et externes)	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF, OSC	2018-2022	Nombre de rapports d'audit internes et externes
Résultat 2.1.3. Des cellules d'insertion et d'orientation professionnelles et des passerelles entre les diverses formations sont mises en place, ainsi que des programmes de renforcement des capacités des enseignants, des formateurs et des tuteurs de l'EFTP.				
2.1.3.1. Faire l'état des lieux pour la mise en place de cellules d'insertion professionnelle et des passerelles entre les diverses formations.	Ministères en charge de l'EFTP et de l'Emploi	Acteurs du secteur privé, ministères sectoriels, partenaires sociaux, PTF	2018-2022	Rapport de l'état des lieux réalisé
2.1.3.2. Créer et opérationnaliser les Cellules d'orientation professionnelle.	Ministères en charge de l'EFTP et de l'Emploi	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF	2018-2022	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de cellules d'orientation créées ; ■ Nombre de personnes orientées.
2.1.3.3. Créer et opérationnaliser les cellules d'insertion professionnelle.	Ministères en charge de l'EFTP et de l'Emploi	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF	2018-2022	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de cellules d'insertion professionnelle créées ; ■ Nombre personnes insérées professionnellement.
2.1.3.4. Créer des passerelles entre les différents niveaux de formation.	Ministères en charge de l'EFTP et de l'Emploi	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF	2018-2022	Nombre et types de passerelles créées
2.1.3.5. Identifier les besoins de renforcement de capacités des membres des cellules d'insertion et d'orientation professionnelles.	Ministères en charge de l'EFTP et de l'Emploi	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF	2018-2022	Nombre et types de besoins en formation identifiés
2.1.3.6. Mettre à disposition pour les formations pratiques les infrastructures, équipements, matériels didactiques et consommables nécessaires.	Ministère en charge de l'EFTP	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF	2018-2022	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'infrastructures construites ; ■ Nombre d'équipements fournis.

OBJECTIFS/Stratégies/ Résultats/Actions	Acteurs		Période	Indicateurs de suivi
	Responsable	Associé(s)		
2.1.3.7. Créer et appuyer les Unités d'appui pédagogique (UAP) dans les structures de formation.	Ministère en charge de l'EFTP	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF	2018-2022	Nombre d'unités d'appui pédagogique créées et appuyées
2.1.3.8. Renforcer les capacités des membres des cellules d'insertion et d'orientation professionnelles.	Ministères en charge de l'EFTP et de l'Emploi	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF	2018-2022	Nombre de membres de cellules renforcés
2.1.3.9. Évaluer les sessions de formation des gestionnaires des cellules.	Ministère en charge de l'EFTP	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF	2018-2022	Nombre de gestionnaire formés et évalués
2.1.3.10. Adapter et appuyer la mise en œuvre des programmes d'insertions et de réinsertions socio-professionnelles.	Ministères de l'Emploi, de l'EFTP et de la Jeunesse (ABEJ)	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF	2018-2022	Nombre de programmes d'insertions et de réinsertions professionnelles adaptés et appuyés
2.1.3.11. Organiser périodiquement des cadres de rencontres pour les acteurs du secteur de l'EFTP et de l'emploi (table ronde, salon de l'emploi, foires, journées portes-ouvertes...).	Ministères en charge de l'EFTP et de l'Emploi	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF, structures de formation	2018-2022	Nombre de cadres de rencontres organisés et tenus
Résultat 2.1.4. Les diplômes et certificats sont délivrés, sans exceptions, selon les normes établies par la loi et la réglementation publique				
2.1.4.1. Créer un cadre de validation et de certification des compétences acquises.	Ministères en charge de l'EFTP et de l'Emploi	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé	2018-2022	Existence d'un cadre de validation et de certification
2.1.4.2. Mettre en place et exécuter un programme TOKTEN « Transfert de connaissances par les expatriés ».	Ministères de l'Emploi et des Relations extérieures	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé et partenaires Sociaux	2018-2022	Nombre d'experts recrutés
2.1.4.3. Valoriser et certifier les compétences des artisans formés sur le tas.	OBEM et EFTP	Acteurs du secteur privé, ministères sectoriels, partenaires sociaux, PTF	2018-2022	Nombre d'artisans formés et certifiés
Résultat 2.1.5. L'enseignement des métiers et de la formation professionnelle sont étendus aux populations rurales et de l'économie informelle.				
2.1.5.1. Réaliser une étude d'identification des besoins en formation (métiers et formation professionnelle) des populations rurales et de l'économie informelle.	OBEM et EFTP	Ministères sectoriels	2018-2022	Étude d'identification réalisée

OBJECTIFS/Stratégies/ Résultats/Actions	Acteurs		Période	Indicateurs de suivi
	Responsable	Associé(s)		
2.1.5.2. Réaliser une étude d'identification des filières porteuses d'emplois.	OBEM et EFTP	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF	2018-2022	Étude d'identification réalisée
2.1.5.3. Élaborer et valider le répertoire des métiers au Burundi.	OBEM et EFTP	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF	2018-2022	Un répertoire des métiers
2.1.5.4. Élaborer et mettre en œuvre des programmes et des modules de formation de l'EFTP.	Ministères en charge de l'EFTP	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF	2018-2022	Nombre et types de modules élaborés
2.1.5.5. Organiser des campagnes de sensibilisation de la population et des élèves de l'école fondamentale et des artisans sur l'importance de la formation aux métiers.	Ministère en charge de l'EFTP	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF	2018-2022	Nombre de campagnes organisées et tenues
2.1.5.6. Créer des fonds sectoriels pour le financement de la formation professionnelle.	Ministère en charge de l'EFTP	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF	2018-2022	Nombre de fonds créés et Niveau des fonds constitués

Axe 3. Promouvoir le secteur privé, la protection sociale et développer les entreprises pour la création d'emplois décents.

Objectif stratégique 3.1. Etendre la protection sociale à l'ensemble de la population, à améliorer l'environnement des affaires et à soutenir le développement du secteur privé par la promotion des infrastructures d'appui à la production et l'accès au crédit pour les investissements productifs

Résultat 3.1.1. Le cadre légal est mis à jour et favorise l'environnement des affaires

3.1.1.1. Conduire les processus de révision du cadre légal en faveur des investissements devant déboucher sur un grand potentiel de création d'emplois notamment le Code du travail, le Code de la protection sociale, le Code des investissements, le Code des impôts, Code des marchés publics, etc.	Ministères des Finances, de l'Emploi et de la Protection sociale	Ministères sectoriels, partenaires sociaux	2018-2022	Nombre de textes révisés
3.1.1.2. Vulgariser le cadre légal révisé	Ministères des Finances, de l'Emploi et de la Protection sociale	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, média, PTFs	2018-2022	Nombre de textes vulgarisés
3.1.1.3. Vulgariser les conventions fondamentales et de gouvernance	Ministère du Travail et de l'Emploi (DGT)	Ministères sectoriels, Partenaires sociaux, Média, PTF	2018-2022	Nombre de Conventions vulgarisées

OBJECTIFS/Stratégies/ Résultats/Actions	Acteurs		Période	Indicateurs de suivi
	Responsable	Associé(s)		
3.1.1.4. Doter l'Inspection générale du travail de ressources humaines suffisantes et qualifiées, de ressources matérielles et logistiques pour l'accomplissement de sa mission	Ministère du Travail	Ministères sectoriels, ministère des Finances et du Budget, PTF	2018-2022	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de nouvelles unités affectées ; ■ Budget accordé ; ■ Nombre et types d'équipement et matériels acquis.
3.1.1.5. Renforcer les capacités techniques des Inspecteurs et contrôleurs du Travail	Ministère du Travail	Ministères sectoriels, ministère des Finances et du Budget, PTF	2018-2022	Nombre d'Inspecteurs et de Contrôleurs formés
3.1.1.6. Renforcer les capacités des administrateurs du travail.	Ministère du Travail	Ministères sectoriels, ministère des Finances et du Budget, PTF	2018-2022	Nombre d'Administrateurs du travail formés
Résultat 3.1.2. Les réseaux de transport routier, lacustre et aérien sont sensiblement améliorés.				
3.1.2.1. Créer des emplois à travers l'amélioration du réseau routier par la construction et /ou la réhabilitation de routes.	Ministère des Travaux publics	Ministères sectoriels, ministère des Finances et du Budget, PTF	2018-2022	Nombre d'emplois créés par l'amélioration du réseau routier
3.1.2.2. Redynamiser les Associations communautaires de développement (ACD) autour des réseaux routiers.	Ministère des Travaux publics	Ministères sectoriels, ministère des Finances et du Budget, PTF	2018-2022	Nombre d'associations communautaires de développement redynamisées
3.1.2.3. Créer des emplois à travers la multiplication des projets de facilitation des transports lacustre et aérien.	Ministère des Travaux publics	Ministères sectoriels, ministère des Finances et du Budget, PTF	2018-2022	Nombre d'emplois créés
3.1.2.4. Réaliser une étude de faisabilité sur les potentialités du lac Tanganyika et de tous les autres lacs en matière de création d'emplois.	Ministères des Travaux publics et de l'Agriculture	Ministères sectoriels, ministère des Finances et du Budget, PTF	2018-2022	Un document disponible
3.1.2.5. Financer les promoteurs des projets qui concernent les secteurs identifiés (bateaux de plaisance, circuit touristique sur le lac...).	Ministère des Travaux publics	Ministère des Finances, ministère du Commerce, ministère des Transports, ministère de la Sécurité publique, MDNAC, autres ministères sectoriels, PTF	2018-2022	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre projets financés ; ■ Nombre d'emplois créés.

OBJECTIFS/Stratégies/ Résultats/Actions	Acteurs		Période	Indicateurs de suivi
	Responsable	Associé(s)		
Résultat 3.1.3. Les institutions de micro-finance sont substantiellement refinancées.				
3.1.3.1. Élaborer et adopter une politique de crédit favorable à la création d'emplois au Burundi	Ministère des Finances	BRB, ministère du Développement communal, autres ministères sectoriels, acteurs du secteur privé	2018-2022	Existence d'un document de politique du crédit
3.1.3.2. Sensibiliser les intervenants dans le financement et l'appui des institutions de micro finance sur la composante « emploi » comme actions prioritaires.	Ministère de l'Emploi	Ministères sectoriels, partenaires sociaux, PTF	2018-2022	Nombre d'intervenants touchés par les séances de sensibilisation
3.1.3.3. Développer les filières identifiées et l'agri-business (pisciculture, apiculture, pêche).	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage	Ministères sectoriels, PTF	2018-2022	Nombre d'unités de transformation créés dans les filières
3.1.3.4. Créer un Fonds d'Investissement du secteur agricole.	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF	2018-2022	Fonds créé
Résultat 3.1.4. Le nombre d'affiliés et d'assurés au système de protection sociale augmente chaque année de façon constante.				
3.1.4.1. Engager un dialogue entre les parties prenantes et sensibiliser les partenaires sociaux sur leurs droits et obligations en matière de protection sociale.	Ministère de la Protection sociale (SEP/ CNPS)	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF	2018-2022	Nombres de rencontres tenues
3.1.4.2. Organiser des cadres de sensibilisation à l'adhésion des travailleurs (employeurs et travailleurs) de l'économie informelle aux mutualités communautaires de santé et d'économie solidaire.	Ministère de la Protection sociale (SEP/ CNPS)	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF	2018-2022	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de travailleurs sensibilisés ; ■ Nombre de travailleurs assurés aux mutualités communautaires.
3.1.4.3. Organiser des cadres de sensibilisation à la création de mutualités communautaires de santé et d'économie solidaire pour toutes les catégories de travailleurs (employeurs et travailleurs) de l'économie informelle.	Ministère de la Protection sociale (SEP/ CNPS)	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF	2018-2022	Nombre de mutualités créées

OBJECTIFS/Stratégies/ Résultats/Actions	Acteurs		Période	Indicateurs de suivi
	Responsable	Associé(s)		
3.1.4.4. Affilier les employeurs et travailleurs indépendants de l'économie informelle aux organismes de protection sociale même en l'absence d'un revenu permanent.	Ministère de la Protection sociale (SEP/ CNPS)	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF	2018-2022	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'affiliés ; ■ Nombre d'assurés.
Axe 4. Instituer une politique de dialogue et de gouvernance du marché du travail.				
Objectif spécifique 4.1. Moderniser le cadre institutionnel et de dialogue social afin d'assurer une meilleure planification, mise en œuvre et évaluation des stratégies, programmes et projets de création d'emplois mais aussi de mettre à jour régulièrement la réglementation du travail et les politiques de l'emploi.				
Résultat 4.1.1. Un Comité national de coordination de la mise en œuvre de la Politique nationale de l'emploi (secteur public, secteur privé et société civile) est mis en place.				
4.1.1.1. Créer le Comité national de coordination de la mise en œuvre de la PNE (CNC/PNE).	Ministère de l'Emploi	Partenaires sociaux, ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF	2018-2022	Existence d'un texte mettant en place le CNTC
4.1.1.2. Renforcer les capacités techniques et institutionnelles du Comité national de coordination de la mise en œuvre de la PNE (CNC/PNE) et du Comité national technique opérationnel de coordination de la PNE (CNTO/PNE).	Ministère de l'Emploi	Partenaires sociaux, ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF	2018-2022	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de membres du comité formés ; ■ Budget accordé ; ■ Nombre et types d'équipement et matériels acquis.
4.1.1.3. Renforcer les capacités de la Commission d'orientation.	Ministère de l'Emploi	Partenaires sociaux, ministères sectoriels, acteurs du secteur privé	2018-2022	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de personnes formées ; ■ Budget accordé.
4.1.1.4. Renforcer le fonctionnement du Conseil national du travail.	Ministère de l'Emploi	Partenaires sociaux, ministères sectoriels, acteurs du secteur privé	2018-2022	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de sessions organisées ; ■ Budget accordé ; ■ Nombre et types d'équipement et matériels acquis.
4.1.1.5. Renforcer les capacités du CNDS.	Ministère de l'Emploi	Partenaires sociaux, ministères sectoriels, acteurs du secteur privé	2018-2022	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de personnes formées ; ■ Budget accordé ; ■ Nombre et types d'équipement et matériels acquis.
4.1.1.6. Actualiser le Plan d'Action National de lutte contre le travail des enfants et ses pires formes.	Ministère du Travail	Partenaires sociaux, PTF	2018-2022	Un plan d'action actualisé

OBJECTIFS/Stratégies/ Résultats/Actions	Acteurs		Période	Indicateurs de suivi
	Responsable	Associé(s)		
4.1.1.7. Élaborer le PPTD-Burundi III	Ministère du Travail	Partenaires sociaux, PTF	2018-2022	Un PPTD actualisé
4.1.1.8. Élaborer, adopter et vulgariser une politique de santé et sécurité au travail.	Ministère du Travail	Ministères sectoriels, partenaires sociaux, acteurs du secteur privé, PTF	2018-2022	Un document de politique adopté et vulgarisé
4.1.1.9. Réaliser des études sur l'état des lieux, de la formation et du perfectionnement organisés en entreprise par les employeurs.	OBEM	Consultants, ministères sectoriels, partenaires sociaux, acteurs du secteur privé, PTF	2018-2022	Nombre d'études réalisées
Résultat 4.1.2. L'Office Burundais de l'Emploi et de la main-d'œuvre exerce avec performance ses fonctions.				
4.1.2.1. Doter l'OBEM de ressources humaines suffisantes et qualifiées.	OBEM	Ministère des Finances et PTF	2018-2022	Nombre d'unités additionnelles
4.1.2.2. Doter l'OBEM de matériels et équipements nécessaires pour l'accomplissement de sa mission	OBEM	Ministère des Finances et PTF	2018-2022	Lot de matériels et équipements acquis
4.1.2.3. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de l'OBEM.	OBEM	Ministère des Finances et PTF, Expert International	2018-2022	Un document de stratégie
4.1.2.4. Réaliser des études prospectives sur l'emploi et la formation.	OBEM	Ministère des Finances et PTF	2018-2022	Nombres d'études
4.1.2.5. Organiser et mener une enquête sur la main d'œuvre et l'emploi.	OBEM	Ministère des Finances et PTF	2018-2022	Nombre d'enquêtes
4.1.2.6. Constituer et actualiser les bases de données sur l'emploi et la formation.	OBEM	Ministère des Finances et PTF	2018-2022	Une base de données
4.1.2.7. Créer et opérationnaliser les antennes de l'OBEM dans toutes les provinces du pays.	OBEM	Ministère des Finances et PTF	2018-2022	Nombre d'antennes créées

OBJECTIFS/Stratégies/ Résultats/Actions	Acteurs		Période	Indicateurs de suivi
	Responsable	Associé(s)		
Axe 5. Promouvoir l'emploi des jeunes, des femmes, des personnes vivant avec un handicap et l'inclusion sur le marché du travail				
Objectif stratégique 5.1. Soutenir l'emploi, notamment des jeunes et des femmes, à travers de nouveaux financements aux institutions de la formation, le financement des initiatives des jeunes créateurs d'entreprises et d'emplois, tout en favorisant en particulier l'accès des femmes au marché du travail				
Résultat 5.1.1. Un fonds national pour les jeunes créateurs d'emploi est institué				
5.1.1.1. Créer une Banque des jeunes pour appuyer l'auto-emploi.	Gouvernement	Ministère des Finances, MJSC, la BRB et autres ministères sectoriels, secteur privé	2018-2022	Une Banque des jeunes créée
5.1.1.2. Élaborer un manuel définissant les critères objectifs d'accès au financement et les modalités de remboursement du crédit.	Ministère des finances/BRB	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé	2018-2022	Manuel des opérations élaboré
5.1.1.3. Encadrer et accompagner les jeunes acquéreurs d'appuis financiers.	Ministères de la Jeunesse (ABEJ) et de l'Emploi (OBEM)	Ministères sectoriels, Partenaires sociaux, OSC, acteurs du secteur privé, etc.	2018-2022	Nombre de jeunes accompagnés
Résultat 5.1.2. L'entrepreneuriat féminin ainsi que l'accès (des femmes, des jeunes, des personnes vivant avec un handicap et d'autres groupes vulnérables) à l'emploi sont soutenus par des mesures de discrimination positive.				
5.1.2.1. Réaliser une étude sur le niveau d'employabilité des femmes et des personnes vivant avec un handicap.	OBEM	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, OSC, partenaires sociaux et PTF	2018-2022	Un document d'étude disponible
5.1.2.2. Mettre en place des mesures incitatives de soutien à l'entrepreneuriat féminin et à l'accès à l'emploi des femmes rurales.	Ministères de l'Emploi et du Genre	Partenaires sociaux, PTF, OSC féminines	2018-2022	Nombre de mesures prises
5.1.2.3. Mettre en place de mesures incitatives de soutien à l'accès à l'emploi des personnes vivant avec un handicap et les autres groupes vulnérables.	Ministères de l'Emploi et du Genre	Partenaires sociaux, PTF, OSC	2018-2022	Nombre de mesures prises
5.1.2.4. Adapter les infrastructures publiques aux conditions de vie des personnes vivant avec un handicap et au respect du « genre ».	Ministère des Travaux publics	Ministères sectoriels, marchés publics, OSC	2018-2022	Nombre de DAO intégrant la dimension handicap

OBJECTIFS/Stratégies/ Résultats/Actions	Acteurs		Période	Indicateurs de suivi
	Responsable	Associé(s)		
5.1.2.5. Développer des programmes spéciaux de création d'emplois pour les jeunes et les femmes (PSCE/JF) en milieu urbain et périurbain pour l'assainissement et la protection de l'environnement.	Ministère de l'Emploi	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF, OSC	2018-2022	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de programmes développés ■ Nombre d'emplois créés.
5.1.2.6. Développer un programme de perfectionnement et de reconversion professionnelle.	OBEM, EFTP	Partenaires sociaux, PTF, OSC, confessions religieuses	2018-2022	Existence d'un programme de perfectionnement et de reconversion
5.1.2.7. Développer des programmes de création d'emplois pour l'insertion socio-économique et l'accompagnement des rapatriés et autres groupes vulnérables.	Ministères de la Solidarité nationale et de l'Emploi	Ministère de l'intérieur, ministères sectoriels, PTF, OSC, confessions religieuses	2018-2022	Nombre de programmes développés
5.1.2.8. Initier un système de prospection des opportunités d'emplois et de réinsertion socio-professionnelle des personnes en âge de la retraite.	Ministères de l'Emploi	Partenaires sociaux	2018-2022	Nombre d'emplois créés pour des personnes en âges de la retraite
5.1.2.9. Développer et étendre le programme de volontariat des jeunes	Ministère de la Jeunesse	Ministères sectoriels, OSC/ jeunes, PTF, confessions religieuses	2018-2022	Nombre de jeunes volontaires recrutés
5.1.2.10. Développer et multiplier les centres d'incubation pour l'entrepreneuriat des jeunes.	Ministère de l'Emploi et de l'EFTP	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, OSC/ jeunes, PTF, confessions religieuses	2018-2022	Nombre de centres développés
5.1.2.11. Accompagner et faire le coaching des jeunes, des femmes et des personnes vivant avec un handicap.	Ministères de l'Emploi, de la Jeunesse et du Genre	Autres Ministères sectoriels, OSC/ jeunes, PTFs, Confessions religieuses	2018-2022	Nombre de jeunes bénéficiaires
Résultat 5.1.3. Les dispositions de la convention n°159 sur les droits des personnes vivant avec handicap sont appliquées				
5.1.3.1. Vulgariser la convention n° 159 et d'autres textes en rapport avec l'emploi des personnes vivant avec un handicap.	Ministère du Travail	Partenaires sociaux, PTFs, Ministères sectoriels	2018-2022	Nombre de séances de vulgarisation

OBJECTIFS/Stratégies/ Résultats/Actions	Acteurs		Période	Indicateurs de suivi
	Responsable	Associé(s)		
5.1.3.2. Organiser des campagnes de sensibilisation pour le recrutement des personnes vivant avec un handicap ayant les compétences recherchées.	Ministère du Travail	Partenaires sociaux, OSC, confessions religieuses, autres ministères sectoriels	2018-2022	Nombre de personnes vivant avec handicap recrutées
5.1.3.3. Effectuer des missions de suivi et de contrôle de l'application des dispositions relatives à la convention n° 159 sur les droits des personnes vivant avec un handicap	Ministère en charge de l'Inspection du travail	Partenaires sociaux	2018-2022	Nombre de missions effectuées

Matrice des indicateurs de Suivi-évaluation

Indicateurs de succès	Sources de vérification
<p>Objectif général : Réduire le chômage et le sous-emploi par la promotion d'une croissance économique élevée, de l'auto-emploi dans le cadre de micro, petites et moyennes entreprises, ainsi que des activités à haute intensité de main-d'œuvre.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux de chômage ; ■ Taux de sous-emploi ; ■ Taux de croissance du PIB ; ■ Taux de croissance des investissements. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports/études de l'ISTEEBU. ■ Rapports/études de l'OBEM. ■ Rapports/études de l'API et de la BRB.
<p>Résultat 1.1.1. L'offre d'énergie satisfait 90 % des besoins des foyers et 100 % de ceux des entreprises.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux de couverture de l'offre en énergie par rapport à la demande des foyers ; ■ Taux de couverture de l'offre en énergie par rapport à la demande des entreprises ; ■ Taux d'accroissement du nombre d'entreprises créées. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports d'activités du Ministère de l'Énergie. ■ Rapport d'enquêtes auprès des ménages. ■ Rapport d'enquêtes auprès des entreprises.
<p>Résultat 1.1.2. L'approche HIMO est introduite dans la mise en œuvre de tous les investissements publics.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'emplois générés par l'approche HIMO ; ■ Évolution du montant des investissements sur les infrastructures publiques réalisées en travail HIMO ; ■ Taux d'accroissement du nombre des journées de travail HIMO (J/H) ; ■ Évolution du montant des salaires versés. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Politiques et stratégies nationales. ■ Politiques et stratégies sectorielles. ■ Lois de finances et Budget général de l'État. ■ PIP. ■ CDMT. ■ Rapport d'activités de l'OBEM.
<p>Résultat 1.1.3. Des mesures fiscales fortement incitatives au bénéfice du secteur privé productif sont mises en œuvre et au moins 10 % des ressources budgétaires de l'État sont annuellement et effectivement allouées au développement de l'agriculture.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'entreprises ayant bénéficié des avantages fiscaux/ code d'investissement ; ■ Nombre d'emplois générés par de nouvelles entreprises ; ■ Mesures fiscales prises pour stimuler la création d'emplois dans les secteurs moderne et l'économie informelle ; ■ Budget annuel de l'État ; ■ Contribution des nouvelles entreprises dans le PIB. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport du ministère en charge de l'Agriculture. ■ Rapport du ministère en charge des Finances. ■ Rapport d'activités de la CFCIB et de l'AEB. ■ Rapport d'enquêtes.
<p>Résultat 1.1.4. Le taux de pauvreté est réduit à moins de 40 %, le sous-emploi en agriculture a diminué de 20 % et le taux de chômage réel (y inclus les formes de sous-emploi correspondant en réalité à des conditions de chômage) est réduit à moins de 10 %.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux d'activité de la population active ; ■ Taux de chômage réel ; ■ Taux d'accès de la population à faible revenu aux services sociaux de base ; ■ Taux de sous-emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports de l'ISTEEBU. ■ Rapports de l'OBEM. ■ Rapports économiques. ■ Rapports d'enquêtes auprès des ménages.

Indicateurs de succès	Sources de vérification
Résultat 1.1.5. Les exportations vers les pays de l'espace CAE ont augmenté de 5 % par an.	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux d'accroissement du montant du volume des exportations /Produit national brut (PNB). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport du MCIA. ■ Rapport de l'ISTEEBU. ■ Rapport des ministères en charge du Commerce et des Finances. ■ Rapport de la BRB et de l'OBR.
Résultat 2.1.1. L'approche de la formation axée sur les compétences est généralisée et l'effectif de jeunes formés par le système de l'enseignement des métiers et de la formation professionnelle a augmenté de 5 % par an.	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de structures de formation EFTP ; ■ Nombre d'apprenants formés ; ■ Evolution des effectifs de jeunes formés dans le dispositif. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport d'activités des ministères en charge de l'Éducation et de l'Emploi.
Résultat 2.1.2. Un Comité paritaire tripartite élargi de l'EFTP est mis en place et opérationnel.	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Un Comité paritaire tripartite élargi actualisé ; ■ Mise en œuvre du Plan d'actions du Comité ; ■ Revue du texte réglementaire mettant le Comité en place. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ texte réglementaire revu. ■ Rapport d'activité du Comité paritaire tripartite. ■ Journal officiel.
Résultat 2.1.3. Des cellules d'insertion et d'orientation professionnelles et des passerelles entre les diverses formations sont mises en place, ainsi que des programmes de renforcement des capacités des enseignants, des formateurs et des tuteurs de l'EFTP.	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de cellules d'insertion créées et nombre de personnes insérées ; ■ Nombre de cellules d'orientation créées ; ■ Nombre et types de passerelles créées ; 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Disponibilité des textes mettant en place les cellules d'insertion et d'orientation. ■ Rapports d'activités des ministères en charge de l'Éducation et de l'Emploi. ■ Rapports de l'OBEM.
Résultat 2.1.4. Les diplômes et certificats sont délivrés, sans exceptions, selon les normes établies par la loi et la réglementation publique.	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Existence d'un cadre de validation et de certification des compétences ; ■ Nombre de bénéficiaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports de formation. ■ Rapports de l'OBEM. ■ Rapports d'enquêtes. ■ Rapport du Comité
Résultat 2.1.5. L'enseignement des métiers et la formation professionnelle sont étendus aux populations du monde rural et de l'économie informelle.	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Le nombre de formations offertes aux populations du monde rural ; ■ Les effectifs de jeunes formés ; ■ Le nombre de filles enrôlées dans l'EFTP. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport du MFPTÉ. ■ Rapport du ministère en charge de l'Éducation ■ Rapports de l'OBEM.
Résultat 3.1.1. Le cadre légal (notamment le code du travail, le code des investissements, le code des impôts et le texte régissant la sécurité sociale) est mis à jour et favorise l'environnement des affaires.	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Les textes sont révisés ; ■ Le nombre de mesures prises en rapport avec l'amélioration du climat des affaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports de la DGT. ■ Rapport de l'API. ■ Rapports du ministère des Finances. ■ Rapports du MFPTÉ. ■ Rapports des Institutions en charge de la sécurité sociale.

Indicateurs de succès	Sources de vérification
Résultat 3.1.2. Le réseau routier et les transports lacustre et aérien sont sensiblement améliorés.	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Le nombre d'emplois créés par l'amélioration du réseau routier. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports des ministères des Infrastructures et des Transports. ■ Rapports d'enquêtes. ■ Rapport du Comité. ■ Rapports OBEM.
Résultat 3.1.3. Les institutions de micro-finance sont substantiellement refinancées.	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Existence d'un document de politique de crédit ; ■ Le taux d'accroissement du montant des refinancements des institutions de micro-finance ; ■ Le nombre d'institutions de micro-finance refinancées. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports du ministère des Finances. ■ Rapports des institutions de micro-finance.
Résultat 3.1.4. Le nombre d'affiliés au système de protection sociale augmente chaque année de façon constante.	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Le taux d'accroissement des effectifs des affiliés/assurés ; ■ Le taux d'accroissement du nombre de travailleurs assurés aux Mutualités communautaires ; ■ Le taux d'accroissement des effectifs des travailleurs de l'économie informelle assurés. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports des ministères en charge de l'Emploi et de l'Action sociale. ■ Rapports des institutions en charge de la protection sociale.
Résultat 4.1.1. Un Comité national de coordination de la mise en œuvre de la PNE (secteur public, secteur privé et société civile), est mis en place.	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Le Comité national de coordination est mis en place ; ■ Le nombre de rapports produits contenant des conseils et des orientations pour la mise en œuvre de la PNE ; ■ Le nombre de réunions tenues. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Texte portant mise en place du Comité. ■ Rapports du MFPT. ■ Rapports du Comité.
Résultat 4.1.2. L'Office burundais de l'emploi et de la main-d'œuvre (OBEM) exerce avec performance ses fonctions.	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Un document de stratégie de l'OBEM est élaboré ; ■ Le nombre d'unités additionnelles affectées à l'OBEM ; ■ Le nombre de rapports d'enquêtes/études sur l'emploi élaborés par l'OBEM ; ■ Le nombre de rapports de réunions ; ■ Une base de données statistique est disponible. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Décret portant création de l'OBEM. ■ Rapport d'enquêtes/études. ■ Rapports des réunions de travail. ■ Une base de données statistique.
Résultat 5.1.1. Un Fonds national pour les jeunes créateurs d'emplois est institué.	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Une Banque est créée et nombre de jeunes accompagnés ; ■ Un Manuel des opérations est élaboré et disponible ; ■ Le nombre d'emplois créés. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport du ministère des Finances. ■ Rapport du ministère de la Jeunesse ■ Disponibilité du texte réglementaire. ■ Rapport OBEM.

Indicateurs de succès	Sources de vérification
Résultat 5.1.2. L'entrepreneuriat féminin ainsi que l'accès des femmes, des jeunes, des personnes vivant avec un handicap et d'autres groupes vulnérables à l'emploi est soutenu par des mesures de discrimination positive.	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Le taux d'accroissement annuel du nombre de femmes entrepreneures ; ■ Le taux d'accroissement du nombre d'emplois des jeunes, des femmes et des personnes handicapées ; ■ Le nombre de mesures incitatives ; ■ Le nombre de mesures de discrimination positive pour le recrutement des personnes handicapées ; ■ Le nombre de programmes d'insertion, de reconversion et d'accompagnement développés. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport du MFPTE/OBEM. ■ Rapport du ministère en charge de la Jeunesse. ■ Rapport du ministère en charge du Genre.
Résultat 5.1.3. Les dispositions de la Convention n°159 sur les Droits des personnes vivant avec handicap sont appliquées.	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Le nombre de séances de sensibilisation ; ■ Le nombre de personnes vivant avec handicap recrutées ; ■ Le nombre d'émissions de sensibilisation organisées. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport de la DGT. ■ Rapports de l'UPHB. ■ Supports de communication.

Planification financière

OBJECTIFS/Stratégiques/Résultats/Actions

Objectif général : L'objectif global de la PNE consiste à réduire le chômage et le sous-emploi par la promotion d'une croissance économique élevée, de l'auto-emploi dans le cadre de micro, petites et moyennes entreprises, ainsi que des activités à haute intensité de main-d'œuvre.

Activités	Responsable	Associés	Coût en milliers de USD					Total
			2018	2019	2020	2021	2022	
Axe 1. Placer l'emploi au cœur des politiques macroéconomiques et sectorielles pour influencer sur la demande de l'emploi.								
Objectif spécifique 1.1. Stimuler la croissance économique créatrice d'emplois décents en vue d'augmenter les revenus de la population active, de réduire la pauvreté et le sous-emploi, surtout en milieu rural.								
Résultat 1.1.1. L'offre d'énergie satisfait 90 % des besoins des foyers et 100 % de ceux des entreprises.								
1.1.1.1. Opérationnaliser les activités contenues dans la lettre de politique énergétique.	Ministère en charge de l'Énergie.	Ministères des Finances/ des Affaires étrangères/ du MFPTE, ministère du Commerce, CFCIB, PTF	5 276 000	12 000 000	15 000 000	13 000 000	10 276 000	55 552 000
1.1.1.2. Vulgariser les textes actuels régissant le secteur de l'énergie.	Ministère de l'Énergie	Partenaires locaux, médias, PTF	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
1.1.1.3. Développer les énergies renouvelables.	Ministère de l'Énergie	Ministères des Finances/ des Affaires étrangères/ du MFPTE, ministère du Commerce, CFCIB, PTF, partenaires locaux et les médias	500 000	2 000 000	2 500 000	3 000 000	2 000 000	10 000 000
1.1.1.4. Électrifier les zones rurales avec l'emploi des énergies nouvelles et renouvelables.	Ministère de l'Énergie	Ministères des Finances/ des Affaires étrangères/ du MFPTE, ministère du Commerce, CFCIB, PTF, partenaires locaux et les médias	300 000	1 700 000	2 800 000	3 200 000	2 000 000	10 000 000
Sous total								75 602 000

Activités	Responsable	Associés	Coût en milliers de USD					Total
			2018	2019	2020	2021	2022	
Résultat 1.1.2. L'approche HIMO est introduite dans la mise en œuvre de tous les investissements publics.								
1.1.2.1. Dresser l'état des lieux de la réglementation en vigueur.	Ministère de l'Emploi	Ministères sectoriels, partenaires sociaux, PTF	9 000					9 000
1.1.2.2. Définir et adapter le cadre réglementaire HIMO.	Ministère de l'Emploi	Ministères sectoriels, partenaires sociaux, PTF		9 000				9 000
1.1.2.3. Vulgariser le cadre réglementaire adapté (cinq ateliers régionaux).	Ministère de l'Emploi	Ministères sectoriels, partenaires sociaux, PTF, médias		12 000	18 000			30 000
1.1.2.4. Accroître les opportunités d'Emploi à travers un programme intégré basé sur l'approche HIMO (Programme élaboré, validé et mis en œuvre).	Ministère de l'Emploi	Ministère de la Jeunesse, autres ministères sectoriels et partenaires sociaux, PTF, administration locale et OSC		45 000	150 000	200 000	150 000	545 000
1.1.2.5. Définir et vulgariser les critères de promotion et de création d'emploi dans les dossiers d'appel d'offres (DAO) des travaux HIMO (Expertise en marchés publics).	Ministère de l'Emploi	Ministère de la Jeunesse, autres ministères sectoriels et partenaires sociaux, PTF, administration locale et OSC		36 000				36 000
1.1.2.6. Former les responsables des PME aux approches HIMO.	Ministère de l'Emploi	Ministère de la Jeunesse, autres ministères sectoriels et partenaires sociaux, PTF, administration locale et OSC		40 000	40 000	40 000	40 000	160 000
1.1.2.7. Renforcer les missions de contrôle sur les aspects et conditions de travail HIMO.	Ministère de l'Emploi (Inspection du travail)	Ministères sectoriels, partenaires sociaux, PTF, administration locale	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000
1.1.2.8. Organiser des sessions de formation et de sensibilisation des responsables des programmes des Ministères sur les approches HIMO	Ministère de l'Emploi (OBEM)	Ministères sectoriels, SEP/CNPS, Administration locale		9 000	9 000	9 000	9 000	36 000

Activités	Responsable	Associés	Coût en milliers de USD					Total
			2018	2019	2020	2021	2022	
1.1.2.9. Animer des séances de formation des administratifs locaux sur les approches HIMO.	Ministère en charge de l'Emploi	Ministère sectoriels, administration locale		30 000	30 000	30 000	30 000	120 000
1.1.2.10. Former les bénéficiaires des Programmes HIMO à l'économie sociale et solidaire.	SEP/CNPS, OBEM	Ministères sectoriels, Partenaires, PTF, administration locale	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000
Sous total								1 170 000
Résultat 1.1.3. Des mesures fiscales fortement incitatives au bénéfice du secteur privé productif sont mises en œuvre et au moins 10 % des ressources budgétaires de l'État sont annuellement et effectivement allouées au développement de l'agriculture.								
1.1.3.1. Organiser des cadres de plaidoyer sur les avantages fiscaux à accorder aux entreprises créatrices d'emplois.	Ministère des Finances (API)	Ministères sectoriels, CFCIB	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
1.1.3.2. Allouer annuellement au moins 10 % des ressources budgétaires de l'État au développement de l'agriculture.	Ministère des Finances	Ministères sectoriels, secteur privé, PTF	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
Sous total								30 000
Résultat 1.1.4. Le taux de pauvreté est réduit à moins de 40 %, le sous-emploi en agriculture a diminué de 20 % et le taux de chômage réel (y inclus les formes de sous-emploi correspondant en réalité à des conditions de chômage) est réduit à moins de 10 %.								
1.1.4.1 Créer des emplois par l'aménagement des marais, des bassins versants et la protection de l'environnement par la multiplication et la plantation des arbres.	Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage	Ministère des Finances, autres ministères sectoriels, administration locale et les PTF	20 000 000	75 000 000	90 000 000	95 000 000	47 220 000	327 220 000
1.1.4.2. Organiser des cadres de plaidoyer pour l'intégration de l'emploi dans les actions prioritaires du Plan national de développement.	Ministère de l'Emploi,	Ministère de la Jeunesse, autres Ministères sectoriels, partenaires sociaux, PTF, administration locale, OSC.	10 000	10 000	10 000	–	–	30 000

Activités	Responsable	Associés	Coût en milliers de USD					Total
			2018	2019	2020	2021	2022	
1.1.4.3. Aménager des courbes de niveaux.	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage	Ministère des Finances, autres ministères sectoriels	500 000	4 500 000	7 500 000	7 500 000	5 000 000	25 000 000
1.1.4.4 Multiplier les unités de transformation agro-alimentaire.	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage	Ministère des Finances, autres ministères sectoriels	3 000 000	14 000 000	30 000 000	28 000 000	25 000 000	100 000 000
Sous total								452 250 000
Résultat 1.1.5. Les exportations vers les pays de l'espace CAE ont augmenté de 5 % par an								
1.1.5.1. Créer un organe de régulation pour diversifier et accroître le volume des produits d'exportation.	Ministère du Commerce	Autres ministères sectoriels	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
1.1.5.2. Organiser et participer dans les foires au niveau national et régional.	Ministère du Commerce	Ministères sectoriels, les partenaires sociaux, PTF		50 000		50 000		100 000
Sous Total								150 000
Axe 2. Développer les compétences et l'employabilité.								
Objectif spécifique 2.1. Réduire le chômage, notamment celui des diplômés, accroître l'employabilité des jeunes sortant du système scolaire et de leur permettre ensuite la mise à jour des compétences requises par la formation continue.								
Résultat 2.1.1. L'approche de la formation axée sur les compétences est généralisée et l'effectif de jeunes formés par le système de l'enseignement des métiers et de la formation professionnelle a augmenté de 5 % par an.								
2.1.1.1. Généraliser l'approche de la formation axée sur les compétences en faveur des apprenants des structures de formation de l'EFTP.	EFTP	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, partenaires sociaux, PTF	396 450	396 450	396 450	396 450	396 450	1 982 250
2.1.1.2. Organiser des formations de courte durée aux métiers.	Ministère en charge des Métiers et de la Formation professionnelle	Acteurs du secteur privé, ministères sectoriels, partenaires sociaux, PTF	360 000	360 000	360 000	360 000	360 000	1 800 000
2.1.1.3. Organiser des formations en alternance au sein des entreprises.	EFTP	Acteurs du secteur privé, ministères sectoriels, partenaires sociaux, PTF	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000

Activités	Responsable	Associés	Coût en milliers de USD					Total
			2018	2019	2020	2021	2022	
2.1.1.4. Appuyer les réformes en cours dans le secteur de l'EFTP et de l'emploi.	EFTP, OBEM	Acteurs du secteur privé, ministères sectoriels, partenaires sociaux, PTF		9 000				9 000
2.1.1.5. Adapter les outils de formation aux besoins de marché de l'emploi (référentiels, fiches métiers...).	EFTP, OBEM	Acteurs du secteur privé, ministères sectoriels, partenaires sociaux, PTF	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
2.1.1.6. Organiser des cadres de formation des formateurs du secteur de l'EFTP sur l'utilisation des outils adaptés.	EFTP	Acteurs du secteur privé, ministères sectoriels, partenaires sociaux, PTF	396 450	396 450	396 450	396 450	396 450	1 982 250
2.1.1.7. Réviser les programmes et les curricula de formation aux zootechniques, techniciens vétérinaires et agricoles A2 et techniciens supérieurs (60H/J).	EFTP, ministère l'Agriculture et de l'Élevage	Acteurs du secteur privé, ministères sectoriels, partenaires sociaux, PTF	30 000					30 000
2.1.1.8. Fournir les outils didactiques, équipements et consommables aux structures de formation aux métiers.	EFTP	Acteurs du secteur privé, ministères sectoriels, partenaires sociaux, PTF	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
2.1.1.9. Développer et généraliser un système d'alphabétisation fonctionnelle lié à un métier	Ministère en charge de l'Alphabétisation des adultes (EFTP)	Acteurs du secteur privé, ministères sectoriels, partenaires sociaux, PTF	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
2.1.1.10. Développer et mettre en œuvre les programmes de reconversion professionnelle.	OBEM, EFTP	Acteurs du secteur privé, ministères sectoriels, partenaires sociaux, PTF	20 000	100 000	120 000	110 000	100 000	450 000
Sous total								12 753 500
Résultat 2.1.2. Un Comité paritaire tripartite élargi (CPTE) de l'EFTP est mis en place et opérationnel.								
2.1.2.1. Actualiser et rendre opérationnel le Comité paritaire tripartite élargi.	Ministères en charge de l'EFTP et de l'Emploi	Acteurs du secteur privé, ministères sectoriels, partenaires sociaux, PTF	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000

Activités	Responsable	Associés	Coût en milliers de USD					Total
			2018	2019	2020	2021	2022	
2.1.2.2. Élaborer et valider un PTAB du Comité paritaire tripartite élargi articulé sur le contenu de la Convention cadre du PPP/ Adéquation formation-emploi	Comité paritaire tripartite élargi	Acteurs du secteur privé, ministères sectoriels, partenaires sociaux, PTF	1 000	2 000	3 000	2 000	2 000	10 000
2.1.2.3. Appuyer l'exécution du PTAB.	Comité Paritaire Tripartite Elargi	Ministères sectoriels, acteurs du secteur Privé, PTF, OSC	3 000	5 000	8 000	8 000	6 000	30 000
2.1.2.4. Suivre et évaluer l'exécution des activités du Comité paritaire tripartite élargi.	Comité paritaire tripartite élargi (auditeurs internes et externes)	Ministères sectoriels, acteurs du secteur Privé, PTF, OSC	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
Sous total								60 000
Résultat 2.1.3. Des cellules d'insertion et d'orientation professionnelles et des passerelles entre les diverses formations sont mises en place, ainsi que des programmes de renforcement des capacités des enseignants, des formateurs et des tuteurs de l'EFTP.								
2.1.3.1. Faire l'état des lieux pour la mise en place de cellules d'insertion professionnelles et des passerelles entre les diverses formations.	Ministères de l'Emploi et de l'EFTP	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, partenaires sociaux, PTF		9 000				9 000
2.1.3.2. Créer et opérationnaliser les cellules d'orientation professionnelle.	Ministères de l'Emploi et de l'EFTP	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF			5 000	5 000	5 000	15 000
2.1.3.3. Créer et opérationnaliser les cellules d'insertion professionnelle.	Ministères de l'Emploi et de l'EFTP	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF			5 000	5 000	5 000	15 000
2.1.3.4. Créer des passerelles entre les différents niveaux de formations	Ministère de l'Emploi et de l'EFTP	Ministères sectoriels, Acteurs du secteur Privé, PTFs	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000
2.1.3.5. Identifier les besoins de renforcement de capacités des membres des cellules d'insertion et d'orientation professionnelle.	Ministères de l'Emploi et de l'EFTP	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF			6 000			6 000

Activités	Responsable	Associés	Coût en milliers de USD					Total
			2018	2019	2020	2021	2022	
2.1.3.6. Mettre à disposition pour les formations pratiques des infrastructures, équipements nécessaires, matériels didactiques et consommables.	Ministère de l'EFTP	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF	2 000 000	3 000 000	4 000 000	3 000 000	3 000 000	15 000 000
2.1.3.7. Créer et appuyer les unités d'appui pédagogique (UAP) dans les structures de formation.	Ministère en Charge de l'EFTP	Ministères sectoriels, Acteurs du secteur Privé, PTFs	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
2.1.3.8. Renforcer les capacités des membres des cellules d'insertion et d'orientation professionnelle.	Ministères en charge de l'Emploi et de l'EFTP	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000
2.1.3.9. Évaluer les sessions de formations des gestionnaires des cellules.	Ministère en Charge de l'EFTP	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	37 500
2.1.3.10. Adapter et appuyer la mise en œuvre des programmes d'insertion et réinsertion socio-professionnelle.	Ministères en charge de l'Emploi, de l'EFTP et de la Jeunesse	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF		50 000				50 000
2.1.3.11. Organiser périodiquement des cadres de rencontres pour les acteurs du secteur de l'EFTP et de l'emploi (table ronde, salon de l'emploi, foires, journées portes ouvertes...).	Ministères en charge de l'Emploi et de l'EFTP	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF, structures de formation	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
Sous total								9 292 500
Résultat 2.1.4. Les diplômes et certificats sont délivrés, sans exceptions, selon les normes établies par la loi et la réglementation publique.								
2.1.4.1. Créer un cadre de validation et de certification des compétences acquises.	Ministères en Charge de l'EFTP et de l'Emploi	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé et partenaires Sociaux	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000

Activités	Responsable	Associés	Coût en milliers de USD					Total
			2018	2019	2020	2021	2022	
2.1.4.2. Mettre en place et exécuter un programme TOKTEN « Transfert de connaissances par les expatriés ».	Ministères en charge de l'Emploi et des Relations extérieures	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé et partenaires Sociaux	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000
2.1.4.3. Valoriser et certifier les compétences des artisans formés sur le tas.	OBEM, EFTP	Acteurs du secteur privé ; ministères sectoriels et partenaires sociaux ; PTF	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
Sous total								205 000
Résultat 2.1.5. L'enseignement des métiers et la formation professionnelle sont étendus aux populations du monde rural et de l'économie informelle.								
2.1.5.1. Réaliser une étude d'identification des besoins en formation (métiers et formation professionnelle) des populations du monde rural et de l'économie informelle.	OBEM, EFTP	Ministères sectoriels		15 000				15 000
2.1.5.2. Étude nationale d'identification des filières porteuses d'emplois.	OBEM, EFTP	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF	20 000	80 000				100 000
2.1.5.3. Élaborer et valider le répertoire des métiers au Burundi.	OBEM, EFTP	Ministères sectoriels, Acteurs du secteur privé, PTF	20 000	20 000	20 000			60 000
2.1.5.4. Élaborer et mettre en œuvre des programmes et des modules de formation en EFTP.	Ministère en charge de l'EFTP	Ministères sectoriels, Acteurs du secteur privé, PTF		50 000	50 000	50 000	50 000	200 000
2.1.5.5. Organiser des campagnes de sensibilisation de la population et des élèves de l'école fondamentale et des artisans sur l'importance de la formation en métiers.	Ministère en charge de l'EFTP	Ministères sectoriels, Acteurs du secteur privé, PTF	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	125 000
2.1.5.6. Créer des fonds sectoriels pour le financement de la formation professionnelle.	Ministère en charge de l'EFTP	Ministères sectoriels, partenaires sociaux, PTF	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000

Activités	Responsable	Associés	Coût en milliers de USD					Total
			2018	2019	2020	2021	2022	
Sous total								3 000 000

Axe 3 : Promouvoir le secteur privé, la protection sociale et développer les entreprises pour la création d'emplois décents.

Objectif stratégique 3.1. Étendre la protection sociale à l'ensemble de la population, améliorer l'environnement des affaires et soutenir le développement du secteur privé par la promotion des infrastructures d'appui à la production et l'accès au crédit pour les investissements productifs.

Résultat 3.1.1. Le cadre légal est mis à jour et favorise l'environnement des affaires.

3.1.1.1. Conduire les processus de révision du cadre légal en faveur des investissements devant déboucher sur un grand potentiel de création d'emplois, dont notamment le Code du travail, le Code de la protection sociale, le Code des investissements, le Code des impôts, le Code des marchés publics...	Ministères des Finances, de l'Emploi et de la Protection sociale	Ministères sectoriels et les partenaires sociaux	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
3.1.1.2. Vulgariser le cadre légal révisé.	Ministères des Finances, de l'Emploi et de la Protection sociale	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, médias, PTF	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
3.1.1.3. Vulgariser les conventions fondamentales et de gouvernance	Ministère du Travail et de l'Emploi (DGT)	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, médias, PTF	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
3.1.1.4. Doter l'Inspection générale du travail de ressources humaines suffisantes et qualifiées, de ressources matérielles et logistiques pour l'accomplissement de sa mission.	Ministère du Travail	Ministères sectoriels, ministère des Finances et du Budget, PTF	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
3.1.1.5. Renforcer les capacités techniques des Inspecteurs et contrôleurs du travail.	Ministère en charge du Travail	Ministère des Finances et du Budget, PTF	20 000		20 000			40 000
3.1.1.6. Renforcer les capacités des administrateurs du travail.	Ministère en charge du Travail	Ministère des Finances et du Budget, PTF	20 000		20 000			40 000

Activités	Responsable	Associés	Coût en milliers de USD					Total
			2018	2019	2020	2021	2022	
Sous total								1 180 000
Résultat 3.1.2. Les réseaux de transport routier, lacustre et aérien sont sensiblement améliorés.								
3.1.2.1. Créer des emplois à travers l'amélioration du réseau routier par la construction et / ou la réhabilitation de routes.	Ministère en charge des Travaux publics	Ministères sectoriels, ministère des Finances et du Budget, PTF	10 000 000	40 000 000	60 000 000	55 000 000	23 752 000	188 752 000
3.1.2.2. Redynamiser les Associations communautaires de développement (ACD) autour des réseaux routiers.	Ministère en charge des Travaux publics	Ministères sectoriels, ministère des Finances et du Budget, PTF	500 000	6 000 000	8 000 000	10 000 000	5 500 000	30 000 000
3.1.2.3. Créer des emplois à travers la multiplication des projets de facilitation des transports lacustre et aérien.	Ministère en charge des Travaux publics	Ministères sectoriels, ministère des Finances et du Budget, PTF	3 500 000	16 500 000	35 000 000	35 000 000	22 000 000	112 000 000
3.1.2.4. Réaliser une étude de faisabilité sur les potentialités du lac Tanganyika et de tous les autres lacs en matière de création d'emplois.	Ministères en charge des Travaux publics et de l'Agriculture	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF	10 000	25 000	50 000	70 000	45 000	200 000
3.1.2.5. Financer les promoteurs des projets qui concernent les secteurs identifiés : bateaux de plaisance, circuit touristique sur le lac...	Ministère en charge des Travaux publics	Ministères des Finances, du Commerce, des Transports, de la Sécurité publique, MDNAC, autres ministères sectoriels et PTF	10 000 000	20 000 000	35 000 000	35 000 000	18 800 000	118 800 000
Sous total								449 752 000
Résultat 3.1.3. Les institutions de micro finance sont substantiellement refinancées.								
3.1.3.1. Élaborer et adopter une politique de crédit favorable à la création d'emplois au Burundi.	Ministère en charge des Finances	BRB, ministère du Développement communal, autres ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF	9 000					9 000

Activités	Responsable	Associés	Coût en milliers de USD					Total
			2018	2019	2020	2021	2022	
3.1.3.2. Sensibiliser les intervenants dans le financement et l'appui des institutions de micro-finance sur la composante emploi comme actions prioritaires.	Ministère en charge de l'Emploi	Ministères sectoriels, partenaires sociaux, PTF	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	20 000
3.1.3.3. Développer les filières identifiées et l'agro-business (pisciculture, apiculture, pêche).	Ministère de l'agriculture et de l'élevage	Ministères sectoriels, PTF	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
3.1.3.4. Créer un Fonds d'investissement du secteur agricole.	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
Sous total								3 029 000

Résultat 3.1.4. Le nombre d'affiliés et d'assurés au système de protection sociale augmente chaque année de façon constante

3.1.4.1. Engager un dialogue entre les parties prenantes et sensibiliser les partenaires sociaux sur leurs droits et obligations en matière de protection sociale.	Ministère en charge de la Protection sociale (SEP/ CNPS)	Ministères sectoriels, partenaires sociaux, acteurs du secteur privé, PTF	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	80 000
3.1.4.2. Organiser des cadres de sensibilisation à l'adhésion des travailleurs. (employeurs et travailleurs) de l'économie informelle aux mutualités communautaires de santé et d'économie solidaire.	Ministère en charge de la Protection sociale (SEP/ CNPS)	MFPT, partenaires sociaux, acteurs du secteur privé, PTF	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	80 000

Activités	Responsable	Associés	Coût en milliers de USD					Total
			2018	2019	2020	2021	2022	
3.1.4.3. Organiser des cadres de sensibilisation pour toutes les catégories de travailleurs (employeurs et travailleurs) de l'économie informelle à la création de mutualités communautaires de santé et d'économie solidaire.	Ministère en charge de la Protection sociale (SEP/ CNPS)	MFPTE, partenaires sociaux, acteurs du secteur privé, PTF	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	80 000
3.1.4.4. Affilier les employeurs et travailleurs indépendants de l'économie informelle aux organismes de protection sociale même en l'absence d'un revenu permanent.	Ministère en charge de la Protection sociale (SEP/ CNPS)	MFPTE, partenaires sociaux, acteurs du secteur privé, PTF	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
Sous total								255 000

Axe 4. Instituer une politique de dialogue et de la gouvernance du marché du travail

Objectif spécifique 4.1. Moderniser le cadre institutionnel et de dialogue social afin d'assurer une meilleure planification, mise en œuvre et évaluation des stratégies, programmes et projets de création d'emplois mais aussi de mettre à jour régulièrement la réglementation du travail et les politiques de l'emploi.

Résultat 4.1.1. Un Comité national tripartite consultatif élargi de mise en œuvre de la politique de l'emploi (secteur public, secteur privé et société civile) est mis en place.

4.1.1.1. Créer le Comité national de coordination de la mise en œuvre de la PNE.	Ministère de l'Emploi	Ministères sectoriels, partenaires sociaux, acteurs du secteur privé, PTF	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
4.1.1.2. Renforcer les capacités techniques et institutionnelles du Comité national de coordination de la mise en œuvre de la PNE.	Ministère de l'Emploi	Ministères sectoriels, partenaires sociaux, acteurs du secteur privé, PTF	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
4.1.1.3. Renforcer les capacités de la Commission d'Orientation	Ministère de l'Emploi	Ministères sectoriels, partenaires sociaux, acteurs du secteur privé	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000

Activités	Responsable	Associés	Coût en milliers de USD					Total
			2018	2019	2020	2021	2022	
4.1.1.4. Renforcer le fonctionnement du Conseil national du travail	Ministère de l'Emploi	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, partenaires sociaux	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
4.1.1.5. Renforcer les capacités du CNDS.	Ministère de l'Emploi	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, partenaires sociaux	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
4.1.1.6. Actualiser le Plan d'action national de lutte contre le travail des enfants et ses pires formes.	Ministère du Travail	Partenaires sociaux, PTF	10 000	400 000	15 000	15 000	15 000	455 000
4.1.1.7. Élaborer le PPTD-Burundi III.	Ministère du Travail	Partenaires sociaux, PTFs	10 000	20 000	10 000	10 000	10 000	60 000
4.1.1.8. Élaborer, adopter et vulgariser une Politique de santé et sécurité au travail.	Ministère du Travail	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, partenaires sociaux, PTF	30 000	10 000	10 000	10 000	10 000	70 000
4.1.1.9. Réaliser des études sur l'état des lieux de la formation et du perfectionnement organisés en entreprise par les employeurs.	OBEM	Consultants, ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, partenaires sociaux, PTF		18 000				18 000
Sous total								703 000
Résultat 4.1.2. L'Office burundais de l'emploi et de la main-d'œuvre (OBEM) exerce avec performance ses fonctions.								
4.1.2.1. Doter l'OBEM de ressources humaines suffisantes et qualifiées.	OBEM	Ministère des Finances et PTF	175 000	175 000	175 000	175 000	175 000	875 000
4.1.2.2. Doter l'OBEM de matériels et équipements nécessaires pour l'accomplissement de sa mission.	OBEM	Ministère des Finances et PTF	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	125 000
4.1.2.3. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de l'OBEM.	OBEM	Ministère des Finances et PTF, expert international	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000

Activités	Responsable	Associés	Coût en milliers de USD					Total
			2018	2019	2020	2021	2022	
4.1.2.4. Réaliser des études prospectives sur l'emploi et la formation.	OBEM	Ministère des Finances et PTF		9 000		9 000		18 000
4.1.2.5. Organiser et mener une enquête sur la main d'œuvre et l'emploi.	OBEM	Ministère des Finances et PTF	–	–	–	450 000	–	450 000
4.1.2.6. Constituer et actualiser les bases de données sur l'emploi et la formation.	OBEM	Ministère des Finances et PTF	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	30 000
4.1.2.7. Créer et opérationnaliser les antennes de l'OBEM dans toutes les provinces du pays.	OBEM	Ministère des Finances et PTF	7 200	3 600	3 600	3 600	3 600	21 600
Sous total								1 769 600

Objectif stratégique 5.1. Soutenir l'emploi, notamment des jeunes et des femmes, à travers de nouveaux financements aux institutions de la formation, le financement des initiatives des jeunes créateurs d'entreprises et d'emplois, tout en favorisant en particulier l'accès des femmes au marché du travail.

Résultat 5.1.1. Un Fonds national pour les jeunes créateurs d'emploi est institué.

5.1.1.1. Créer une Banque des Jeunes pour appuyer l'auto-emploi.	Gouvernement	Ministères des Finances, et de la Jeunesse, BRB et autres ministères sectoriels, secteur privé	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
5.1.1.2. Élaborer un manuel définissant les critères objectifs d'accès au financement et les modalités de remboursement du crédit.	Ministère des Finances, BRB	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé	3 000					3 000
5.1.1.3. Encadrer et accompagner les jeunes acquéreurs des appuis financiers.	Ministères de la Jeunesse (ABEJ) et de l'OBEM	Ministères sectoriels, partenaires sociaux, OSC, acteurs du secteur privé...	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
Sous total								5 018 000

Activités	Responsable	Associés	Coût en milliers de USD					Total
			2018	2019	2020	2021	2022	
Résultat 5.1.2. L'entrepreneuriat féminin ainsi que l'accès des femmes, des jeunes, des personnes vivant avec un handicap et d'autres groupes vulnérables à l'emploi sont soutenus par des mesures de discrimination positive.								
5.1.2.1. Réaliser une étude sur le niveau d'employabilité des femmes et des personnes vivant avec un handicap.	OBEM	Ministères sectoriels, OSC, acteurs du secteur privé, partenaires sociaux et PTF		9 000				9 000
5.1.2.2. Mettre en place des mesures incitatives de soutien à l'entrepreneuriat féminin et à l'accès à l'emploi des femmes rurales.	Ministères de l'Emploi et du Genre	Partenaires sociaux, PTF, OSC féminines	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
5.1.2.3. Mettre en place de mesures incitatives de soutien à l'accès à l'emploi des personnes vivant avec un handicap et les autres groupes vulnérables.	Ministères de l'Emploi et du Genre	Partenaires sociaux, PTF, OSC	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
5.1.2.4. Adapter les infrastructures publiques aux conditions de vie des personnes vivant avec un handicap et au respect « genre » (Cf. DAO).	Ministère des Travaux publics	Ministères sectoriels, marchés Publics, OSC	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
5.1.2.5. Développer des programmes spéciaux de création d'emplois pour les jeunes et les femmes (PSCE/JF) du milieu urbain et périurbain pour l'assainissement et la protection de l'environnement.	Ministère de l'Emploi	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, PTF, OSC	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000
5.1.2.6. Développer un programme de perfectionnement et de reconversion professionnelle.	OBEM, EFTP	Partenaires sociaux, PTF, OSC, confessions religieuses	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000

Activités	Responsable	Associés	Coût en milliers de USD					Total
			2018	2019	2020	2021	2022	
5.1.2.7. Développer des programmes de création d'emplois pour l'insertion socio-économique et l'accompagnement des rapatriés et autres groupes vulnérables.	Ministère en charge de la Solidarité nationale et de l'Emploi	Ministère de l'Intérieur, ministères sectoriels, PTF, OSC, confessions religieuses.	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
5.1.2.8. Initier un système de prospection des opportunités d'emplois et de réinsertion socio-professionnelle des personnes en âge de la retraite.	Ministère de l'Emploi	Partenaires sociaux	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
5.1.2.9. Développer et étendre le Programme national de volontariat des jeunes (PNVJ).	Ministère de la Jeunesse	Ministères sectoriels, OSC / jeunes, PTF, confessions religieuses	324 000	324 000	324 000	324 000	324 000	1 620 000
5.1.2.10. Développer et multiplier les centres d'incubation pour l'entrepreneuriat des jeunes.	Ministère de l'Emploi et de l'EFPT	Ministères sectoriels, acteurs du secteur privé, OSC / jeunes, confessions religieuses, PTF		400 000	400 000	400 000	400 000	1 600 000
5.1.2.11. Accompagner et faire le coaching des jeunes, des femmes et des personnes vivant avec un handicap.	Ministère de l'Emploi, de la Jeunesse et du Genre	Autres ministères sectoriels, OSC / jeunes, PTF, confessions religieuses						
Sous total								9 774 000
Résultat 5.1.3. Les dispositions de la Convention n°159 sur les droits des personnes vivant avec handicap sont appliquées.								
5.1.3.1. Vulgariser la Convention n°159 et d'autres textes en rapport avec l'emploi des personnes vivant avec un handicap.	Ministère du Travail	Partenaires sociaux, PTF, ministères sectoriels	23 200	23 200	23 200	23 200	23 200	116 000
5.1.3.2. Organiser des campagnes de sensibilisation pour le recrutement des personnes vivant avec un handicap ayant les compétences recherchées.	Ministère du Travail	Partenaires sociaux, OSC, confessions religieuses, autres ministères sectoriels	9 280	9 280	9 280	9 280	9 280	46 400

Activités	Responsable	Associés	Coût en milliers de USD					Total
			2018	2019	2020	2021	2022	
5.1.3.3. Effectuer des missions de suivi et de contrôle de l'application des dispositions relatives à la Convention n° 159 sur les droits des personnes vivant avec un handicap.	Ministère en charge de l'Inspection du travail	Partenaires sociaux	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
Sous total								212 400
Coût total des activités								1 026 206 000
Ressources potentiellement disponibles								977 604 000
Le GAP de ressources à mobiliser								48 602 000

CHAPITRE 4 : CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI

La mise en œuvre effective de la PNE est une question nationale qui nécessite sans nul doute l'adhésion et l'implication d'autres acteurs externes au ministère ayant l'Emploi dans ses attributions pour que chacun puisse intégrer dans ses missions habituelles le volet « création d'emplois ». Aussi, faudra-t-il mettre en place des cadres intégrés de mise en œuvre de la PNE suscitant la participation et l'adhésion des acteurs du secteur privé, des ministères sectoriels concernés par l'emploi et l'administration locale, et des Partenaires techniques et financiers (PTF) qui appuient le domaine de l'emploi en général, dans la logique de décentraliser la question de l'emploi dans notre pays. Telles sont les grandes orientations de la PNE en matière de pilotage et de suivi de sa mise en œuvre.

La stratégie de mise en œuvre de la PNE propose ainsi que le cadre institutionnel de pilotage et de suivi soit bâti principalement autour de quatre organes :

- (i) Le Comité national de coordination emploi (**CNCE**) de la mise en œuvre de la PNE ;
- (ii) Le Comité national technique opérationnel emploi (**CNTOE**) ;
- (iii) Les Comités provinciaux de coordination emploi (**CPCE**) ;
- (iv) Les Comités communaux de coordination (**CCCE**) ;

4.1. LES COMITÉS DE PILOTAGE ET DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PNE

4.1.1. Le Comité national de coordination emploi (CNCE)

Conformément à la PNE, le Comité national de coordination emploi (CNCE) constitue l'organe central de tout le dispositif du cadre institutionnel de mise en œuvre au niveau national. Il est un organe d'orientation, de consultation et de décision.

Il sera constitué :

1. Des représentants du Gouvernement :
 - Le Ministre ayant l'Agriculture, l'Élevage et l'Environnement dans ses attributions : membre ;
 - Le Ministre ayant l'Eau dans ses attributions : membre ;
 - Le Ministre ayant l'Énergie et les Mines dans ses attributions : membre ;

- Les ministres ayant l'Enseignement secondaire et l'Enseignement supérieur dans leurs attributions : membres ;
- Le Ministre ayant le Commerce, l'Industrie, l'Artisanat et le Tourisme dans ses attributions : membre ;
- Le Ministre ayant le Transport et les Travaux publics dans ses attributions : membre
- Le Ministre ayant la Jeunesse dans ses attributions : membre ;
- Le Ministre ayant le Genre dans ses attributions : membre ;
- Le Ministre ayant les Anciens combattants dans ses attributions : membre ;
- Le Ministre ayant l'Administration du territoire et le Développement local dans ses attributions : membre.

2. Les représentants des organisations professionnelles :

- Le président de l'AEB : membre ;
- Le président de la COSYBU : membre ;
- Le président de la CFCIB : membre.

3. Autres acteurs :

- Les représentants de la coopération bilatérale et multilatérale ;
- La société civile.

Le Comité sera déconcentré ou décentralisé avec des antennes au niveau provincial présidé par les gouverneurs de province. Dans le contexte de la décentralisation et de responsabilisation poussées, des antennes communales seraient implantées.

4.1.2. Le Comité national technique multisectoriel opérationnel

La composition du Comité national technique opérationnel est la suivante :

(les Secrétaires permanents des ministères au lieu des représentants et les Directeurs généraux cités)

- le Secrétaire permanent du ministère ayant l'Emploi dans ses attributions (Président)
- Le Directeur général de l'OBEM (Secrétaire)
- Un représentant de la COSYBU : membre
- Un représentant de l'AEB : membre
- Un représentant de la CFCIB : membre
- Un représentant de l'API
- Un représentant de l'ISTEEBU
- Le Secrétariat exécutif permanent de la Commission nationale de protection sociale (SP/CNPS) : membre ;
- L'Administrateur directeur général de l'ABEJ ;
- Un représentant du Conseil national de la jeunesse : membre ;
- Un représentant du Forum des femmes : membre ;
- Un représentant de l'Union des personnes handicapées du Burundi : membre ;
- Le Directeur général du travail : membre ;
- Le Directeur général du FONIC : membre ;
- Le Directeur général de la Formation professionnelle : membre ;
- Le Secrétaire permanent du ministère ayant les Finances dans ses attributions : membre ;

- Le Secrétaire permanent du ministère ayant l'Agriculture dans ses attributions : membre ;
- Le Secrétaire permanent du ministère ayant l'Eau et l'Environnement dans ses attributions : membre ;
- Le Secrétaire permanent du Ministère ayant l'Énergie et les Mines dans ses attributions : membre
- Le Secrétaire permanent du ministère ayant l'Enseignement secondaire et Supérieur dans ses attributions : membre;
- Le Secrétaire permanent du ministère ayant le Transport et les Travaux publics dans ses attributions : membre;
- Le Secrétaire permanent du ministère ayant la Jeunesse dans ses attributions : membre
- Le Secrétaire permanent du ministère ayant les Anciens combattants dans ses attributions : membre;
- Le Secrétaire permanent du ministère ayant le Développement communal dans ses attributions : membre;
- Le Secrétaire permanent du ministère ayant l'Administration du territoire dans ses attributions : membre;
- Le Secrétaire permanent du ministère ayant le commerce et l'industrie dans ses attributions : membre.
- Un représentant du Ministre ayant l'Administration du territoire dans ses attributions : membre ;
- Un représentant du Ministre ayant le Commerce et l'Industrie dans ses attributions : membre.

Les missions du Comité national de coordination emploi et celles du Comité national technique opérationnel emploi seront clairement et respectivement définies et précisées dans les textes qui vont les mettre en place.

Dans l'optique de rendre plus inclusif le défi de l'emploi et créer une synergie de toutes les ressources autour de cette problématique, et dans le souci de parvenir à une solution durable, des organes semblables seront créés au niveau provincial et communal et seront présidés respectivement par les gouverneurs et les administrateurs, chacun dans son entité administrative. Ces autorités administratives veilleront à l'implication de tous les acteurs intervenants dans la création d'emplois avec la collaboration des services du ministère en charge de l'Emploi au niveau central et local. Le décret qui mettra en place ces organes devra préciser également la composition, l'organisation et les missions des comités provinciaux et communaux de mise en œuvre de la PNE.

Les membres du Comité national technique opérationnel emploi (CNTOE) seront répartis en autant de groupes thématiques qu'il y aura de besoins et selon les cinq axes de la Politique nationale de l'emploi (PNE).

Les Groupes thématiques suivants sont d'emblée proposés :

- (i) Groupe thématique/ Investissements publics et Création d'emplois ;
- (ii) Groupe thématique/ Adéquation formation-emploi ;
- (iii) Groupe thématique/ Protection sociale et inclusion sur le marché du travail ;
- (iv) Groupe thématique/Gouvernance et dialogue sur l'organisation du SIMT ;
- (v) Groupe thématique/Travail décent et environnement légal.

A : Schéma de tout le cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNE au niveau national

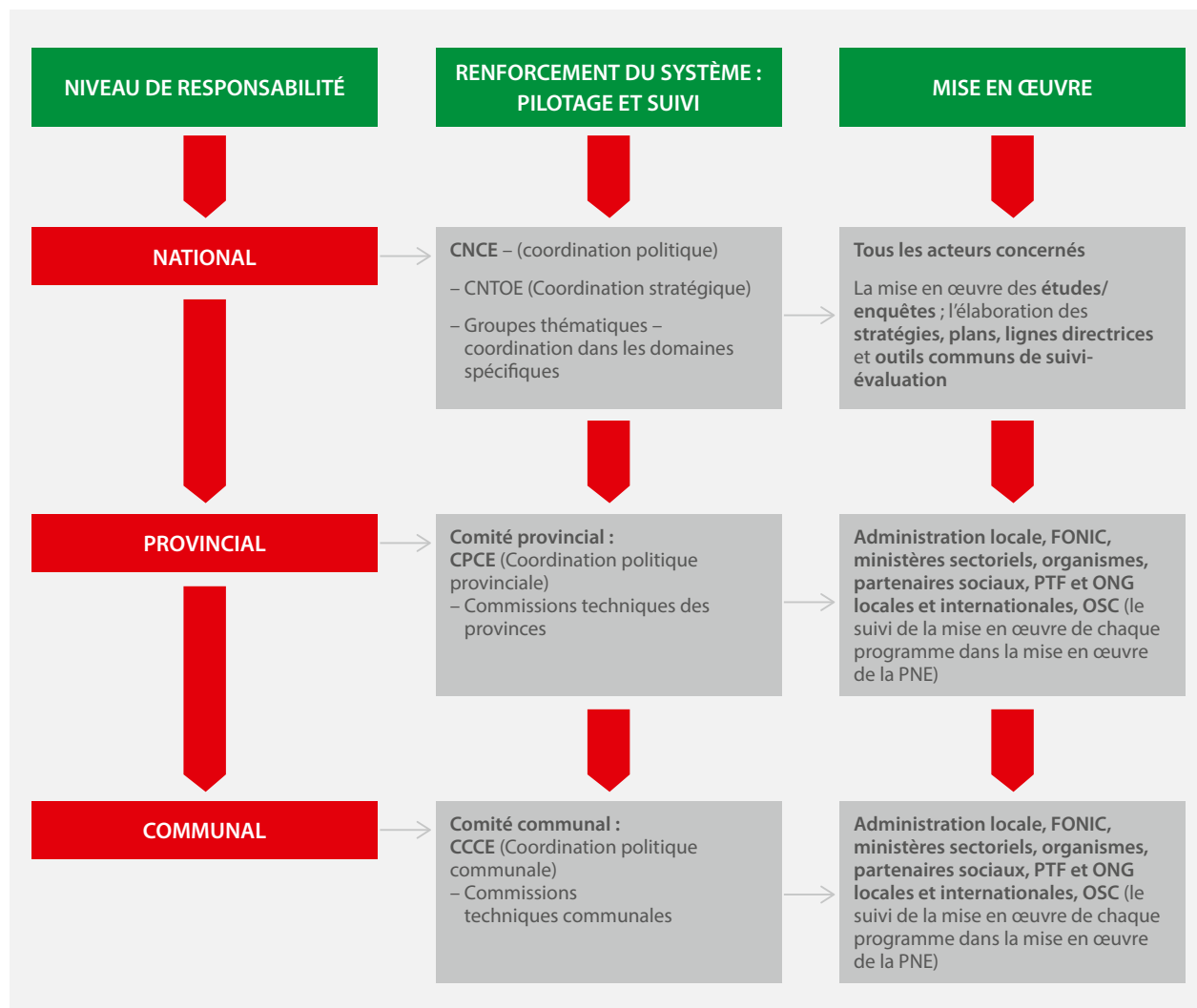
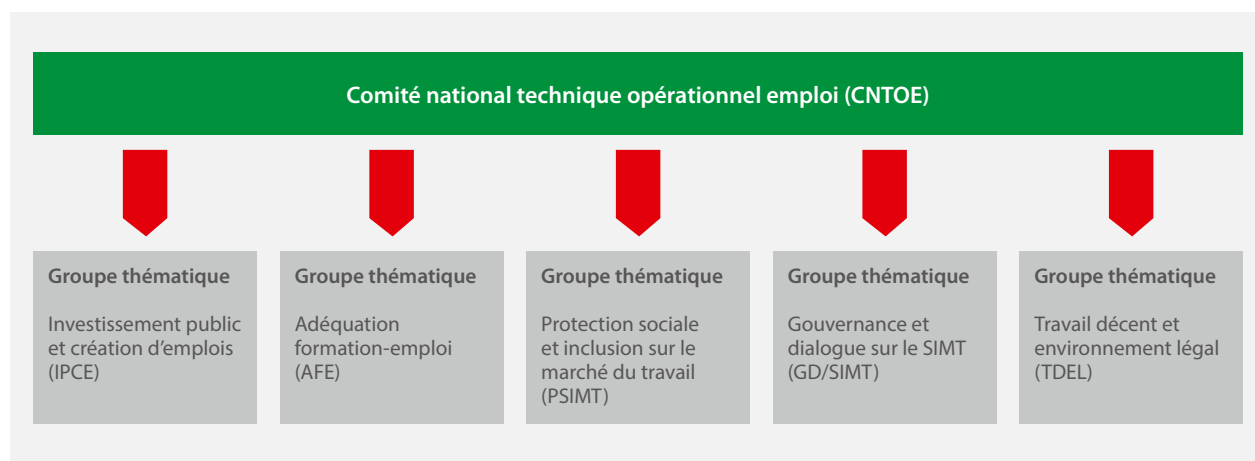


Schéma de subdivision du Comité national technique opérationnel en des Groupes thématiques



4.2. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS CLÉS

La mise en œuvre de la stratégie est placée sous la haute responsabilité du Gouvernement et le leadership du ministère en charge de l'Emploi. La pleine implication des mandants tripartites élargis (Gouvernement, Organisations d'employeurs, Organisations de travailleurs, et autres acteurs indispensables) dans la planification et la mise en œuvre nécessitera un renforcement de leurs capacités par des formations ciblées et sélectives.

L'incitation de la population et de l'administration locale à s'approprier la problématique de l'emploi pour l'intégrer dans leurs plans de développement communal, constitue une nouvelle donne pour eux. À cet effet, des séances de sensibilisation et de renforcement des capacités devront être multipliées, particulièrement à l'intention des acteurs locaux dont le rôle évident doit être placé au premier plan dans la chaîne nationale de promotion et de création d'emplois. Au demeurant, les capacités de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la Politique nationale de l'emploi devront être renforcées sur les enjeux de l'emploi dans le développement communal, la stabilisation et la croissance économique de notre pays.

4.3. MÉCANISME DE SUIVI-ÉVALUATION

Un système de suivi-évaluation est bâti sur une série d'indicateurs dont il faut assurer le renseignement avec une périodicité pertinente pour permettre une analyse, et en dernière instance, une prise de décisions. Ces indicateurs sont présentés dans le « cadre logique » et « la matrice des indicateurs de suivi-évaluation ».

L'élaboration de la stratégie de mise en œuvre de la PNE s'est faite selon une approche largement participative à laquelle plusieurs acteurs ont été associés. Aussi, sa mise en œuvre et son succès dépendront largement de leur degré d'implication et de mobilisation.

Le suivi-évaluation sera mené de manière à : **(i)** assurer un meilleur suivi des différentes interventions publiques et privées permettant d'apporter les mesures coercitives nécessaires ; **(ii)** assurer une meilleure appréciation des résultats et des impacts ; **(iii)** apporter des preuves des résultats obtenus ; **(iv)** permettre une meilleure communication avec l'ensemble des différents partenaires.

Il reposera sur les outils techniques suivants :

1. Le cadre logique ou cadre de résultats de la Stratégie ;
2. Les rapports trimestriels et semestriels de suivi d'exécution ;
3. Les rapports annuels d'avancement de la mise en œuvre ;
4. Les diverses études, enquêtes et audits qui seront réalisés avec l'appui des groupes thématiques ;
5. Les évaluations périodiques internes qui seront organisées régulièrement par le Comité national de coordination et le Comité national technique opérationnel emploi ;
6. L'évaluation à mi-parcours s'effectuera en année n+2 pour déboucher sur une éventuelle révision de la stratégie, etc.

Dans cette phase de suivi-évaluation, les organes du cadre institutionnel ci-haut cités devront jouer un rôle très important pour s'assurer que la planification des activités de mise en œuvre de la PNE est en conformité avec les priorités de la stratégie du Gouvernement en matière d'emploi pour des ajustements éventuels.

Le rôle de l'OBEM dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme de suivi-évaluation sera déterminant dans le domaine de la collecte et de l'analyse des indicateurs de mise en œuvre de la PNE et est capital en tant que service public d'emploi. À cet effet, un plan systémique de collecte des données comportant la méthodologie, les outils et la périodicité sera élaboré et validé comme outil de bord pour l'évaluation de la PNE.

CHAPITRE 5 : MOBILISATION DES RESSOURCES

Dans le cadre du mécanisme de mobilisation des ressources pour financer la stratégie de mise en œuvre de la PNE, plusieurs sources peuvent être explorées dont : **(i)** les ressources intérieures (budget national, l'apport du secteur privé) ; **(ii)** l'appui des Partenaires techniques et financiers (PTF).

le FONIC qui devront intégrer l'approche « création d'emplois » dans le financement des projets communaux de développement.

5.1. RESSOURCES INTÉRIEURES

5.1.1. Budget national

La lutte contre la pauvreté par la création d'un maximum d'emplois décents au bénéfice des populations est de la responsabilité régalienne des pouvoirs publics. En effet, le développement et la valorisation du capital humain relèvent des prérogatives de la puissance publique. Ainsi, la principale source de financement à rechercher devrait être le budget de l'État.

Le Gouvernement déterminera chaque année, le montant du budget national qui sera alloué à la mise en œuvre de la stratégie. Le gros des activités planifiées dans ce document stratégique de l'emploi s'est beaucoup basé sur les ressources déjà disponibles dans le domaine de la construction des infrastructures publiques en cours de réalisation durant les cinq prochaines années et des projets et programmes d'investissement publics dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture et du BTP. Le rôle des institutions financières est également indispensable notamment la Banque des jeunes et

5.1.2. L'apport du secteur privé

Partout ailleurs, en matière de politiques de l'emploi, le secteur privé constitue un acteur clé dans le financement des stratégies de création d'emplois et de formation professionnelle. Pour le Burundi, l'apport de ce secteur se manifestera à travers notamment : **(i)** la mise en œuvre de la Convention cadre de partenariat entre l'État du Burundi et le secteur privé en matière d'enseignement et de formation technique et professionnelle (EFTP), **(ii)** la participation au financement concerté du dispositif de l'EFTP-Emploi, par la mise en place et la gestion paritaire d'un Fonds d'appui à travers le prélèvement par les employeurs, d'une Taxe patronale et d'apprentissage (TPA), dont le but est de contribuer aux efforts du Gouvernement en matière de promotion de l'emploi, de formation technique et professionnelle et d'apprentissage.

Dans les pays d'Afrique subsaharienne, la taxe varie entre 1 % et 4 % du salaire du travailleur pour les entreprises qui ne s'acquittent pas convenablement de l'obligation d'octroyer des formations continues à leur personnel ou qui ne prennent pas de stagiaires pour les formations en entreprise ou qui, dans leur manuel de recrutement, ne prévoient pas des dispositions particulières pour le recrutement des personnes vivant avec un handicap.

5.2. L'APPUI DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS (PTF)

En plus des ressources nationales décrites ci-dessus, le Gouvernement dispose déjà de Partenaires techniques et financiers (PTF) potentiels qui œuvrent dans le domaine de l'emploi et qui, par ailleurs, ont déjà contribué à l'élaboration de la PNE et de la présente stratégie de sa mise en œuvre.

Parmi ces derniers, l'on peut d'ores et déjà citer : **(i)** le PNUD qui a beaucoup contribué dans l'élaboration de la PNE et la stratégie de mise en œuvre ; **(ii)** la Banque africaine de développement qui appuie déjà, dans le cadre du Programme de renforcement des capacités institutionnelles, l'OBEM et l'ABEJ ainsi que l'appui pour la réalisation des enquêtes et des études thématiques en rapport avec l'emploi notamment, l'ECVMB et

l'Enquête sur la main-d'œuvre ; **(iii)** le FIDA qui a initié au sein du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, avec la collaboration technique du ministère en charge de l'Emploi, le Projet de création d'emplois pour les jeunes ruraux (EJR) ; **(iv)** la CTB qui appuie le secteur de l'EFTP notamment l'élaboration du répertoire des métiers ; **(v)** le Bureau international du travail (BIT) qui apporte un appui technique par son expertise réputée en tant que organisme spécialisé des Nations Unies pour les questions connexes au domaine du travail et de l'emploi.

Enfin, à cette liste des PTF, s'ajoute ceux déjà cités au premier chapitre. Toutefois, elle n'est pas exhaustive parce qu'il faut considérer ceux qui s'intéressent à la promotion et à la création de l'emploi pour l'une ou l'autre composante spécifique de la population burundaise. Tous ces partenaires devront être ralliés autour de l'emploi, élire parmi eux un chef de file au cours des différents cadres qui seront organisés (réunions, tables rondes, salons de l'emploi, ateliers, etc.). Ces partenaires devront travailler en étroite collaboration avec les organes de coordination et d'exécution de la PNE du pays dans la mobilisation des ressources.

ANNEXE I : CADRE LOGIQUE

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Baseline/ Unités	Cibles					Sources de vérification	Hypothèses/suppositions
			2018	2019	2020	2021	2022		
Objectif général : Réduire le chômage et le sous-emploi par la promotion d'une croissance économique élevée, de l'auto-emploi dans le cadre de micro, petites et moyennes entreprises, ainsi que des activités à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO).	<ul style="list-style-type: none"> Taux de chômage 	2,4 %	–	–	–	–	–	<ul style="list-style-type: none"> Rapports/études de l'ISTEEBU. Rapports / études de l'OBEM. Rapports/études de l'API et de la BRB. Rapports des ministères sectoriels. 	<ul style="list-style-type: none"> Climat social propice ; Climat propice des affaires ; Niveau accru des investissements productifs.
	<ul style="list-style-type: none"> Taux de sous-emploi 	42,3 %	–	–	–	–	–		
	<ul style="list-style-type: none"> Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant. 	6,50 %	–	–	–	–	–		
	<ul style="list-style-type: none"> Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté. 	64,60 %	–	–	–	–	–		
	<ul style="list-style-type: none"> Proportion de la population ayant accès à l'électricité, au moyen d'un groupe. 	8,40 %	–	–	–	–	–		
	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'entreprises créées ; Nombre d'emplois générés par l'approche HIMO. 	U	–	–	–	–	–		
Objectifs stratégiques (OS)									
OS1 : Stimuler la croissance économique créatrice d'emplois décents en vue d'augmenter les revenus de la population active, de réduire la pauvreté et le sous-emploi, surtout en milieu rural.	<ul style="list-style-type: none"> Taux de croissance du PIB ; Nombre d'emplois créés ; Taux d'évolution des salaires réels ; Évolution du ratio d'emploi du PIB. 							<ul style="list-style-type: none"> Rapports / études de l'ISTEEBU, Rapport BRB, API. Rapports de l'OBEM. Rapport du ministère du Plan. 	<ul style="list-style-type: none"> Climat social propice ; Climat propice des affaires ; Niveau accru des investissements productifs.

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Baseline/ Unités	Cibles					Sources de vérification	Hypothèses/ suppositions
			2018	2019	2020	2021	2022		
OS2 : Réduire le chômage, notamment celui des diplômés, accroître l'employabilité des jeunes sortant du système scolaire afin de leur permettre ensuite la mise à jour des compétences requises par la formation continue.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de lauréats de l'enseignement technique et professionnel engagés ; ■ Nombre de structures de formation EFTP multipliées et adaptées aux besoins du marché du travail. 	–	–	–	–	–	–	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports du Ministre de l'Emploi Rapports des ministères sectoriels ■ Rapport du secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Climat propice des affaires ; ■ Climat social propice.
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'apprenants 	%	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %		
OS4 : Moderniser le cadre institutionnel et de dialogue social afin d'assurer une meilleure planification, mise en œuvre et évaluation des stratégies, programmes et projets de création d'emploi mais aussi de mettre à jour régulièrement la réglementation du travail et les politiques de l'emploi.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cadre institutionnel redynamisé ; ■ Normes du travail décent respectées ; ■ Nombre de services de l'administration du travail renforcés. 						<ul style="list-style-type: none"> ■ Textes régissant le cadre institutionnel, Rapports du MFPT. ■ Rapports d'activités de la DGT. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Climat social propice. 	
OS5 : Soutenir l'emploi, notamment celui des jeunes et des femmes, à travers de nouveaux financements alloués aux institutions de formation, le financement des initiatives des jeunes créateurs d'entreprises et d'emploi, tout en favorisant en particulier l'accès des femmes au marché du travail.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un document de politique de crédit ; ■ Nombre d'emplois créés ; ■ Nombre de programmes de formation, de perfectionnement et de reconversion développés. 						<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport de l'ISTEEBU. ■ Rapports du MFPT. ■ Enquête-emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Climat social propice ; ■ Climat propice des affaires. 	

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Baseline/ Unités	Cibles					Sources de vérification	Hypothèses/ suppositions
			2018	2019	2020	2021	2022		
RÉSULTATS									
Résultat 1.1.1. L'offre d'énergie satisfait 90 % des besoins des foyers et 100 % de ceux des entreprises.	<ul style="list-style-type: none"> Taux de couverture de l'offre en énergie par rapport à la demande des foyers. 	%	–	–	–	–	90	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'activités du ministère de l'Énergie. Rapports d'enquêtes auprès des ménages. Rapports d'enquêtes auprès des entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité des ressources ; Climat social et des affaires propices.
	<ul style="list-style-type: none"> Taux de couverture de l'offre en énergie par rapport à la demande des entreprises ; Taux d'accroissement du nombre d'entreprises créées. 	%	–	–	–	–	100		
Résultat 1.1.2. L'approche HIMO est introduite dans la mise en œuvre de tous les investissements publics.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'emplois générés par l'approche HIMO ; Évolution du montant des investissements sur les infrastructures publiques réalisées en HIMO ; Taux d'accroissement du nombre des journées de travail HIMO (J/H) ; Évolution du montant des salaires versés. 						<ul style="list-style-type: none"> Politiques et stratégies nationales. Lois de finances et budget général de l'État. Politiques et stratégies sectorielles PIP CDMT Rapport d'activités de l'OBEM 		

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Baseline/ Unités	Cibles					Sources de vérification	Hypothèses/ suppositions
			2018	2019	2020	2021	2022		
Résultat 1.1.3. Des mesures fiscales fortement incitatives au bénéfice du secteur privé productif sont mises en œuvre et au moins 10 % des ressources budgétaires de l'État sont annuellement et effectivement allouées au développement de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'entreprises ayant bénéficié des avantages fiscaux/code d'investissement ; ■ Mesures fiscales prises pour stimuler la création d'emplois dans les secteurs moderne et l'économie informelle ; ■ Nombre d'emplois générés par de nouvelles entreprises. 							<ul style="list-style-type: none"> ■ Documents de politiques. ■ Rapport du ministère des Finances. ■ Rapport du MINAGRIE. ■ Rapport d'activités de la CFCIB et de l'AEB. ■ Rapport d'enquêtes. 	■ Idem
	■ Budget annuel de l'État	%	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %		
	■ Contribution des nouvelles entreprises dans le PIB.	–	–	–	–	–	–		
Résultat 1.1.4. Le taux de pauvreté est réduit à moins de 40 %, le sous-emploi dans l'agriculture a diminué de 20 % et le taux de chômage réel (y inclus les formes de sous-emploi correspondant en réalité à des conditions de chômage) est réduit à moins de 10 %.	■ Taux de de réduction de la pauvreté.	64,60 %	–	–	–	–	moins de 40 %	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport de l'ISTEEBU. ■ Rapports économiques. ■ Rapport de l'OBEM. ■ Rapport d'enquête auprès des ménages. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Disponibilité des ressources ; ■ Climat social et des affaires propices.
	■ Taux de sous-emploi en agriculture.	42,3 %	–	–	–	–	moins de 20 %		
	■ Taux de réduction du chômage réel.	2,4 %	–	–	–	–	moins de 10 %.		
Résultat 1.1.5. Les exportations vers les pays de l'espace CAE ont augmenté de 5 % par an.	■ Taux d'accroissement du volume des exportations/ Produit national brut	%	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport du MCIA. ■ Rapport de l'ISTEEBU. ■ Rapport des ministères du Commerce et des Finances. ■ Rapport de l'OBR, de la BRB. 	■ Idem.
	■ Nombre de participations dans des foires au niveau régional.	U	2	2	2	2	2		

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Baseline/ Unités	Cibles					Sources de vérification	Hypothèses/ suppositions
			2018	2019	2020	2021	2022		
Résultat 2.1.1. L'approche de la formation axée sur les compétences généralisée et l'effectif de jeunes formés par le système de l'enseignement des métiers et de la formation professionnelle a augmenté de 5 % par an.	■ Nombre de structures de formation EFTP.	–	–	–	–	–	–	■ Rapports d'activité des ministères de l'Éducation et de l'Emploi ;	■ Idem.
	■ Évolution des effectifs de jeunes formés dans le dispositif.	%	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %		
Résultat 2.1.2. Un Comité paritaire tripartite élargi de l'EFTP est mis en place et est opérationnel.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un Comité paritaire tripartite élargi actualisé ; ■ Mise en œuvre du plan d'action du Comité ; ■ Revue du texte réglementaire mettant le Comité en place. 						<ul style="list-style-type: none"> ■ Texte réglementaire revu. ■ Rapport d'activité du Comité. ■ Journal officiel. 	■ Idem.	
Résultat 2.1.3. Des cellules d'insertion et d'orientation professionnelles et des passerelles entre les diverses formations sont mises en place, ainsi que des programmes de renforcement des capacités des enseignants, des formateurs et des tuteurs de l'EFTP.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de cellules d'insertion créées et nombre de personnes insérées ; ■ Nombre de cellules d'orientation créées ■ Nombre et types de passerelles créées. 						<ul style="list-style-type: none"> ■ Disponibilité des textes mettant en place les cellules d'insertion et d'orientation. ■ Rapports d'activités des ministères de l'Éducation et de l'Emploi. ■ Rapports de l'OBEM. 	■ Idem.	
Résultat 2.1.4. Les diplômes et certificats sont délivrés, sans exception, selon les normes établies par la loi et la réglementation publique.	■ Existence d'un cadre de validation et de certification des compétences.							<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport de formation ■ Rapport de l'OBEM ■ Rapport d'enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Disponibilité des ressources ; ■ Climat social propice.
	■ Nombre de bénéficiaires.								
Résultat 2.1.5. L'enseignement des métiers et la formation professionnelle sont étendus aux populations du monde rural et de l'économie informelle.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de formations offertes aux populations du monde rural ; ■ Effectifs de jeunes formés ; ■ Nombre de filles dans l'EFTP. 						<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport des ministères de l'Éducation et l'Emploi. ■ Rapport OBEM. 		

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Baseline/ Unités	Cibles					Sources de vérification	Hypothèses/ suppositions
			2018	2019	2020	2021	2022		
Résultat 3.1.1. Le cadre est mis à jour et favorise l'environnement des affaires.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Textes révisés ; ■ Nombre de mesures prises en rapport avec l'amélioration du climat des affaires. 							<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports de la DGT. ■ Rapport de l'API. ■ Rapports du Ministère des Finances. ■ Rapports des Institutions en charge de la Sécurité sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Disponibilité des ressources.
Résultat 3.1.2. Les réseau routier et de transport lacustre et aérien sont sensiblement améliorés.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'emplois créés par l'amélioration du réseau routier. 						<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports des ministères des Infrastructures et des Transports ; ■ Rapport d'enquêtes ; ■ Rapport de l'OBEM. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Idem. 	
Résultat 3.1.3. Les institutions de micro-finance sont substantiellement refinancées.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Existence d'un document de politique de crédit ; ■ Taux d'accroissement du montant de refinancement des institutions de micro-finance ; ■ Nombre d'institutions de micro-finance refinancées. 						<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports du Ministère des Finances ■ Rapports des Institutions de micro finance 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Disponibilité des ressources. 	

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Baseline/ Unités	Cibles					Sources de vérification	Hypothèses/ suppositions
			2018	2019	2020	2021	2022		
Résultat 3.1.4. Le nombre d'affiliés et d'assurés au système de protection sociale augmente chaque année de façon constante.	■ Proportion de la population appartenant à une association mutualiste (%).	2,60 %						<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport des ministères de l'Emploi et de l'Action sociale. ■ Rapport des institutions en charge de la protection sociale. 	■ Disponibilité des ressources.
	■ Taux de couverture de la population en assurance maladie (%).	8,30 %							
	■ Taux de couverture en pension (%).	2,56 %							
	■ Proportion d'élèves bénéficiant de la gratuité de la scolarité à l'école fondamentale.	98,15 %							
	■ Proportion de la population bénéficiant de l'assistance médicale (CAM).	72,22 %							
	■ Taux d'accroissement des effectifs de travailleurs de l'économie informelle assurés.								
Résultat 4.1.1. Un Comité national de coordination de la mise en œuvre de la Politique nationale de l'emploi (secteur public, secteur privé et société civile) est mis en place.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comité national en place ; ■ Nombre de rapports produits contenant des conseils et des orientations sur la mise en œuvre de la PNE ; ■ Nombre de réunions tenues. 						<ul style="list-style-type: none"> ■ Texte portant mise en place du Comité. ■ Rapports du MFPTE. ■ Rapports du Comité. 	■ Disponibilité des ressources.	

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Baseline/ Unités	Cibles					Sources de vérification	Hypothèses/ suppositions
			2018	2019	2020	2021	2022		
<p>Résultat 4.1.2. L'Office Burundais de l'Emploi et de la main-d'œuvre exerce avec performance ses fonctions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un document de stratégie de l'OBEM élaboré ; ■ Nombre d'unités additionnelles affectées à l'OBEM ; ■ Nombre de rapports d'enquêtes/ études sur l'emploi élaborés par l'OBEM ; ■ Nombre de réunions ; ■ Une base de données statistique disponible. 						<ul style="list-style-type: none"> ■ Décret portant création de l'OBEM. ■ Rapports d'enquêtes/ études. ■ Rapport de réunions de travail. ■ Une base de données statistique. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Disponibilité des ressources. 	
<p>Résultat 5.1.1. Un Fonds national pour les jeunes créateurs d'emploi est institué.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une Banque créée et nombre de jeunes accompagnés ; ■ Manuel des opérations élaboré et disponible ; ■ Nombre d'emploi créés. 						<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport du ministère des Finances. ■ Rapport du ministère de la Jeunesse. ■ Disponibilité du texte réglementaire. ■ Rapport OBEM. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Disponibilité des ressources. 	
<p>Résultat 5.1.2. L'Entrepreneuriat féminin ainsi que l'accès des femmes, des jeunes, des personnes vivant avec un handicap et d'autres groupes vulnérables à l'emploi sont soutenus par des mesures de discrimination positives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux d'accroissement annuel du nombre de femmes entrepreneurs ; ■ Taux d'accroissement du nombre d'emplois de jeunes, de femmes et de personnes handicapées ; ■ Nombre de mesures incitatives ; ■ Nombre de mesures d'accompagnement développés ; ■ Nombre de mesures de discrimination positive pour le recrutement des personnes handicapées ; ■ Nombre de programmes d'insertion, de reconversion et d'accompagnement développés. 						<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports du MFPT/ OBEM. ■ Rapports du ministère de la Jeunesse. ■ Rapports du ministère du Genre. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Disponibilité des ressources. 	

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Baseline/ Unités	Cibles					Sources de vérification	Hypothèses/ suppositions
			2018	2019	2020	2021	2022		
Résultat 5.1.3. Les dispositions de la Convention n°159 sur les droits des personnes vivant avec un handicap sont appliquées.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de séances de sensibilisation ; ■ Nombre de personnes vivant avec un handicap recrutées ; ■ Nombre d'émissions organisées. 							<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport du MFPTÉ/DGT. ■ Rapports de l'UPHB. ■ Rapports de communication. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Disponibilité des ressources financières.
ACTIONS									
1.1.1.1. Opérationnaliser les activités contenues dans la lettre de politique énergétique.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux de couverture de l'énergie. 	8,40 %	18	18	18	18	18	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports du ministère de l'Énergie 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Idem.
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Proportion de la population ayant accès à l'électricité, au groupe électrogène ou à l'énergie solaire. 	8,40 %	18	18	18	18	18		<ul style="list-style-type: none"> ■ Idem.
1.1.1.2. Vulgariser les textes actuels régissant le secteur de l'énergie.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de de séances de vulgarisation. 	–	–	–	–	–	–	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports du Ministère de l'Énergie. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Idem.
1.1.1.3. Développer des énergies renouvelables.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de types d'énergies renouvelables développées. 	–	–	–	–	–	–	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports du Ministère de l'Énergie. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Idem.
1.1.1.4. Électrifier les zones rurales par les énergies nouvelles et renouvelables.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de zones rurales électrifiées. 	Unité(U)	5	5	5	5	5	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports du Ministère de l'Énergie. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Idem.
1.1.2.1. Dresser l'état des lieux de la réglementation en vigueur.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un document de rapport disponible. 	–	–	–	–	–	–	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports du ministère de l'Emploi (DGT/OBEM). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Idem.
1.1.2.2. Définir et adapter le cadre réglementaire de HIMO.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un cadre légal réglementaire disponible. 	–	–	–	–	–	–	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports du ministère de l'Emploi (DGT/OBEM). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ressources financières.
1.1.2.3. Vulgariser le cadre réglementaire adapté.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de séances tenues. 	–	–	–	–	–	–	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports du Ministère de l'Emploi (DGT/OBEM). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Disponibilité de canevas ; ■ Capacités des PME.
1.1.2.4. Accroître les opportunités d'emploi à travers un programme. intégré basé sur l'approche HIMO.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'infrastructures créés et/ou réhabilités. 	U	5000	5000	5000	5000	5000	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport d'activités des acteurs responsables 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Disponibilité des ressources.

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Baseline/ Unités	Cibles					Sources de vérification	Hypothèses/ suppositions
			2018	2019	2020	2021	2022		
1.1.2.5. Définir et vulgariser les critères de promotion et de création d'emplois dans les dossiers d'appel d'offres (DAO) des travaux HIMO.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'emplois créés ; ■ Nombre de séances de vulgarisation. 	-	-	-	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport d'avancement des PIP des ministères sectoriels. 	■ Idem.
1.1.2.6. Former les responsables des PME sur les approches HIMO	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de responsables des PME formés. 	U	10 x 40	10 x 40	10 x 40	10 x 40	10 x 40	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport de formation. 	■ Idem.
1.1.2.7. Renforcer les missions de contrôle sur les aspects et conditions de travail dans les HIMO.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de séances tenues et un document définissant les critères. 	U	10 *10 jours	10 *10 jours	10 *10 jours	10 *10 jours	10 *10 jours	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport des missions de contrôle. 	■ Idem.
1.1.2.8. Organiser des sessions de formation et de sensibilisation des responsables des programmes des ministères sur les approches HIMO.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de responsables des PME et de séances effectuées. 		3 sessions x40 de 2 jours	3 sessions x40	3 sessions x40	3 sessions x40	3 sessions x40 de 2 jours	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport de l'atelier de formation. 	■ Idem.
1.1.2.9. Animer des séances de formation des administratifs locaux sur les approches HIMO.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de séances de formation effectuées. 	U	1 session*5 régions* 2 jours* 40 personnes	1 session* 5 régions* 2 jours*	1 session* 5 régions* 2 jours*	1 session* 5 régions* 2 jours*	1 session* 5 régions* 2 jours* 40 personnes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports des ateliers de formation. 	■ Idem.
1.1.2.10. Former les bénéficiaires des Programmes HIMO sur l'économie sociale et solidaire.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de bénéficiaires enregistrés. 	U	20	20	20	20	20	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports de formation. 	■ Idem.
1.1.3.1. Organiser des cadres de plaidoyer sur les avantages fiscaux à accorder aux entreprises créatrices d'emplois.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre et types d'avantages octroyés. 	U	2	2	2	2	2	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports de l'API/ OBR. 	■ Idem.
1.1.3.2. Allouer annuellement au moins 10 % des ressources budgétaires de l'État au développement de l'agriculture.	<ul style="list-style-type: none"> ■ % alloué ; ■ l'agriculture ; 	%	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport du ministère des Finances. ■ Rapport du ministère de l'Agriculture. 	■ Idem.
1.1.4.1. Créer des emplois par l'aménagement des marais, des bassins versants et la protection de l'environnement par la multiplication et la plantation des arbres.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'emplois créés ; ■ Superficie des bassins versants aménagée ; ■ Nombre d'arbres plantés. 	U	300000	300000	300000	300000	300000	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport du ministère de l'Environnement. ■ Rapport du ministère de l'Agriculture. 	■ Idem.

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Baseline/ Unités	Cibles					Sources de vérification	Hypothèses/ suppositions
			2018	2019	2020	2021	2022		
1.1.4.2. Organiser des cadres de plaidoyer pour l'Intégration de l'emploi dans les actions prioritaires du Plan national de développement.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de cadres de plaidoyer organisés. 	U	2	2				<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports économiques. ■ Ministère de l'Emploi. 	■ Idem.
1.1.4.3. Aménager les courbes de niveaux.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Longueur des courbes de niveau aménagées ; ■ Nombre d'emplois. 	U	1250	1250	1250	1250	1250	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports du ministère de l'Agriculture. 	■ Idem.
1.1.4.4. Multiplier les unités de transformation agro-alimentaire.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'unités de transformation agro-alimentaire créées ; ■ Nombre d'emploi créés. 	U	2	2	2	2	2	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports du ministère de l'Agriculture. 	■ Idem.
1.1.5.1. Créer un organe de régulation pour diversifier et accroître le volume des produits d'exportation.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Organe de régulation fonctionnel ; ■ % de diversification des produits d'exportation ; ■ % d'augmentation des produits d'exportation. 	%	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports du MCI. ■ Rapports du ministère des Affaires étrangères. 	■ Idem.
1.1.5.2. Organiser et participer dans des foires au niveau national et régional	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de foires organisées ; ■ Nombre de participations. 	–	–	–	–	–	–	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports du MCI. 	
2.1.1.1. Généraliser l'approche de la formation axée sur les compétences en faveur des apprenants des structures de formation de l'EFTP	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de structures de formation EFTP et nombre d'apprenants. 	–	–	–	–	–	–	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports du ministre de l'Éducation ■ Rapports du MFPTE. 	■ Idem.
2.1.1.2. Organiser des formations de courte durée en métiers.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de bénéficiaires formés. 							<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports du ministre de l'Éducation. ■ Rapports du MFPTE. 	■ Idem.
2.1.1.3. Organiser des formations en alternance au sein des entreprises.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de d'apprenants formés. 							<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports du ministre de l'éducation ■ Rapports du MFPTE ■ (EFTP) 	■ Idem.

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Baseline/ Unités	Cibles					Sources de vérification	Hypothèses/ suppositions
			2018	2019	2020	2021	2022		
2.1.1.4. Appuyer les réformes en cours dans le secteur de l'EFTP et de l'emploi (état des lieux, programmes, filières, équipement).	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre et types d'appuis aux réformes. 	–	–	–	–	–	–	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport de l'étude. ■ Rapports du ministre de l'Éducation. ■ Rapports de l'EFTP, OBEM. 	■ Idem.
2.1.1.5. Adapter les outils de formation aux besoins de marché de l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> ■ Existence d'un état des lieux actualisé des besoins ■ Nombre et types d'outil 	–	–	–	–	–	–	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport de l'étude ■ Rapports du ministre de l'Éducation. ■ Rapports du MFPTÉ. 	■ Idem.
2.1.1.6. Organiser des cadres de formations des formateurs du secteur de l'EFTP sur l'utilisation des outils adaptés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de formateurs formés sur les outils 	–	–	–	–	–	–	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports du ministre de l'Éducation. ■ Rapports de l'EFTP, OBEM. 	■ Idem.
2.1.1.7. Réviser les programmes et les curricula de formation des zootechniciens, des techniciens vétérinaires et agricoles A2 et techniciens supérieurs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Programme révisé ; ■ Curricula révisés ; ■ Nombre de techniciens formés. 	–	–	–	–	–	–	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport du MINAGRIE. ■ Rapports du ministère de l'Éducation et du Comité. 	■ Idem.
2.1.1.8. Fournir les outils didactiques, équipements et consommables aux structures de formation en métiers.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de structures de formation (%) ; bénéficiaires des outils. 	–	–	–	–	–	–	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport de l'étude des besoins ; ■ Rapports du ministre de l'éducation ; ■ Rapports des différents centres de formations du MFPTÉ. 	■ Idem.
2.1.1.9. Développer et généraliser un système d'alphabétisation fonctionnelle lié à un métier.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un système d'alphabétisation fonctionnelle est mis en place. 	–	–	–	–	–	–	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports du MFPTÉ (DG en charge de l'alphabétisation). 	■ Idem.
2.1.1.10. Développer et mettre en œuvre les programmes de reconversion professionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de programmes de reconversion développés. 	–	–	–	–	–	–	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport des ministères de l'Emploi et de la Formation (OBEM). ■ Rapports des ministères sectoriels. 	
2.1.2.1. Actualiser et rendre opérationnel le Comité paritaire tripartite élargi de l'EFTP.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un comité tripartite élargi est actualisé et fonctionnel. 	U	2	2	2	2	2	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports des ministères en charge de l'EFPT. 	■ Idem.

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Baseline/ Unités	Cibles					Sources de vérification	Hypothèses/ suppositions
			2018	2019	2020	2021	2022		
2.1.2.2. Élaborer et valider un PTAB du Comité paritaire tripartite élargi articulé sur le contenu de la Convention cadre du PPP/Adéquation formation-emploi	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un PTAB élaboré et validé. 	–	–	–	–	–	–	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport du Comité 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Idem.
2.1.2.3. Appuyer l'exécution du PTAB.	<ul style="list-style-type: none"> ■ % d'exécution du PTAB. 	–	–	–	–	–	–	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports des ministères des Finances et de l'Emploi. ■ Rapports des ministères sectoriels. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Idem.
2.1.2.4. Suivre et évaluer l'exécution des activités du Comité Paritaire Tripartite élargi	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de rapport d'audits (interne et externe). 	U	3	3	3	3	3	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports des ministères de l'Emploi et de la Formation (OBEM). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Disponibilité des ressources
2.1.3.1. Faire l'état des lieux pour la mise en place de cellules d'insertion professionnelles et des passerelles entre les diverses formations.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport de l'état des lieux disponible. 							<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport d'étude au ministère en charge de l'Emploi et de l'EFPT. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Idem.
2.1.3.2. Créer et opérationnaliser les cellules d'insertion professionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de cellules d'insertion créées ; ■ Nombre de personnes insérées. 	–	–	–	–	–	–	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport du ministère de l'Emploi 	
2.1.3.3. Créer et opérationnaliser les cellules d'orientation professionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de Cellules d'orientation créées et nombre de ■ personnes orientées 	–	–	–	–	–	–	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport du ministère de l'Emploi 	
2.1.3.4. Créer des passerelles entre les différents niveaux de formations	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre et types de Passerelles créés. 	–	–	–	–	–	–	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport du ministère de l'Emploi. 	
2.1.3.5. Identifier les besoins de renforcement de capacités des membres des cellules d'insertion et d'orientation professionnelles.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre et types de besoins en formation identifiés. 	–	–	–	–	–	–	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport du ministère en charge de l'EFPT. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Idem.

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Baseline/ Unités	Cibles					Sources de vérification	Hypothèses/ suppositions
			2018	2019	2020	2021	2022		
2.1.3.6. Mettre à disposition pour les formations pratiques des infrastructures, équipements nécessaires, matériels didactiques et consommables	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'infrastructures construites ; ■ Nombre d'équipements fournis. 	–	–	–	–	–	–	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport du ministère de l'Emploi. ■ (EFTP). 	■ Idem.
2.1.3.7. Créer et appuyer les unités d'appui pédagogique (UAP) dans les structures de formation.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'unités d'appui pédagogique créées et appuyées. 	U	–	–	–	–	–	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport du MFPTÉ. ■ Rapport du ministère de l'Éducation. 	■ Idem.
2.1.3.8. Renforcer les capacités des membres des cellules d'insertion et d'orientation professionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de cellules renforcées. 	U	–	–	–	–	–	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports de formation. ■ Rapport du MFPTÉ. 	■ Idem.
2.1.3.9. Évaluer les sessions de formations des gestionnaires des cellules.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de gestionnaires formés et évalués. 	U	–	–	–	–	–	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports du ministère de la Formation professionnelle. 	■ Idem.
2.1.3.10. Adapter et appuyer la mise en œuvre des programmes d'insertion et réinsertion socio-professionnelles.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de programmes adaptés et appuyés. 	–	–	–	–	–	–	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport du ministère de l'Emploi. 	■ Idem.
2.1.3.11. Organiser périodiquement des cadres de rencontres pour les acteurs du secteur de l'EFTP et de l'emploi (tables rondes, salon de l'emploi, foires, journées portes ouvertes...).	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de cadres de rencontres organisés et tenus. 	U	03	03	03	03	03	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports des cadres de rencontres. 	■ Idem.
2.1.4.1. Créer un cadre de validation et de certification des compétences acquises.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Existence d'un cadre de validation et de certification. 	–	–	–	–	–	–	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport du MFPTÉ. ■ Ministère de l'Éducation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Disponibilité des ressources ; ■ Climat social propice.
2.1.4.2. Mettre en place et exécuter un programme TOKTEN « Transfert de connaissances pour les expatriés nationaux ».	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'experts recrutés. 	U	3	3	3	3	3	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport du ministère des Relations extérieures. ■ Rapports des ministères de l'Éducation et de l'Emploi. 	
2.1.4.3. Valoriser et certifier les compétences des artisans formés sur le tas	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'artisans formés et certifiés 	–	–	–	–	–	–	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports des ministères de l'Emploi, du Commerce et de l'Éducation. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Disponibilité des ressources.

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Baseline/ Unités	Cibles					Sources de vérification	Hypothèses/ suppositions
			2018	2019	2020	2021	2022		
2.1.5.1. Réaliser une étude d'identification des besoins en formation (métiers et formation professionnelle) des populations du monde rural et de l'économie informelle.	■ Étude d'identification réalisée.	-	-	-	-	-	-	■ Rapports d'étude.	■ Idem.
2.1.5.2. Réaliser une étude nationale d'identification des filières porteuses.	■ Étude d'identification des filières réalisée.	-	-	-	-	-	-	■ Rapports d'étude.	■ Idem.
2.1.5.3. Élaborer et valider le Répertoire des métiers au Burundi.	■ Un Répertoire des métiers au Burundi élaboré et validé.	-	-	-	-	-	-	■ Le document de Répertoire des métiers.	■ Disponibilité des ressources.
2.1.5.4. Élaborer et mettre en œuvre des programmes et des modules de formation en EFTP.	■ Nombre et types de modules élaborés.	-	-	-	-	-	-	■ Rapports de l'EFTP, Comité.	■ Idem.
2.1.5.5. Organiser des campagnes annuelles de sensibilisation de la population et des élèves de l'école fondamentale et des artisans sur l'importance de la formation en métiers.	■ Nombre de campagnes de sensibilisation organisées et tenues.	U	5	5	5	5	5	■ Rapport du Ministère de l'Emploi.	■ Idem.
2.1.5.6. Créer des fonds sectoriels pour le financement de la formation professionnelle.	■ Nombre de fonds créés et Niveau des fonds constitués.	-	-	-	-	-	-	■ Texte portant mise en place du Fonds. ■ Rapports des ministères de l'Emploi et de l'Éducation nationale.	■ Idem.
	■ Nombre de bénéficiaires	-	-	-	-	-	-		
3.1.1.1. Conduire les processus de révision du cadre légal en faveur des investissements devant déboucher sur un grand potentiel de création d'emplois (dont notamment le Code du Travail, le Code de la protection sociale, le Code des investissements, le Code des impôts, Code des marchés publics...)	■ Nombre de textes révisés	-	-	-	-	-	-	■ Rapport de révision du cadre légal. ■ Rapport des ministères de l'Emploi et des Finances.	■ Disponibilité des ressources.
3.1.1.2. Vulgariser le cadre légal révisé	■ Nombre de textes vulgarisés.	-	-	-	-	-	-	■ Rapports des ministères de l'Emploi et des Finances.	■ Idem.

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Baseline/ Unités	Cibles					Sources de vérification	Hypothèses/ suppositions	
			2018	2019	2020	2021	2022			
3.1.1.3. Vulgariser les conventions fondamentales et de gouvernance.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de conventions vulgarisées. 	-	-	-	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> Rapports des cadres de vulgarisation des ministères du Travail et de la Bonne gouvernance. 	<ul style="list-style-type: none"> Idem. 	
3.1.1.4. Doter l'Inspection générale du travail de ressources humaines suffisantes et qualifiées, de ressources matérielles et logistiques pour l'accomplissement de sa mission.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de nouvelles unités affectées ; Budget accordé ; Nombre et types d'équipement et matériels acquis. 	-	-	-	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de l'Inspection générale du travail. Rapports de formation de l'Inspection générale du travail. 	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité des ressources ; Idem. 	
3.1.1.5. Renforcer les capacités techniques des inspecteurs et contrôleurs du travail.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'inspecteurs et de contrôleurs formés. 	U	2 au moins	2	2	2	2	2 au moins	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de mission. 	
	<ul style="list-style-type: none"> 3 inspecteurs et 3 contrôleurs formés par an au CRADAT à Yaoundé. 	-	-	-	-	-	-	-		
3.1.1.6. Renforcer les capacités des administrateurs du travail	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de d'administrateurs du travail formés. 	U	2 au moins	2	2	2	2	2 au moins	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de formation de la Direction générale du travail. 	<ul style="list-style-type: none"> Idem.
3.1.2.1. Créer des emplois à travers l'amélioration du réseau routier par la construction et /ou la réhabilitation de routes	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'emplois créés par l'amélioration des réseaux routiers 	U	3000	3000	3000	3000	3000	3000	<ul style="list-style-type: none"> Rapports des ministères des Travaux publics et de l'Emploi (OBEM) 	<ul style="list-style-type: none"> Idem
3.1.2.2. Redynamiser les Associations Communautaires de Développement (ACD) autour des réseaux routiers	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'ACD redynamisées 	U	10	10	10	10	10	10	<ul style="list-style-type: none"> Rapports des ministères des Travaux publics et de l'Emploi (OBEM) 	<ul style="list-style-type: none"> Idem.
3.1.2.3. Créer des emplois à travers la multiplication des projets de facilitation des transports lacustre et aérien	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'emplois créés 	U	1000	1000	1000	1000	1000	1000	<ul style="list-style-type: none"> Rapports des ministères des Travaux publics et de l'Emploi (OBEM). 	<ul style="list-style-type: none"> Idem
3.1.2.4. Réaliser une étude de faisabilité sur les potentialités du lac Tanganyika et de tous les autres lacs en matière de création d'emplois	<ul style="list-style-type: none"> un document disponible 	-	-	-	-	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de l'étude. Rapports du ministère de l'Environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> Idem.

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Baseline/ Unités	Cibles					Sources de vérification	Hypothèses/ suppositions
			2018	2019	2020	2021	2022		
3.1.2.5. Financer les promoteurs des projets qui concernent les secteurs identifiés : bateaux de plaisance, circuit touristique sur le lac...	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de projets financés. ■ Nombre d'emplois créés. 	U	500	500	500	500	500	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports des ministères des Travaux publics et du Tourisme. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Idem.
3.1.3.1. Élaborer et adopter une politique de crédit favorable à la création d'emplois au Burundi.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Existence d'un document de politique du crédit. 	–	–	–	–	–	–	<ul style="list-style-type: none"> ■ Document de politique de crédit. ■ Rapports du ministère des Finances. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Idem.
3.1.3.2. Sensibiliser les intervenants dans le financement et l'appui des institutions de micro-finance sur la composante « emploi » comme actions prioritaires.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'intervenants touchés par les séances de sensibilisation. 	U	4	4	4	4	4	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports des activités de sensibilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Idem.
3.1.3.3. Développer les filières identifiées et l'agrobusiness (pisciculture, apiculture, pêche).	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'unités de transformation créées dans les filières. 	U	5	5	5	5	5	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport du ministère de l'Agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Disponibilité des ressources.
3.1.3.4. Créer un Fonds d'investissement du secteur agricole.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un Fonds est créé. 	%	35	35	35	35	35	<ul style="list-style-type: none"> ■ Texte régissant le Fonds. ■ Rapports du ministère de l'Agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Idem.
3.1.4.1. Engager un dialogue entre les parties prenantes et sensibiliser les partenaires sociaux sur leurs droits et obligations en matière de protection sociale.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de rencontres tenues. 	U	4	4	4	4	4	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports des activités de sensibilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Disponibilité des ressources.

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Baseline/ Unités	Cibles					Sources de vérification	Hypothèses/ suppositions
			2018	2019	2020	2021	2022		
3.1.4.2. Organiser des cadres de sensibilisation à l'adhésion des travailleurs (employeurs et travailleurs) de l'économie informelle aux mutualités communautaires de santé et d'économie solidaire	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de travailleurs sensibilisés ; ■ Nombre de travailleurs assurés aux mutualités communautaires. 	U	4	4	4	4	4	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports des activités de sensibilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Disponibilité des ressources.
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Proportion de la population appartenant à une association mutualiste (%). 	2,60 %	-	-	-	-	-		
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux de couverture de la population en assurance maladie (%). 	8,30 %	-	-	-	-	-		
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux de couverture en pension (%). 	2,56 %	-	-	-	-	-		
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Proportion d'élèves bénéficiant de la gratuité de la scolarité à l'école fondamentale. 	98,15 %	-	-	-	-	-		
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Proportion de la population bénéficiant de l'assistance médicale (CAM). 	72,22 %	-	-	-	-			
3.1.4.3. Organiser des cadres de sensibilisation pour toutes les catégories de travailleurs (employeurs et travailleurs) de l'économie informelle à la création de mutualités communautaires de santé et d'économie solidaire.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de mutualités créées. 	U	4	4	4	4	4	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports des activités de sensibilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Disponibilité des ressources.
3.1.4.4. Affilier les employeurs et travailleurs indépendants de l'économie informelle aux organismes de protection sociale même en l'absence d'un revenu permanent.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'affiliés et nombre d'assurés. 	%	20	20	20	20	20	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports des institutions en charge de la protection sociale. 	

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Baseline/ Unités	Cibles					Sources de vérification	Hypothèses/ suppositions
			2018	2019	2020	2021	2022		
4.1.1.1. Créer le Comité national de coordination de la mise en œuvre de la PNE.	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un texte mettant en place le CNC/PNE. 	–	–	–	–	–	–	<ul style="list-style-type: none"> Textes régissant le Comité. 	<ul style="list-style-type: none"> Idem.
4.1.1.2. Renforcer les capacités techniques et institutionnelles du CNC/PNE.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de membres du comité formés ; Budget accordé ; Nombre et types d'équipements et matériels acquis. 	–	–	–	–	–	<ul style="list-style-type: none"> Document de rapport de formation. PV de réception des équipements et matériels. 	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité des ressources. 	
4.1.1.3. Renforcer les capacités de la Commission d'orientation.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes formées ; Budget accordé. 	U	2	2	2	2	2	<ul style="list-style-type: none"> Rapports du ministère de l'Emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> Idem.
4.1.1.4. Renforcer le fonctionnement du Conseil national du travail.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de sessions organisées ; Budget accordé ; Nombre et types d'équipements et matériels acquis. 	%	60	20	10	–	–	<ul style="list-style-type: none"> Rapports du Conseil national du travail. PV de réception. 	<ul style="list-style-type: none"> Idem.
4.1.1.5. Renforcer les capacités du CNDS.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes formées ; Budget accordé ; Nombre et types d'équipements et matériels acquis. 	U	2	2	2	2	2	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de formation. PV de réception. 	<ul style="list-style-type: none"> Idem.
4.1.1.6. Actualiser le Plan d'action national de lutte contre le travail des enfants et ses pires formes.	<ul style="list-style-type: none"> Un Plan d'action actualisé. 	–	–	–	–	–	–	<ul style="list-style-type: none"> Document du Plan d'action actualisé. Rapports de la DGT. 	<ul style="list-style-type: none"> Idem.
4.1.1.7. Élaborer le PPTD-Burundi III.	<ul style="list-style-type: none"> Un PPTD actualisé. 	–	–	–	–	–	–	<ul style="list-style-type: none"> Document du PPTD actualisé. Rapport de la DGT. 	<ul style="list-style-type: none"> Idem.
4.1.1.8. Élaborer, adopter et vulgariser une politique de santé et sécurité au travail.	<ul style="list-style-type: none"> Un document de politique adopté et vulgarisé. 	–	–	–	–	–	–	<ul style="list-style-type: none"> Document de politique de santé et sécurité au travail. 	<ul style="list-style-type: none"> Idem.
4.1.1.9. Réaliser des études sur l'état des lieux de la formation et du perfectionnement organisés en entreprise par les employeurs.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'études réalisées. 	U	2	2	2	2	2	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'études. 	<ul style="list-style-type: none"> Idem.

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Baseline/ Unités	Cibles					Sources de vérification	Hypothèses/ suppositions
			2018	2019	2020	2021	2022		
4.1.2.1. Doter l'OBEM de ressources humaines suffisantes et qualifiées.	■ Nombre d'unités additionnelles.				–	–	–	■ Contrats signés.	■ Idem.
4.1.2.2. Doter l'OBEM de matériels et équipement nécessaires pour l'accomplissement de sa mission.	■ Lot de matériels et équipements acquis.	%	60	30		–	–	■ PV de réception.	■ Idem.
4.1.2.3. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de l'OBEM.	■ . Un document de stratégie.	–	–	–	–	–	–	■ Document de stratégie disponible.	■ Idem.
4.1.2.4. Réaliser des études prospectives sur l'emploi et la formation.	■ Nombre d'études réalisées.	U	2	2	2	2	2	■ Rapports d'études.	■ Disponibilité des ressources.
4.1.2.5. Organiser et mener une enquête sur la main d'œuvre et l'emploi.	■ Nombre d'enquêtes réalisées.	–	–	–	–	–	–	■ Rapport d'enquête disponible.	■ Idem.
4.1.2.6. Constituer et actualiser les bases de données sur l'emploi et la formation.	■ Bases de données.	–	–	–	–	–	–	■ Bases de données disponibles.	■ Idem.
4.1.2.7. Créer et opérationnaliser les antennes de l'OBEM dans toutes les provinces du pays.	■ Nombre d'antennes par an créées.	U	6	6	6	6	6	■ Textes régissant les antennes de l'OBEM. ■ Rapports d'activités.	■ Idem.
5.1.1.1. Créer une Banque des jeunes pour appuyer l'auto-emploi.	■ Une Banque créée.	U	1000	1000	1000	1000	1000	■ Texte organique de création.	■ Disponibilité des ressources.
5.1.1.2. Élaborer un manuel définissant les critères objectifs d'accès au financement et les modalités de remboursement du crédit.	■ Manuel des opérations élaboré.	–	–	–	–	–	–	■ Manuel disponible.	■ Idem.
5.1.1.3. Encadrer et accompagner les jeunes acquéreurs des appuis financiers.	■ Nombre de jeunes accompagnés.	U	1000	1000	1000	1000	1000	■ Rapports du ministère de la Jeunesse.	■ Idem.
5.1.2.1. Réaliser une étude sur le niveau d'employabilité des femmes et des personnes vivant avec un handicap.	■ Document d'étude disponible.	–	–	–	–	–	–	■ Rapport d'études	■ Idem.

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Baseline/ Unités	Cibles					Sources de vérification	Hypothèses/ suppositions
			2018	2019	2020	2021	2022		
5.1.2.2. Mettre en place des mesures incitatives de soutien à l'entrepreneuriat féminin et à l'accès à l'emploi des femmes rurales.	■ Nombre de mesures incitatives prises.	U	4	4	4	4	4	■ Rapports du ministère de l'Emploi.	■ Idem.
	■ Nombre de mesures prises pour l'accès à l'emploi des femmes rurales.	U	5	5	5	5	5		
	■ Nombre d'emplois créés.	U	1000	1000	1000	1000	1000		
5.1.2.3. Mettre en place des mesures incitatives de soutien à l'accès à l'emploi des personnes vivant avec un handicap et les autres groupes vulnérables.	■ Nombre de mesures incitatives prises.	U	4	4	4	4	4	■ Rapports du ministère de l'Emploi.	■ Idem.
	■ Nombre d'emplois créés.	U	100	100	100	100	100		
5.1.2.4. Adapter les infrastructures publiques aux conditions de vie des personnes vivant avec un handicap et au respect « genre ».	■ Nombre de DAO intégrant la dimension handicap.	–	–	–	–	–	–	■ Rapports du ministère des Travaux publics et de l'Inspection générale du travail.	■ Idem.
5.1.2.5. Développer des programmes spéciaux de création d'emplois pour les jeunes et les femmes (PSCE/ JF) du milieu urbain et périurbain pour l'assainissement et la protection de l'environnement	■ Nombre de programmes développés ; ■ Nombre d'emplois créés.	U	54 000	54 000	54 000	54 000	54 000	■ Rapport d'activités des projets et programmes. ■ Rapports de l'OBEM. ■ Rapport des ministères de l'Emploi et de la Jeunesse.	■ Disponibilité des ressources.
5.1.2.6. Développer un programme de perfectionnement et de reconversion professionnelle.	■ Existence d'un programme de perfectionnement et de reconversion et nombre d'emplois créés.	U	100	100	100	100	100	■ Rapport de formation ■ Rapports de l'OBEM et de l'EFTP.	
5.1.2.7. Développer des programmes de création d'emplois pour l'insertion socio-économique et l'accompagnement des rapatriés et autres groupes vulnérables.	■ Nombre de programme développés et nombre d'emplois créés.	U	500	500	500	500	500	■ Rapport du ministère de la Solidarité nationale. ■ Rapport de l'OBEM et de l'EFTP.	■ Disponibilité des ressources.
5.1.2.8. Initier un système de prospection des opportunités d'emplois et de réinsertion socio-professionnelle des personnes en âge de la retraite.	■ Nombre d'emplois créés pour les personnes en âge de la retraite.		100	100	100	100	100	■ Rapport de l'étude. ■ Rapports de l'OBEM.	■ Idem.

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Baseline/ Unités	Cibles					Sources de vérification	Hypothèses/ suppositions
			2018	2019	2020	2021	2022		
5.1.2.9. Développer et étendre le Programme national de volontariat des jeunes.	■ Nombre de jeunes volontaires recrutés.	U	1000	1000	1000	1000	1000	■ Rapport du ministère de la Jeunesse/ Volontariat des jeunes.	■ Idem.
5.1.2.10. Développer et multiplier les centres d'incubation pour l'entrepreneuriat des jeunes.	■ Nombre de centres développés.	U	4	6	8	10	12	■ Rapport du ministère de la Jeunesse. ■ Rapport de l'OBEM et de l'EFTP.	■ Disponibilité des ressources.
5.1.2.11. Accompagner et faire le coaching des jeunes, des femmes et des personnes vivant avec un handicap.	■ Nombre de jeunes bénéficiaires.							■ Rapport de l'OBEM et de l'EFTP.	
5.1.3.1. Vulgariser la Convention n°159 et d'autres textes en rapport avec l'emploi des personnes vivant avec un handicap.	■ Nombre de séances de vulgarisation.	U	4*1 jour	6*1	8*1	4*1	6*1 jour	■ Rapport des ateliers de vulgarisation. ■ Rapport du ministère de l'Emploi/ DGT.	■ Idem.
5.1.3.2. Organiser des campagnes de sensibilisation pour le recrutement des personnes vivant avec un handicap ayant les compétences recherchées.	■ Nombre de personnes vivant avec un handicap recrutées.	U	2 *1 jour *80	2 *80	2 *80	2*80	2 *1 jour *80	■ Rapport des ateliers de sensibilisation ■ Rapport du ministère de l'Emploi/ DGT.	■ Idem.
5.1.3.3. Effectuer des missions de suivi et de contrôle de l'application des dispositions relatives à la Convention N° 159 sur les droits des personnes vivant avec un handicap.	■ Nombre de missions effectuées.	U	2*5 jours	2*5 jours	2*5 jours	2*5 jours	2*5 jours	■ Rapports de missions. ■ Rapport du MFPT/DGT.	■ Disponibilité des ressources.

ANNEXE II : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

N°	Prénom et Nom	Fonction/Service	Téléphone	Mail
1.	MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI			
	NIZIGIYIMANA Marie Rosette	Secrétaire permanent	(+257) 79 879 044	Nizigi2011@gmail.com
	NKESHIMANA Benjamin	Directeur général du Travail	(+257) 79 920 417	kaben_jos@yahoo.com
	NDUWARUGIRA Emmanuel	Directeur général /OBEM	(+257)71 701 182	e.nduwarugira31@gmail.com
	NDAYIRAGIJE Boniface	Directeur de l'ONEF/OBEM	(+257)75 645 815	ndayibonif@gmail.com
	GAHAMA Dieudonné	Directeur de l'EMFP	(+257)77 825 214	gahamadd@yahoo.fr
	BAZOMBANZA Prosper	Directeur général de l'I.N.S.S.	(+257) 71 920 000	pbazombanza@gmail.com
	HAKIZIMANA Gabriel	Directeur administratif et financier, I.N.S. S.	(+257) 79 920 660	mbonabuca@hotmail.com
	HABONIMANA Espérance	Directeur des prestations, I.N.S. S	(+257) 79 909 423	habonimana5@yahoo.fr
	BAKURAKUBUSA Étienne	Service relation avec les assurés, I.N.S. S	(+257) 71 938 130	lewisbaku@yahh.fr
	RWAMAHEKE Denis	Service des risques professionnels, I.N.S. S	(+257) 77 711 610	denisrwamaheke@yahoo.fr
	NDAYISHEMEZA Athanase	Service affiliation des employeurs et immatriculation des travailleurs, I.N.S. S		masingo2002@yahoo.fr
	NIZOMPOZA Désiré	Service des pensions, I.N.S. S	(+257) 79 581 414	nizodesir1980@yahoo.fr
2.	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE			
	BAGORIKUNDA Séverin	Secrétaire permanent	(+257)79 962 982	Bakundas2007yahoo.fr
	NDAYIHANZAMASO Jacqueline	Assistant du Ministre	(+257)79 598 326	jndayihanzamaso@yahoo.fr
	NDABEMEYE Gérard	Directeur général /Planification agricole		ndabemeyegd@gmail.com
	NAHIMANA Macaire	Chef du personnel		
3.	MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES POSTES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION			
	Mme HAKIZIMANA Godefride	Secrétaire permanent	+257 71 470 323	hakizimanagodefride@gmail.com

N°	Prénom et Nom	Fonction/Service	Téléphone	Mail
	NIYUNGEKO Vital	Administrateur DG de l'ABEJ	+257 69 373 625	niyungekovital2017@gmail.com
	MIBURO Anathalie, DG de la Jeunesse	Directrice générale de la Jeunesse	+257 79 816 764	anathaliemiburo@yahoo.fr
4.	MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE			
	Catherine BUCUMI SOMMER	Directeur général de l'ABUTIP		cbucumi@abutip.bi, dgabutip@gmail.com
	Gordien HAKIZIMANA	Directeur technique par intérim	75 233 529 / 69 050 762	ghakizimana@abutip.bi hakizimana_gordien@yahoo.fr
5.	MINISTÈRE A LA PRÉSIDENTE CHARGÉ DE LA BONNE GOUVERNANCE			
	HASHAZINKA Jeanine	Directeur général Plan	(+257) 79 997 181	Hashazinka12@gmail.com
	SINDAYIKENGERA	Chef de service, Direction de la programmation/PIP	(+257) 71 254 680	Bampore006@yahoo.fr
	KARORERO Léonidas	Direction programmation	(+257) 79 966 672	lkarorero@yahoo.fr
6.	MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DU TOURISME			
	Samson NDAYIZEYE	Secrétaire permanent		
	HAVYARIMANA Dismas	Directeur général de l'Industrie	+257 79 19 44 33 / 75 11 95 03	dismashavyarimana@yahoo.fr
	HABONIMANA Léonidas	Directeur général /Office national du tourisme	+257 71 522 084	leonidas.habonimana@gmail.com
7.	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE			
	NEEMA NDAYISHIMIYE	Directrice du bureau de la planification et des statistiques de l'éducation	(+257) 79 978 388	ndayishimiyeneema@yahoo.fr
8.	MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE, DE L'ÉNERGIE ET DES MINES			
	NIZIGIYIMANA Charles	Conseiller	(+257) 68 73 68 95	nizicharle@gmail.com
	NKUNZIMANA Jeanne Francine	Directrice de l'assainissement et du contrôle de la qualité de l'eau.	(+257) 77 779 769 /76 282 352	njeannefrancine@yahoo.com
	Amb. NTAHONKURIYE Emergence	Directeur général urbanisme et habitat	(+257) (+257) 79 980 008	ntahonkuriyeyahoo.fr
	NKURUNZIZA Fabrice	Directeur de la gestion urbaine	(+257) 79 173 681	nkurunzizafabrice81@yahoo.fr
	HABONIMANA Siméon	Secrétaire permanent	(+257) 79 297 156	simhabonimana@gmail.com
	NDAYIHAYE Nolasque	Directeur général de l'Énergie	(+257) 79 570 817	nndayihaye@yahoo.fr

N°	Prénom et Nom	Fonction/Service	Téléphone	Mail
9.	MINISTÈRE DES DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DU GENRE			
	Réverien SIMBARAKIYE	Directeur général de la réintégration des sinistrés	(257) 68 313 170	rsimbarakiye08@yahoo.fr
10.	MINISTÈRE DE L'INTERIEUR, DE LA FORMATION PATRIOTIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL			
	HATUNGIMANA Pontien	Secrétaire permanent	(+257) 79 653 903 (+257) 77 712 51	hatungimanaponti@gmail.com
	Hermalas NAHIMANA	DG de la décentralisation et coordination du développement local		-
	Vital NIYIGARURA	Direction générale de la promotion de l'économie locale et de l'entrepreneuriat...	(257) 68 313 170	rsimbarakiye08@yahoo.fr
11.	MINISTÈRE DE L'ENERGIE ET DES MINES			
II.	SECTEUR PRIVE			
	Denis NSHIMIRIMANA	Secrétaire général de la CFCIB	(+257) 77 171 717	nshimirimanadenis@gmail.com
	NDAYIZEYE Jacqueline	Présidente de l'Association des femmes entrepreneures du Burundi (AFAB)	(+257) 79 423 229	Ndjams2000@yahoo.fr
	NZISABIRA Gaspard	Secrétaire général de l'Association des employeurs du Burundi (AEB)	(+257) 77 796 008	gasparinzi@yahoo.fr
III.	ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE			
	NYIGINA Adelaïde, Présidente	Union des personnes handicapées du Burundi	(+257)79 050 974	adenyigina@yahoo.fr
	KIRAJAGARAYE Vianney	Directeur du Centre de services/ UPHB	(+257)79918102 (+257)76534618	kiravian201@yahoo.fr
	MANIRAMPA David, Président	Association des jeunes, Youth Commission International (YCI)	(+257) 75 901 901	mandavid20@gmail.com
	IRANZI Flag	Coordonnateur/YCI		
	Frère Déo, Représentant Légal	Jeunesse providence AGAKURA		
	Frère Frédéric BIZINDAVYI, Coordinateur Technique	AGAKURA	(+257) 79 690 777	bizifre@yahoo.fr
	BUKOBERO Libère, Secrétaire Général	ADISCO (Appui au développement intégral et à la solidarité sur les collines)	(+257) 79 360 530	libere.bukubero@adisco.org
	CHANTAL NTIMA, Directrice de la Maison de l'entrepreneur, MDE	ADISCO	+257 79 28 25 04	Chantal.ntima@adisco.org

N°	Prénom et Nom	Fonction/Service	Téléphone	Mail
	NSHIMIRIMANA Jean Noël	(ADISCO)		jnoel-shimirimana@adisco.org
	BUCUMI Albert	(ADISCO)		Albert.bucumi@adisco.org
IV.	PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS			
1.	PNUD			
	SOKO Adama Bocar	Directeur pays adjoint	(+257) 71 09 9 8 04	Adama.soko@undp.org
	BAMOU Ernest	Conseiller économique/UPS	(+257) 71 09 9 8 05	Ernest.bamou@undp.org
	RUSHEMEZA Arthur	Économiste national	(+257) 75 62 32 88	arthur.rushemeza@undp.org
	Françoise	Assistant au programme	(+257) 79 311 776	
	KIGEME Marie Ange	Chef UEDD		ange.kigeme@undp.org
	NDUWIMANA Louis	Consultant/UEDD		nduwimanalouis@gmail.com
	MUKANYA Pascal	Unité suivi-évaluation	(+257) 71 099 932	
	AGBOKOOU E. Isidore	PNUD Cotonou en mission	(229) 90 90 13 37	Isidore.agbokou@undp.org
2.	BAD			
	YAMUREMYE Hercule	Développement social	(+257) 75 73 78 45 (+257) /69 592 345	h.yamuremye@afdb.org
	NDIKUMWAMI John	Ingénieur des transports	(+257) 22 27 78 23 (+257) 22 27 78 24	j.ndikumwami@afdb.org
3.	COOPERATION HOLLANDAISE			
	MURINGA Gérard	Conseiller coopération et finances publiques	(+257) 79 920 308	g.muringa@minbuza.nl
4	COOPERATION BELGE			
5	BANQUE MONDIALE			
	Amadou ALASSANE, Sr	Agricultural Services Specialist	(+257) 75 92 02 73	aalassane@worldbank.org
V.	EQUIPE DE CONSULTANTS			
	Barthélemy M. OUEDRAOGO	Consultant international	(226) 70 26 93 22/+257 76 237 907	bmoury.2012@gmail.com
	Boaz NIMPE	Consultant national	(257) 76 809 433	bnimpe@hotmail.com

ANNEXE III : RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

N°	DOCUMENTS CONSULTÉS
1.	Burundi /MFPTSS – Politique nationale de l’emploi, 12 novembre 2014.
2.	PNUD (2016) – Rapport sur le développement humain.
3.	Burundi Code du travail, Décret-loi n°1-037 du 07 juillet 93.
4.	Loi N° 1/14 du 27 avril portant Régime général des contrats de partenariat public-privé.
5.	Loi N° 1/28 du 23 août 2006 portant Statut général des fonctionnaires.
6.	Loi N° 1/07 du 26 mars 2014 portant Ratification par la République du Burundi de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et son protocole facultatif.
7.	Burundi/ISTEEBU/BAD-Enquête sur les conditions de vie des ménages 2013/2014, Rapport emploi juin 2016.
8.	Burundi/MNAGRIE (2008) – Stratégie agricole nationale 2008-2015.
9.	Burundi/MNAGRIE, (2011) – Plan national d’investissement agricole (PNIA) 2012- 2017.
10.	Burundi-décret N°100/du 21 juillet 2017 portant révision du décret N° 100/63 du 18 mars 2015 portant création, organisation et fonctionnement du Fonds d’appui à la protection sociale (FAPS).
11.	Décret N° 100/63 du 18 mars 2015 portant création, organisation et fonctionnement du Fonds d’appui à la protection sociale (FAPS).
12.	Burundi-Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) II, janvier 2012.
13.	Burundi (2012) – Programme pays pour le travail décent (PPTD) 2012-2015.
14.	Burundi/MEBSEMFP(2012) – Politique nationale de l’enseignement technique, de l’enseignement des métiers et de la formation professionnelle.
15.	Burundi/ministère de la Solidarité – Politique nationale genre 2012-2025.
16.	République du Burundi/ministère de l’Énergie et des Mines – Étude diagnostique du secteur de l’Énergie au Burundi dans le cadre de l’Initiative du Secrétaire général des Nations Unies sur l’Énergie durable pour tous (Sustainable Energy for All), juin 2013.
17.	Burundi-loi n°1/24 du 10 septembre 2008 portant Code des investissements.
18.	Burundi/MJSC – Politique nationale de jeunesse 2016-2025.
19.	DécretN°100/20 du 27 janvier 2015, portant création, organisation et fonctionnement de l’Office burundais de l’emploi et de la main d’œuvre (OBEM).
20.	Union africaine (juin 2014) – Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l’agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie.

N°	DOCUMENTS CONSULTÉS
18.	Burundi/MEBSEMFPFA(2013) – Projet de convention cadre de partenariat entre l'État du Burundi et le secteur privé en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels pour une meilleure adéquation formation-emploi.
19.	Agri-Consult (2016) – Rapport final étude de l'analyse de l'état des lieux des micro, petites et moyennes entreprises burundaises des secteurs de l'agrobusiness et de la construction.
20.	Document de la Stratégie nationale révisée de réintégration socio-économique des personnes sinistrées au Burundi.
21.	Plan d'action pour la mise en œuvre de la SNR révisée, juillet 2017.
22.	Croissance, emploi et politiques pour l'emploi au Mali / Yves Bourdet et autres, Bureau international du travail. – Genève : BIT, 2012.
23.	Togo /ministère de la Jeunesse et de l'Emploi – Plan stratégique national pour l'emploi des jeunes (PSNEJ) – Orientations stratégiques – septembre 2013.
24.	Togo/ministère du Travail et de l'Emploi – Politique nationale de l'emploi (PNE) – septembre 2012.
25.	Mali/ministère de la santé – Plan stratégique national pour le renforcement du système de santé (PSN/RSS) 2009-2015.
26.	Burkina Faso – ministère de la Jeunesse et de l'Emploi – Politique nationale de l'emploi (PNE), mars 2008.
27.	Burkina Faso – ministère de la Jeunesse et de l'Emploi – Plan d'action opérationnel (PAO) pour la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi.
28.	Décrets portant missions, organisation et fonctionnement des Ministères :
	Ministère de la Fonction publique, du Travail et de l'Emploi.
	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage.
	Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.
	Ministère des Transports, des Travaux Publics et de l'Équipement
	Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme.
	Ministère de l'Education, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.
	Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme.
	Ministère des Droits de la personne humaine, des Affaires sociales et du Genre.
	Ministère du Développement communal.
	Ministère de l'Intérieur et de la Formation patriotique.
	Ministère de l'Énergie et des Mines.
	Ministère du Budget et de la Privatisation.
	Ministère à la présidence chargé de la Bonne gouvernance et du Plan



*Au service
des peuples
et des nations*

Copyright © MFPTE – Burundi 2018
Quartier Rohero I, Avenue de la Révolution,
ancien Building des Finances
Tél. : +257 22 22 35 14 / 22 22 54 85
Site Web : www.MINISTÈREftss.gov.bi

Avec l'appui technique et financier du
Programme des Nations Unies
pour le développement